

II - Éléments d'une théorisation générale de la position

Il importe, avant de poser les principes théoriques et les outils techniques, de clarifier certaines notions que nous avons abordées dans la première partie du point de vue historique. Ces principes et ces outils ne sont pas dans leur totalité, il faut le signaler, le fruit de notre imagination ou de notre invention, ils sont en partie des principes « milnériens » reformulés ou adaptés pour la langue arabe, et pour le reste, ils sont le résultat de la conjugaison des idées trouvées dans la tradition grammaticale arabe et les propositions que nous faisons pour une contribution à l'établissement d'une théorie des positions en arabe.

Le but recherché tout au long de cette partie ne consiste pas à faire une comparaison triviale entre les propositions théoriques de Milner et celles trouvées dans la tradition grammaticale arabe, il n'est pas question non plus de tomber dans les spéculations superficielles et vouloir à tout prix démontrer les racines de cette théorie dans la tradition grammaticale arabe en mettant l'objectivité scientifique et le sérieux de la recherche de côté.

En réalité, le but est de souligner tout élément que nous estimons valable et exploitable pour une théorie des positions en arabe. Ces éléments en question, ne sont pas répertoriés dans une liste fermée, ils sont choisis, organisés et étudiés dans une logique de progression. Nous commencerons par isoler ces éléments en déterminant l'objet d'une syntaxe positionnelle, ensuite, nous examinerons les notions liées à la position pour pouvoir situer le niveau d'analyse syntaxique.

La logique suivie dans la construction de cette partie consiste donc à présenter la position comme étant une entité distincte d'un système syntaxique. Suite à cette présentation, nous essayerons de voir les propriétés, tant absolues que relationnelles, de

cette entité. L'examen de cette entité dans une structure plus large telle que le domaine ou la phrase consistera à analyser le comportement d'une position donnée par rapport aux autres positions ou par rapport à l'ensemble des positions présentes dans l'énoncé.

La division des sous-parties entre la théorie générale de Milner et celle de la tradition grammaticale arabe a pour objectif de ne pas confondre les notions issues de chacune d'elles. De plus, la théorisation des grammairiens arabes risque de ne pas paraître telle que nous la souhaitons, notamment à cause de la terminologie que nous utilisons pour décrire ou analyser un phénomène ou une notion.

1- Le raisonnement syntaxique en terme de position

Le but recherché dans ce chapitre est de marquer la différence entre le raisonnement syntaxique dans les autres théories (structurale, fonctionnelle et même générative dans ses premières conceptions) et la théorie des positions.

Ce raisonnement est notamment basé sur une nouvelle optique que cette théorie propose, en revisitant les fondements de la réflexion syntaxique et intégrer des éléments qui sont longtemps restés flous et ne faisant pas réellement partie de cette réflexion et de ses analyses.

Des notions telles que Position, Place, Site, etc. restent dans la plupart des théories des phénomènes et non pas des éléments constitutifs de la théorie. La question est vue autrement dans la théorie des positions.

1.1- Dans la théorie de Milner

Nous avons vu dans la présentation générale de la théorie de Milner quelques principes fondamentaux de cette théorie. Dans ce qui va suivre, il est question de préciser les notions telles que Terme, Site, Place et Position pour bien déterminer l'objet d'une syntaxe positionnelle.

Le recours, de temps à autre, à des exemples tirés de la langue arabe a été favorisé par deux motifs :

- Examiner l'applicabilité de cette théorie à l'arabe tout en ayant à l'esprit la différence entre le système du français, de l'anglais et celui de l'arabe.

Cette différence est effacée par l'analyse des notions ou des phénomènes typologiquement universaux tels que la détermination, la subjectivité ou le nom.

- Cet examen concerne aussi notre compréhension de la théorie de Milner. À partir de cette compréhension, nous essayerons d'aborder la langue arabe avec de nouveaux outils dans la perspective d'en faire une présentation en langue arabe en forme d'articles, ou, pourquoi pas, une traduction de ses ouvrages.

1.1.1- Le champ d'action de la syntaxe

1.1.1.1- lexique et syntaxe

Le premier pas dans une analyse linguistique consiste à définir le champs d'action de l'étude entreprise. La langue est un système complexe qu'il faut découper en plusieurs niveaux pour bien cibler l'objet de l'étude. Ce découpage, même s'il est difficile à réaliser nettement, est une démarche nécessaire pour éclairer les notions qui se rattachent à chaque niveau.

Pour se faire, il faut commencer par distinguer entre le niveau lexical et le niveau syntaxique et voir s'ils sont dépendants l'un de l'autre ou pas. Cette distinction s'impose d'entrée à cause de la nature de la langue qui est, en tant que système de systèmes, composée d'entités visibles (mots, accents, etc.) et d'entités invisibles (relations, positions, etc.).

La première étape consiste donc à passer du visible à l'invisible. Il faut pour cela observer quelques phénomènes à travers les exemples suivants pour pouvoir en donner une conclusion utile. Soit les phrases :

(1) (a) Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie.

(b) Le bavardage intermittent de nos petites sociétés me rassure.

Ces deux phrases sont, au premier abord, différentes, la question qui se pose naturellement est alors: qu'est-ce qui fait cette différence entre elles ? nous dirons que c'est la signification que chacune des deux phrases a par rapport à l'autre. Une autre question surgit dès lors, qu'est-ce que la signification ?

La différence de signification a été obtenue de manière indirecte car elle dépend d'un autre facteur différenciateur qui est les *mots*. La manipulation ne s'effectue pas sur ce que nous appelons couramment la signification mais plutôt sur certaines parties qui constituent les énoncés. Autrement dit, les variations de sens sont en quelque sorte la conséquence d'une autre variation.

Jusqu'ici, comme le rappelle Milner, on ne s'éloigne pas de la vision traditionnelle et notamment celle de la tradition grammaticale. Or, cette vision qu'il présente ici ne va pas de soi. Pour l'instant, nous gardons la dimension lexicale comme seul élément différenciateur des deux phrases.

Pour préciser les éléments de cette dimension lexicale, il considère que la manipulation s'effectue sur les éléments qu'il appelle les termes. En conséquence de quoi, la théorie lexicale sera la théorie de ces termes et de leurs propriétés.

Dans les deux phrases citées plus haut, une fois que nous avons identifié l'élément différenciateur, il nous reste à trouver et désigner ce qui est commun entre les deux phrases, ce commun dont nous parlons ici est évidemment la structure syntaxique.

Ce que Milner appelle la dimension syntaxique¹⁶² se réduit à des entités syntaxiques minimales : la littérature linguistique les appelle les catégories ou les fonctions. Donc, ce qui ne change pas et demeure constant dans les deux phrases, ce sont évidemment les catégories ou les fonctions syntaxiques. Une question qui s'impose à ce moment-là : quelles sont les relations entre les termes lexicaux et ces catégories et de quelle manière se combinent-ils ? La seule explication en forme de réponse est que ces termes lexicaux appartiennent respectivement à des catégories syntaxiques.

Selon Milner, la tradition grammaticale ne propose sur ce point que le recours à la logique d'attribution, c'est-à-dire la catégorisation des entités selon leurs appartenances syntaxiques en disant que les entités *silence* et *bavardage* par exemple appartiennent toutes les deux à la catégorie Nom.

Si la structure syntaxique n'est pas une simple juxtaposition de termes lexicaux, aurait-elle une quelconque relation avec les catégories ? Autrement dit, est-ce qu'une structure syntaxique est une simple juxtaposition de catégories ? Pour y répondre observons cette phrase :

(2) Je lui propose de venir demain

Nous admettons dans cette phrase deux significations : soit l'agent de venir est *je*, soit l'agent de venir est *lui*. Par ailleurs, les termes lexicaux sont manifestement les

¹⁶² Milner J.-C. : 1989, *Introduction à une science du langage*, p. 289.

mêmes, c'est-à-dire, ce qui change dans les phrases (1a) (1b) est justement ce qui ne change pas dans la phrase (2). Convenons donc que la structure syntaxique peut changer sans que les termes changent.

Il résulte de ce qui précède que la syntaxe est indépendante des termes, et vice versa, il y a donc dans la structuration des entités une partie qui est indépendante de la syntaxe. Mais, si les entités lexicales ne changent pas dans (2), cela signifie que leur nature ne change pas non plus, la question est donc : que faisons-nous de la partie constituée par l'appartenance catégorielle ? L'appartenance de *je* et *lui* à la catégorie des pronoms, et l'appartenance de *venir* à la catégorie des verbes, contribuent à les identifier dans une phrase telle que (2), cette identification reste inchangée quelque soit l'interprétation que nous donnons de cette phrase. Par conséquent, comme la structure ne change pas entre les interprétations de cette phrase, l'appartenance catégorielle des entités ne suffit pas pour construire la syntaxe.

Donc, la syntaxe ne peut pas s'appuyer seulement sur les catégories pour s'établir fortement, comme elle ne peut le faire en s'appuyant seulement sur les entités lexicales. C'est pourquoi nous dirons que si la syntaxe ne dépend pas de ces deux-là, elle dépend des relations, mais lesquelles ?

1.1.1.2- Lexique et appartenance catégorielle

Pour pouvoir déterminer les propriétés des constituants d'une langue X, il faut tout d'abord considérer un principe simple : une langue X est un tout, ce tout est distinct de ses parties.¹⁶³

¹⁶³ Milner : 1989, p.270.

Dire par exemple que *le silence*¹⁶⁴ est un constituant de la langue est une chose, mais dire qu'il est un Groupe nominal implique une démarche analytique qui consiste à expliquer un certain nombre de ses propriétés. La catégorisation du constituant ne forme pas la totalité de la démarche analytique. Or, pour le constituant *le silence*, le fait qu'il puisse être sujet, le fait qu'il puisse compléter un verbe, le fait qu'il puisse compléter une préposition, le fait qu'il ne puisse pas être nié par *ne pas*, etc. ce n'est pas tout, il faut ajouter à cette démarche de catégorisation par des traits fonctionnels, celle de l'analyse par composants.

L'identification de la séquence *le silence* comme Groupe nominal implique qu'elle rassemble au moins deux éléments : que, parmi ces éléments, il y a un Nom, d'où le nom catégoriel Groupe nominal ; que les propriétés de cette séquence ne sont pas uniquement l'addition des propriétés des composants.

Formellement, le jugement « *silence* est un Nom » est en effet analogue au jugement « *le silence* est un Groupe nominal ». La différence entre les deux jugements réside dans l'identification : le premier identifie une entité lexicale qui n'intéresse la syntaxe qu'indirectement ; le deuxième identifie un groupe situé dans une position de Groupe nominal, il intéresse la syntaxe directement.

1.1.2- Terme et site

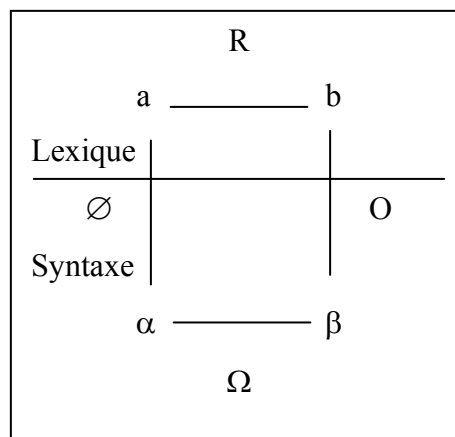
Dans sa forme primitive, la théorie des positions reconnaît, en plus des termes et les relations qu'ils entretiennent éventuellement, d'autres entités distinctes des termes

¹⁶⁴ Nous remplaçons le terme « l'homme » choisi par Milner par « le silence » pour la logique de la démonstration.

en question. Ces entités sont les sites que les termes occupent dans une structure donnée.

La relation entre un terme donné et un site donné est une relation d'occupation. Comme les termes entretiennent des relations entre eux, il y a forcément des relations entre les sites occupés par ces termes. L'objet de la syntaxe sera donc, d'une part, les sites ; d'autre part, les relations qui existeraient éventuellement entre eux.

Si nous reprenons le schéma présenté dans la première partie, dans lequel Milner représentait les relations entre les termes eux-mêmes, entre les termes occupants et les sites occupés et enfin entre les sites occupés eux-mêmes, nous pourrions déterminer, en se basant sur la distinction que nous venons de faire, la limite entre le lexique et la syntaxe en tant que deux niveaux distincts :



Le problème d'une telle représentation, voire même de l'idée générale des sites, réside en ceci : la partie lexicale de la représentation est réelle et visible (phonétique et linéaire), mais la partie appartenant à la syntaxe est abstraite, la relation entre les deux niveaux, comme le dit Milner « *est quelque peu obscurcie* ». C'est pour rendre les sites, en quelque sorte, visibles, que la syntaxe va « *s'appuyer sur les termes occupant les*

sites ». « *S'appuyer ne veut absolument pas dire s'en occuper, moins encore en faire la base, mais les utiliser pour « rendre visibles les sites qu'ils occupent ».*¹⁶⁵

1.1.3- Définition des sites

Dans cette configuration, la définition des sites peut être faite au moins par deux traits. Nous pouvons identifier ces sites indépendamment, c'est-à-dire par eux-mêmes, ou bien à travers les relations qu'ils entretiennent, c'est-à-dire par leurs relations. Ces deux procédés servent à cibler l'objet de la syntaxe positionnelle en précisant ses objets, une démarche élémentaire mais nécessaire à l'établissement de la théorie.

1.1.3.1- Par eux-mêmes

Si la distinction entre terme et site est admise, il faut passer à l'étape suivante dans laquelle il faut donner une définition du Site, encore plus précise que celle qui dénote simplement sa relation avec le terme qui l'occupe. Or, puisque les sites forment la base de la syntaxe et puisqu'ils sont différents des termes, il faut qu'ils aient « *des propriétés par eux-mêmes, indépendamment des termes qui les occupent éventuellement* ». ¹⁶⁶

Si nous procédions par analogie formelle avec les termes, nous arriverions à la conclusion suivante : comme les termes ont des propriétés intrinsèques et que ces propriétés sont sténographiées par des noms catégoriels, les sites que ces termes occupent, ont aussi des propriétés intrinsèques et doivent avoir des noms catégoriels.

¹⁶⁵ Milner : 1989, p.294.

¹⁶⁶ Idem, p.293.

Pour répondre à la question : de quel type est ce nom ? Milner propose d'emprunter les mêmes noms catégoriels des termes avec une mise en garde, celle de ne pas les confondre. Le raisonnement consiste à dire : ce n'est pas parce que le terme *le silence éternel* est un Groupe nominal que le site qu'il occupe a le nom catégoriel Groupe nominal, mais, c'est parce que le site est un site Groupe nominal qu'il permet à un terme comme *le silence éternel* de l'occuper.

La différence entre la proposition de Milner et celle des grammaires traditionnelles est que ces dernières raisonnent en terme d'attribution (a est α), comme par exemple : *le silence éternel* est le Sujet, alors que la théorie positionnelle doit selon lui raisonner en terme d'occupation (a occupe le site syntaxique α).

1.1.3.2- Par leurs relations

Les relations syntaxiques visées par la théorie de positions ne sont que les relations entre les sites. Encore une fois, la théorie ne marque pas une rupture totale avec la grammaire traditionnelle dans le sens où les relations entre les sites sont en fait les fonctions grammaticales.

Les fonctions grammaticales telles que (sujet, complément, etc.) ne sont vues que comme des relations entre sites et ne doivent pas, comme Milner le précise « *être confondues avec les relations qui s'établissent entre les termes et qui ne relèvent pas de la syntaxe* ». ¹⁶⁷

Nous arrivons donc à la conclusion suivante : « il faut distinguer entre les propriétés (tant absolues que relationnelles) du terme lexical et les propriétés (tant

¹⁶⁷ Milner : 1989, p.294.

absolues que relationnelles) du site syntaxique qu'il occupe ». Cette distinction marque les limites théoriques entre le niveau lexical et le niveau syntaxique. D'un autre côté, elle permet de préciser les entités de base pour une syntaxe positionnelle.

1.1.4- Site et place

Quand nous cherchons à connaître la manière dont les sites syntaxiques interviennent dans la configuration observable des données de la langue, nous nous trouvons obligé à faire une nouvelle distinction entre le site en tant qu'entité, mais abstraite, et l'ordonnance des termes dans l'énoncé telle qu'elle est présentée matériellement. La différence entre les deux sera plus concrète et plus facile à illustrer avec les exemples. Soit les phrases :

(3) (a) /*ḍaraba Zaydun^c Amran*/

a frappé Zayd (Sujet Nomin)^cAmr (COD Accus)

Zayd a frappé^cAmr.

(b) /*ḍaraba^c Amran Zaydun*/

a frappé^cAmr (COD Accus) Zayd (sujet Nomin)

Zayd a frappé^cAmr.

(c) /*ḍaraba^c Amrun Zaydan*/

a frappé^cAmr (Sujet Nomin) Zayd (COD Accus)

^cAmr a frappé Zayd.

À bien observer ces exemples, nous constatons que certaines entités sont mobiles. Mais, cette mobilité ne change pas leur statut dans certaines configurations.

Pour commencer, nous allons donner le nom de Place à ce qui change entre deux phrases ayant les mêmes éléments lexicaux sans que cela affecte la signification. Tel est le cas des phrases (3a) et (3b) par exemple.

Il faut donc accepter que la syntaxe ne change pas si les places changent. Autrement dit, les places peuvent changer sans que les sites changent.

Les places des termes sont directement perceptibles, d'où le problème de l'identification des sites qui ne sont pas directement perceptibles. Cette situation va dans le sens de l'idée qui stipule que la syntaxe ne peut s'appuyer uniquement sur les combinaisons observables des termes. Le fait que la syntaxe doit s'appuyer sur les sites qui sont indépendants des termes qu'ils occupent peut s'expliquer de plusieurs façons.

La syntaxe des deux phrases (3a) et (3c) est commune (dans le sens où il y a un verbe, un sujet et un complément d'objet direct), c'est incontestable, mais communs aussi les termes qui forment ces phrases, ce qui diffère entre elles ce sont les relations d'occupation entre les termes lexicaux et leurs sites, c'est la raison pour laquelle la signification change.

Par contre, l'idée qui consisterait à dire que le changement de places des termes peut entraîner un changement de signification n'est pas tout à fait exacte. Si nous inversons la configuration de la phrase (3a) en gardant les accents casuels, nous nous apercevons du contraire.

Il faut peut-être dire que la notion de place qui, en général, permet de décrire la différence entre les occurrences d'un même terme comme *Zayd* ou *ʿAmr* n'est pas la même que celle de la phrase (3b), car dans celle-ci, le changement de place n'affecte

pas la signification. Il est nécessaire du point de vue empirique de distinguer entre les notions : dans (3c), c'est le site qui change avec la place, alors que dans (3b) c'est uniquement la place qui change.

Un dernier cas de figure est possible, c'est le changement de site sans changement de place. Soit les phrases :

(4) (a) /*ḍaraba Zaydun rağulan wāqifan*/

a frappé Zayd (Sujet Nomin) un homme (COD Accus) debout (CE Accus)

Zayd a frappé un homme [qui est] debout.

(b) /*ḍaraba Zaydun °Amran wāqifan*/

a frappé Zayd (Sujet Nomin) °Amr (COD Accus) debout

Zayd a frappé °Amr [en étant] debout.

où l'élément /*wāqifan*/ est, dans les deux phrases, placé à la fin, il a aussi le même accent casuel (accusatif), mais dans la première phrase il est dépendant du terme /*rağul*/ (homme) en tant qu'adjectif qualificatif, alors que dans la deuxième il peut être dépendant du terme *Zayd* ou du terme °*Amr* en tant que complément d'état.

La différence entre place et site est « l'une des caractéristiques d'une langue naturelle ». ¹⁶⁸ Elle est aussi une propriété de la syntaxe, même si elle est abstraite. Cette différence est aussi matérielle et concerne ce que la linguistique appelle communément *l'ordre des mots* dont la première caractéristique est la linéarité et dont nous avons fait

¹⁶⁸ Milner : 1989, p.270.

la critique dans la première partie. La question qui s'impose alors : est-ce qu'il y a un ordre des sites ? Autrement dit, est-ce que les sites sont linéaires ou pas ?

La réponse à ces questions est fortement liée à la spatialité des sites. Or, la spatialité des places est mesurable par la linéarité qui est perceptible, alors que la spatialité des sites serait liée à une autre notion de la théorie qu'est la position.

1.1.5- Site et position

Jusqu'ici, nous avons vu des termes (X, Y et Z) ordonnés dans un énoncé. Ces termes ont des places (1, 2 et 3) ou éventuellement (2, 1 et 3), et ils occupent des sites (a, b et c). Leurs places sont perceptibles et spatiales. Cette spatialité est d'ordre linéaire, elle reflète donc les mouvements et les relations linéaires des termes.

Soutenir la pertinence de la notion de spatialité en syntaxe signifie, selon Milner, que les représentations spatiales « *reposent sur une hypothèse...qu'est l'hypothèse des positions* » que Milner formule ainsi : « *les sites syntaxiques sont des positions* ». ¹⁶⁹ Par conséquent, il faut ajouter aux propriétés (tant absolues que relationnelles) des sites, des propriétés positionnelles.

Comme la notion de position comprend en quelque sorte le sens de la géométrie, la syntaxe sera donc « partiellement ou entièrement géométrisable ». ¹⁷⁰

L'hypothèse des sites serait selon Milner plus large, car l'hypothèse des positions n'est qu'une interprétation particulière de l'hypothèse des sites. Tout ce qui a été dit à propos des sites serait donc valable pour les positions. La différence entre les

¹⁶⁹ Milner : 1989, p.299.

¹⁷⁰ Idem, p.300.

deux notions serait une différence de caractère, car « les caractères du site [sont] exprimables sur la base de la seule relation d'occupation, et les caractères de la position [sont] exprimables par une géométrie ». ¹⁷¹

Cette mise en évidence de la position, en tant qu'entité distincte de la syntaxe, n'est qu'une introduction. Dans le chapitre que nous allons consacrer aux propriétés absolues et relationnelles des positions, nous apporterons plus de précisions.

1.2- Dans la pensée grammaticale arabe

Dans l'exploration de la pensée grammaticale arabe, nous essayerons de voir la place que la position a occupée dans leur théorisation. Il est vrai que l'arabe est une langue flexionnelle ayant son propre système de flexion basé sur les voyelles casuelles, ce qui peut prêter à penser que l'arabe comme le latin use de ce système pour structurer ses énoncés avec une liberté sans limites de placement.

Dans ce qui va suivre, nous verrons que la position occupe une place importante dans la théorie grammaticale arabe en général. Même si le système des positions n'était pas le système syntaxique par excellence, le raisonnement en terme de position est indéniablement présent et représente une partie importante de l'analyse syntaxique. La terminologie utilisée dans ce raisonnement n'est pas tout à fait stable, tout comme la terminologie utilisée pour décrire d'autres phénomènes syntaxiques. En revanche, ce qui est notoire dans les sources grammaticales, et ce depuis le *Kitāb* de Sībawayhi, c'est l'abondance des éléments qui peuvent constituer une vraie théorie positionnelle. Nous

¹⁷¹ Idem, p.357.

allons aborder certaines notions à travers l'analyse que les grammairiens ont faite de certains phénomènes.

Nous commencerons cette exploration par une notion centrale dont les acceptions sont nombreuses, mais néanmoins proches.

1.2.1- Les emplois de *mawḍiʿ*

Raisonné en terme de position dans la tradition grammaticale arabe ne fait aucun doute, un survol rapide de cette littérature en donne la preuve irréfutable. La question que nous nous posons ne concerne pas la fréquence du terme *mawḍiʿ* ou de l'un de ses synonymes comme un indice de la présence de ce raisonnement, elle concerne plutôt les acceptions de ce terme, autrement dit, sa portée linguistique.

Le *mawḍiʿ* est une entité que les grammairiens arabes ont manipulée comme tant d'autres. Il faut ici différencier entre la notion de *mawḍiʿ* en général et le fait qu'elle soit une entité syntaxique distincte. Prétendre qu'elle est une entité implique que les grammairiens ne traitent pas le système syntaxique de la langue uniquement par les entités visibles, ils le traitent aussi en tant qu'un système ayant une structure autre que celle reflétée par la chaîne parlée.

Que cette structure « profonde » soit un niveau de ce système cela est évident, mais qu'elle soit le niveau principal ou secondaire, cela dépendra de la considération que l'on a à l'égard des notions telles que *mawḍiʿ*, *manzilat*, etc.

Dans son étude des théories grammaticales arabes, J. Owens a recensé au moins trois utilisations du terme *mawḍiʿ* chez al-Farrā¹⁷² par exemple, mais aussi chez d'autres grammairiens.¹⁷³

Le recensement de la totalité des acceptions de ce terme dépasse le but recherché dans ce travail, mais il est nécessaire d'en voir quelques unes pour pouvoir s'y appuyer dans une théorisation générale telle que celle que nous proposons.

1.2.1.1- Le *mawḍiʿ* comme outil pédagogique

Dans cet emploi, le *mawḍiʿ* se voit attribuer une acception empirique dénotant une méthode ou une procédure pour examiner une des propriétés syntaxiques d'un terme. Cette utilisation a une portée notamment pédagogique, surtout quand nous observons ses contextes.

Pour démontrer que la notion de *mudāraʿat* (lit. similarité) du verbe à l'inaccompli ne s'étale pas sur tous les niveaux de la langue (phonétique, morphologique, etc.), et notamment pour dire que cette notion ne signifie pas une parfaite ressemblance entre le verbe et le nom, Sībawayhi invite le lecteur ou l'apprenant de la langue à recourir au *mawḍiʿ* pour le vérifier. En s'adressant à un éventuel apprenant, il lui dit :

21 — ويبين لك أنها ليست بأسماء أنك لو وضعتها مواضع الأسماء لم يجز ذلك.¹⁷⁴

¹⁷² Owens J. : 1990, *Early arabic grammatical theory*, p. 22-24.

¹⁷³ Nous notons dans cet article que l'auteur a opté pour Position comme terme équivalent de *mawḍiʿ*.

¹⁷⁴ Sībawayhi : s. d., *Al-Kitāb*, I, p. 14.

[(...) *ce qui te démontre qu'ils (les verbes inaccomplis) ne sont pas des noms c'est que si tu les mettais dans les positions des noms cela ne tiendrait pas*].

Les noms visés par cette citation ne sont que les noms propres et les noms communs. Or, la catégorie générale des noms telle qu'elle est exprimée par la division des parties du discours (Nom, Verbe et Particule) contient en plus des noms propres et des noms communs, les adjectifs, les adverbes, etc., d'où l'emploi du terme 'asmā' (noms).

L'illustration chez Sībawayhi ne se fait pas toujours par l'emploi d'un terme précis, elle se fait aussi par l'exécution de remplacement du terme en question par un autre appartenant à la catégorie de référence. Pour justifier l'emploi du verbe /daraba-nā/ (il nous a frappés) dans la position de l'adjectif, il ne nommera pas cette position, c'est-à-dire il n'emploiera pas le terme *ṣifat* (adjectif), mais il donnera plutôt un exemple qui illustre le sens de *ṣifat* :

[Ce [est] un homme **[qui] nous a frappé** ... par lui [/ḍaraba-nā/] tu qualifieras le [nom] indéterminé, il [ḍaraba-nā] est [donc] en position de ḍārib].¹⁷⁵

Le terme /ḍārib/ (frappeur) qui est un adjectif, suffira à illustrer l'emploi du verbe dans cette position sans en donner le terme catégoriel *ṣifat* (adjectif). La même remarque a été relevée par Owens chez al-Farrā' où ce dernier explique l'enchâssement d'une phrase dans une autre en occupant la position du complément :

(5) /qad tabayyana lī 'a qāma Zaydun 'am 'Amrun/

¹⁷⁵ Sībawayhi : s. d., I, p. 16.

Certainement il est apparu à moi est-ce que Zayd s'est levé ou ^cAmr

Il m'est certainement apparu lequel de Zayd ou de ^cAmr s'est levé.

où la phrase /'a qāma Zaydun 'am ^cAmrun/ serait remplacée dans les propos d'al-Farrā' par le terme /ḏāka/ (cela). Dans cet exemple, al-Farrā', commente Owens :

« (...) does not actually use the term mawḏi^c here, though it is clearly implied by the substitution of /ḏāka/ for the S in the subject function. ».¹⁷⁶

Plus tard, la tradition emploiera le terme *fī maḥal* (lit. en position de) qui fait partie des rares notions retenues par les livres scolaires actuellement de cette théorie des positions que nous exposons dans cette partie.

1.2.1.2- le mawḏi^c et l'ordre des mots

Dans cet emploi précis le terme de *mawḏi^c* est la plupart du temps accompagné par des formules indicatives telles que /hādā mawḏi^c/ (ceci est une position), ou /li'anna-hu mawḏi^c/ (parce que c'est une position).

Le *mawḏi^c* dans cette utilisation est un indicateur de classement ou d'ordonnance dans la phrase, mais aussi l'outil pour expliquer ou justifier une configuration donnée. Pour expliquer la mise à l'accusatif du terme /tamīmiyyan/ (appartenant à la tribu de Tamīm) dans la phrase :

(6) /'a tamīmiyyan marratan wa qaysiyyan 'uhrā/

Tamimite une fois et qaïssite une autre

¹⁷⁶ Owens J. : 1990, p. 22.

Sībawayhi présente le cas accusatif comme étant le seul possible dans ce contexte qui n'est pas assertif, précise-t-il, ou interrogatif :

22 – وليس يسأله مسترشدا عن أمر هو جاهل به ليفهمه إياه ويخبره عنه ولكنه وبخه بذلك.¹⁷⁷

[Il ne lui demande pas un éclaircissement à propos de quelque chose qu'il ignore pour qu'il le lui explique et lui en informe, mais il l'a admonesté].

Cette précision n'est que le cadre sémantique. Syntaxiquement parlant, Sībawayhi explique le cas du terme /qaysiyyan/ par sa position fixe dans un ordre où elle est celle d'un nom qui suit un verbe dont le sujet est l'interlocuteur, ce verbe peut être explicité par /'a taḥawwalu/ (changes-tu?), voilà ce qu'il dit :

23 – وإنما كان النصب ها هنا الوجه لأنه موضع يكون الاسم فيه معاقبا للفظ بالفعل.¹⁷⁸

[Le « naṣb » (accusatif) fut ici l'option car c'est une position où, [d'ordinaire], le nom suit le verbe réalisé].

Dire que cette position est celle d'un nom qui suit un verbe réalisé signifie que la position de celui-ci doit être saturée,¹⁷⁹ implicitement certes, mais elle doit l'être. Or, dans le cas contraire, la configuration change et l'on passe à une phrase nominale dont le sujet est le terme /qaysiyyun/ qui se met évidemment au nominatif car il devient selon les termes de Sībawayhi /muḥaddat^c an-hu/ (ce dont on parle), ou /mustafham/ (interrogé).

¹⁷⁷ Sībawayhi : s. d., I, 343.

¹⁷⁸ Idem, I, p. 347.

¹⁷⁹ Notons ici que *verbe* est signifié par *S*, c'est-à-dire une phrase complète comprenant le verbe et son sujet.

Le fait de définir une position à partir d'un ordre donné suppose, d'un côté, que celui-ci doit être présent à l'esprit, cette présence à l'esprit répond dans la *TGA* au nom de */an-niyyat/* ; mais il suppose de l'autre côté que la position en question ne peut être saturée que par un terme ayant des propriétés spécifiques (Nom, Indéfini, etc.) ; et enfin, les propriétés relationnelles de la position doivent être maintenues.

1.2.2- mawḍi^c et place

Le principe de la linéarité est lié à la notion de *mawḍi^c*, avec toutefois une distinction nette entre place et position, c'est-à-dire entre le niveau de surface et le niveau profond, pour emprunter les termes de la grammaire générative.

Dans le *Kitāb* par exemple, Sībawayhi donne une précision intéressante à propos de la place en tant que concept relevant de la linéarité, de l'ordre des éléments plutôt que de l'ordre des positions. Cette distinction entre position et place est faite par un terme précis qu'est le */fī l-lafz/* (phonétiquement) qui réfère au niveau phonique de la phrase, c'est-à-dire l'ordre apparent et non pas le niveau invisible de la structure qu'est le niveau des positions. Soit la phrase :

(7) */ḍaraba^c Abdullāhi Zaydan/*

A frappé^c Abdullāh (Sujet Nomin) Zayd (COD Accus)

^cAbdullāh a frappé Zayd.

Les nombreuses configurations que cette phrase peut avoir sont décrites chez Sībawayhi par des termes de géométrie linéaire tels que *taqdīm* (antéposition) *ta'hīr* (postposition), ce qui correspond à ce niveau linéaire, avec toutefois une condition impérative qu'est */an-niyyat/* (l'intention). Il dit :

24 – فعبد الله ارتفع هنا كما ارتفع في ذهب، وشغلت ضرب به كما شغلت به ذهب، وانتصب

زيد لأنه مفعول تعدى إليه فعل الفاعل. فإن قدمت المفعول وأخرت الفاعل جرى اللفظ كما جرى

في الأول وذلك قولك: ضرب زيدا عبد الله ، لأنك إنما أردت به مؤخرا ما أردت به مقدما ولم

ترد أن تشغل الفعل بأول منه وإن كان مؤخرا في اللفظ.¹⁸⁰

[°Abdullāhi est ici au nominatif comme il est avec le verbe /ḍahaba/, (est allé), et tu lui as prédiqué /ḍaraba/ (a frappé), comme tu lui as prédiqué /ḍahaba/, [quant] à Zayd, il est à l'accusatif parce qu'il est le complément du verbe. Si tu antéposes le complément [par rapport] au sujet la structure reste telle que la première, ainsi tu dis : /ḍaraba Zaydan °Abdullāhi/ a frappé Zayd (COD) °Abdullāhi (Sujet) car tu voulais dire la même chose qu'il soit postposé ou antéposé, et tu ne voulais pas prédiquer le verbe au premier entre eux même s'il (le sujet) est postposé dans la prononciation].

Cette permissivité de déplacement des termes est cadrée par le principe de l'intention /an-niyyat/, sans lequel, les relations entre ces termes ne seront pas les mêmes. Il faut en même temps signaler un deuxième cadre à cette permissivité : celui-ci se situe au niveau des relations entre la tête phrastique et les autres éléments constitutifs de la phrase. Deux relations sont exprimées dans le passage cité, à savoir : la relation de *ṣuġl* (lit. occupation) ; et celle de *ta'addī* (transitivité). La première étant la principale ; la deuxième étant la complémentaire.

¹⁸⁰ Sibawayhi : s. d., I, p. 34.

Ce cas de figure avec les mêmes cadres a été repris dans d'autres sources de la grammaire arabe traditionnelle. Ainsi, az-Zamaḥṣarī par exemple indique que le sujet suit le verbe car il en est une partie :

25 – والأصل أن يلي الفعل لأنه كالجزء منه.¹⁸¹

[(...) *en principe, il (le sujet) doit suivre le verbe car il en est une partie*].

Signifiant en quelque sorte que la position du sujet est fixe ou conservée *mahfūzat* selon la terminologie tardive. C'est à partir de cette fixation de la position de sujet que le déplacement du terme occupant cette position est permis, et il poursuit ainsi :

26 – ... فإذا قدم عليه غيره كان في النية مؤخرًا ، ومن ثم جاز ضرب غلامه زيد وامتنع

ضرب غلامه زيداً.¹⁸²

[(...) *si un autre terme se met avant lui, ce terme serait postposé dans l'intention par rapport à lui*].

D'où ajoute-t-il :

[(...) *la possibilité de dire : /ḍaraba ḡulāma-hu Zaydun/ (a frappé son serviteur (Accus) Zayd (Nomin)), et l'impossibilité de dire : /ḍaraba ḡulāmu-hu Zayda-n/ (a frappé son serviteur (Nomin) Zayd (Accus))*].

où la référencialité du pronom /hu/ n'est acceptée que dans le cas où le nom auquel renvoie le pronom est précité. Le nom Zayd étant postcité dans le premier exemple ne

¹⁸¹ Az-Zamaḥṣarī : s. d., p. 18.

¹⁸² Idem, p. 18.

dérange pas à la règle car le pronom renvoie à sa position dans la phrase qui est celle du sujet. Celle-ci étant postpositionnée par rapport au COD /*ġulām*/.

Notons enfin que l'exception de cette règle grammaticale est dans le cas où la tête de la phrase est une tête « particulière » telle que /*'inna*/ (certes), /*mā*/ (n'est pas). Cette exception est due selon Sībawayhi à la nature de ces particules qui ne sont pas des verbes mais qui sont assimilées aux verbes. De ce fait, l'explication de l'exemple suivant vient confirmer cette règle grammaticale :

27 — ... ما منطلق عبد الله رفعت ، ولا يجوز أن يكون مقدا مثله مؤخرا كما أنه لا يجوز أن

تقول: إن أخوك عبدالله ، على حد قولك: إن عبدالله أخوك لأنها ليست بفعل وإنما جعلت

بمنزلته...¹⁸³

[/Dans]/mā munṭaliqun °Abdullāhi/ (n'est pas partant (Nomin) °Abdullāhi (Nomin)), tu ne peux dérangé l'ordre. De la même façon, tu ne peux dire : /'inna 'aḥūka °Abdallāhi/ (Certes ton frère (Nomin) [est] °Abdallāhi (Accus) en voulant dire : /'inna °Abdallāhi 'aḥūka/ (Certes °Abdallāhi (Accus) [est] ton frère). Or, elle (la particule) n'est pas un verbe mais elle prend sa posture].

En conclusion, nous pouvons formuler une hypothèse de place pour l'arabe qui consiste à marquer la présence de ce niveau dans l'analyse grammaticale. Le niveau des places relève de *l'ordre des mots*, il est perceptible car il concerne les entités prononcées /*fī l-lafz*/. Il est différent de celui des positions, lequel a d'autres propriétés que celui des places. Ce dernier niveau a comme propriété d'être lié au système de

¹⁸³ Sībawayhi : s. d., I, p. 59.

^c*amal* (rection), plus précisément à la nature sémantico-syntaxique du recteur, ou du gouverneur.

Cette dernière précision implique dans certains cas que le système des places peut être identique à celui des positions, nous parlerons dans ce cas-ci d'un ordre fixe. L'arabe connaît donc, tout en étant une langue flexionnelle, au moins un cas d'ordre fixe.

1.2.3- Ar-rutbat : linéarité et position

La question de *rutbat* a été traitée par les linguistes, arabes ou arabisants, comme un problème, voire une problématique. Le titre employé dans de nombreuses références en témoigne, l'on trouve couramment *'iškaliyyat* ou *'iškāl* (problématique).¹⁸⁴

Il semble qu'avec l'arrivée de la grammaire générative, certains arabisants ont essayé d'appliquer cette analyse à l'arabe, notamment en ce qui concerne la question de *rutbat*.¹⁸⁵ Fasi al-Fihri (1982) a essayé de prouver que l'ordre naturel de l'arabe est SVO et non VSO avant de reconsidérer cette analyse dans des travaux plus récents (1997), où il a essayé d'appliquer la théorie de **X-bar** qui ne tient pas compte de la disposition des éléments dans l'énoncé.¹⁸⁶

D'autres chercheurs contemporains considèrent la question de *rutbat* comme étant un phénomène et non pas un système parmi tant d'autres.¹⁸⁷ Ces phénomènes

¹⁸⁴ Fasi al-Fihri : 1982, *al-Lisaniyyāt wa l-luġat l-^carabiyyat*, I, p. 92.

¹⁸⁵ Selon as-Salāmī F. 2003 : « ba^cd ḥaṣā'is l-maf'ūlāt », p. 123, la théorie de Chomsky (1957) et (1965) a été transposée à l'arabe notamment par Snow (1965) et par Lewcowicz (1966).

¹⁸⁶ Fasi al-Fihri : 1997, *Al-Mu^cġamat wa at-tawsīf*, p. 37-38.

¹⁸⁷ Ġaṭal M. : 1982, *Nizām ġ-ġumlat*, p. 498.

concernent, dit Mustafā Ġaṭal, les places des mots dans la phrase, les unes par rapport aux autres au niveau grammatical et non stylistique. En réalité, nous pouvons dire que cette question concerne plus les positions que les places. Or, quand un grammairien comme az-Zamahšarī précise :

28 — .. والأصل فيه أن يلي الفعل.¹⁸⁸

[(...) *la norme est qu'il suit le verbe*].

Celui-ci ne veut évidemment pas parler d'un terme précis occupant la position du sujet mais plutôt de la position Sujet elle-même.

Nous trouvons dans des travaux de recherche ou même dans certains manuels scolaires qu'*ar-rutbat* se divise en deux catégories : *ar-rutbat l-mahfūzat* (lit. la position conservée) ; et *ar-rutbat ġayr l-mahfūzat* (la position non conservée). Cette division reflète à la fois une légère confusion entre places et positions et le traitement superficiel de la question.

1.2.3.1- La position conservée ou *ar-rutbat l-mahfūzat*

Toutes les positions qui sont classées dans cette catégorie ont une propriété géométrique distincte qu'est la fixité. Autrement dit, une position étiquetée *mahfūzat* est une position repérée par des relations positionnelles rigides avec les autres positions. La plupart du temps, ces positions sont étroitement liées à des contextes où les termes recteurs acquièrent la propriété de *amal* (rection) par analogie à une entité supérieure.

¹⁸⁸ Az-Zamahšarī : s. d., p. 18.

Dans le cas de /lā/ (ne pas, dite : qui nie le genre), les positions de ses arguments sont un exemple parfait dans cette catégorie. Or, la tradition grammaticale indique par exemple que le premier argument de cette particule, dit 'ismuhā (lit. son nom = son premier argument), a une position fixe *rutbat mahfūzat* ; ainsi, le deuxième argument ne peut, comme dans le cas d'un verbe ordinaire ou même avec un verbe incomplet /kāna/, s'intercaler entre /lā/ et le premier argument.

Cette impossibilité d'interposition est due à la nature de la relation qu'elle entretient avec son premier argument. Or, ce premier argument est obligatoirement mis à l'accusatif sans le /n/ de *tanwīn*, parce que, comme Sībawayhi l'explique :

« [(...) elle est considérée avec celui qu'elle gouverne comme un seul nom] ». ¹⁸⁹

Cette position que nous pouvons étiqueter, provisoirement, N, car elle n'accueille que les termes appartenant à la catégorie N, a au moins cette propriété absolue. Mais, la précision que Sībawayhi donne à propos de la position de /lā/ et son premier argument change la vision que nous avons eue auparavant. Sache, dit Sībawayhi :

« [(...) que /lā/ avec celui qu'elle régit est en position de 'ibtidā', [...], la preuve en est ce que dit le peuple de Ḥiğāz : *lā rağula 'afḍalu min-ka/ (aucun homme n'est mieux que toi)]* ». ¹⁹⁰

De ce fait, il n'y aurait pas deux positions, mais une seule qui accueillerait un terme complexe (/lā/ + N indéfini sans /n/ de *tanwīn*). Or, nous savons que ce /n/ de

¹⁸⁹ Sībawayhi : s. d., II, p. 274.

tanwīn occupe une position de déterminant. Il ne peut, par conséquent, coexister avec un nom annexé ou avec la particule de définition /*al*/. Les cas qui font exception à la règle sont expliqués par al-Ḥalīl comme étant des distorsions, c'est notamment le cas des noms propres, qui est expliqué par une ellipse.

L'impossibilité de coexistence avec un autre déterminant relève du principe de l'exclusion, l'un exclut l'autre, ce /*lā*/ en question serait donc un déterminant. À partir de cette conclusion, il y'aurait bien deux positions et non une. Que les deux termes forment un bloc occupant la position de *mubtada'* (inchoatif), ce n'est pas contradictoire avec le fait qu'ils occupent deux positions dans un seul domaine, d'autant plus que ce domaine est polycatégoriel et qu'il peut accueillir des termes à appartenances catégorielles différentes.

1.2.3.2- La position non-conservée ou ar-rutbat ġayr l-maḥfūzat

Cette catégorie de positions est plus grande que celle des positions dites *maḥfūzat*. La raison principale de ce phénomène est que le système de l'arabe fonctionne en utilisant le système de *rutba* (pluriel de *rutbat*) et celui de *ḥarakāt* (accents casuels) comme un tandem.

Un des cas de cette catégorie de position est celui des compléments d'état *ḥāl*. Il occupe normalement la position réservée aux compléments du verbe en général. Or, nous avons vu que le COD, le représentant type des compléments, est caractérisé par une mobilité notable dans la structure phrastique dont il est l'un des éléments complétifs. Cette liberté de mouvement n'est en réalité que le déplacement spatial qui ne concerne que la place de cet élément et non sa position.

¹⁹⁰ Idem, I, p. 275-276.

En ce qui concerne la position de ce complément, *Al-ḥāl*, précise Ibn Kaysān, peut s'intercaler entre le verbe et celui dont *al-ḥāl* décrit l'état.¹⁹¹ Une structure telle que :

(8) /marar-tu ḍāḥikatan bi Hindin/

Je suis passée souriante (CE Accus) par Hind

Je suis passé par Hind souriante.

les koufites l'acceptent uniquement si l'élément auquel se rapporte le complément est un *ḍamīr* (pronom). Les basrites quant à eux, tolèrent le placement de ce complément même avant le verbe, que l'élément auquel il se rapporte et dont il décrit l'état soit au nominatif, à l'accusatif, manifeste ou sous-entendu. Le seul cas qui fait exception pour eux est celui dans lequel l'élément auquel se rapporte le complément est un nom précédé par une préposition.¹⁹²

Ce cadre formel du complément d'état dépasse la limite de la place à la position telle qu'elle est définie dans ce travail alors que la discussion des grammairiens arabes porte sur le terme occupant cette position. Or, ce complément n'est en réalité qu'une forme adjectivale, la seule différence syntaxique entre le complément d'état et l'adjectif réside dans la détermination : l'adjectif est normalement déterminé, alors que le complément d'état ne l'est pas. Sur le plan sémantique ils se séparent par la durée : l'adjectif est permanent, le complément d'état est provisoire.

¹⁹¹ As-Suyūṭī : s. d., *Ham' l-hawāmi'*, I, p. 236.

¹⁹² Al-'Anbārī : 1961, *Al-'Inṣāf fi masā'il l-ḥilāf*, I, p.250.

Le terme occupant la position de *ḥāl* est d'ordinaire à appartenance catégorielle A'', mais il arrive qu'un terme à appartenance catégorielle S occupe cette position. Ce cas de figure est appelé par la tradition (*al-ḡumlat l-ḥāliyyat*).¹⁹³ La discussion des grammairiens arabes portait essentiellement sur l'introducteur de la phrase nominale pour occuper cette position.

Al-Kisā'ī autorise à une phrase nominale l'occupation de cette position sans être introduite par la particule */wa/* alors que son disciple al-Farrā' ne l'a pas suivi en affirmant le contraire.¹⁹⁴ Ce fût le cas aussi pour la phrase verbale qui occupe cette position. Ibn l-'Anbārī résume le point de vue des basrites qui s'accordent à dire qu'une phrase verbale, dont le verbe est au passé, ne peut occuper cette position que si elle est introduite par la particule */qad/*, dans le cas où cette particule est absente, il faut la supposer¹⁹⁵.

Nous dirons pour conclure que, la notion de *rutbat* telle qu'elle est traitée dans la tradition relève, dans celles dites *non conservées* du système des places, alors qu'elle relève du système des positions quand la question concerne celles dites *conservées*.

1.2.4- l'ambiguïté structurale

La théorie grammaticale arabe est, pour certains linguistes, basée sur la théorie de l'information. Cette constatation résulte de l'objectif établi par tout système linguistique car ce dernier, comme le précise Nihad Musa :

¹⁹³ Voir Ibn Hišām : 1979, *Muḡnī l-labīb*, p. 536.

¹⁹⁴ Al-'Istrabādī : 1305 Hégire, I, p.105.

¹⁹⁵ Al-'Anbārī : 1961, I, p.252.

« (...) est basé sur l'information qu'un locuteur apporte à l'interlocuteur, le système est donc un outil d'information dont l'essence est l'information »¹⁹⁶.

Si l'information n'arrive pas correctement à l'interlocuteur, il faut alors chercher dans toute la chaîne de transmission et notamment la structure émise.

Une des conditions importantes de l'établissement de la communication est d'éviter ce que Chomsky appelle *Structure ambiguity*¹⁹⁷ qui affecte le processus de la communication. La langue arabe, dit Tammām Hassān, comme toute autre:

[(...) observe cette non-ambiguïté comme étant un but sur lequel il faut veiller, car une langue ambiguë ne serait pas un bon moyen de communication].¹⁹⁸

Le locuteur observe donc la structuration du message pour éviter cette ambiguïté.

1.2.4.1- L'ambiguïté structurale et le 'i^crāb

Les grammairiens arabes ont lié la question de permissivité dans la structuration à la question de l'ambiguïté. Chaque tour structural pratiqué par l'ellipse 'i^dmār, l'interposition *faṣl*, etc. est possible dans la mesure où le locuteur évite cette ambiguïté.

Le système des accents désinentiels a été établi pour les noms en arabe, selon as-Suyūfī, pour effacer toute ambiguïté qui peut résulter des sens grammaticaux qu'ils peuvent avoir. C'est d'ailleurs pour cette raison, ajoute-t-il:

¹⁹⁶ Nihad Musa : 1983, *Nazariyyat n-naḥw l-^carabī*, p. 87.

¹⁹⁷ Lyons J. : 1970, *Linguistique générale*, p.26.

[(...) que les verbes, les particules, les pronoms, les démonstratifs et les relatifs n'en ont pas besoin parce que leurs sens grammaticaux sont indiqués par leurs morphologies. Comme le verbe muḏāri^c (non-passé) peut avoir des sens différents à l'instar de nom, le 'i^crāb s'impose pour effacer l'ambiguïté quand elle survient. À partir de là, le sujet est mis au nominatif et le complément à l'accusatif afin d'éviter l'ambiguïté si tous les deux avaient été au nominatif ou à l'accusatif].¹⁹⁹

Ce texte d'as-Suyūfī forme le cadre général de cette question, mais quelles sont les sources de l'ambiguïté ?

1.2.4.2- Les sources de l'ambiguïté

L'une des sources de l'ambiguïté est la non-correspondance entre la structure syntaxique et la structure sémantique de la phrase. Cette non-correspondance a valu la critique sévère d'al-Ġurġānī à l'égard d'al-Farazdaq pour son vers de poésie :

29 — وما مثله في الناس إلا مملكا أبو أمه حي أبوه يقاربه

Le 'i^crāb, dit-il :

[(...) signifie que le locuteur exprime ce qu'il ressent, clarifie le but et efface l'ambiguïté. Celui, ajoute-t-il, qui s'aventure dans sa structuration, en utilisant des tours tels que l'antéposition ou la postposition, s'écarte du 'i^crāb et perd la raison].²⁰⁰

L'une des sources de l'ambiguïté est donc de manipuler la structure syntaxique de base pour des raisons rhétoriques sans signaler ces manipulations par des traces dans

¹⁹⁸ Hassan T. : 1979, *Al-luġat l-^carabiyyat ma'nāhā wa mabnāhā*, p. 233.

¹⁹⁹ As-Suyūfī : 1985, I, 337.

²⁰⁰ Al-Ġurġānī : 1982, *Asrār l-balāġat*, p. 56.

la nouvelle structure. Ces traces en question servent à élucider une opération d'ellipse par exemple.

1.2.4.3- L'ambiguïté et l'ordre des mots

La règle grammaticale stipule que si les deux éléments constitutifs d'une phrase nominale sont égaux dans leurs propriétés syntaxiques et sémantiques (tous les deux déterminés de la même façon), il est impératif de respecter un ordre fixe d'éléments. Ainsi, dans une phrase telle que :

(9) /Zaydun 'aḥū-ka/

Zayd [est] ton frère.

As-Suyūfī souligne bien que:

*[Quel que soit l'élément qui occupe la tête de la phrase, il sera le mubtada' (inchoatif), le deuxième sera son ḥabar (énonciatif)].*²⁰¹

Or, même si la structure syntaxique restait la même dans les deux cas, la sémantique de la phrase changerait selon que l'on placerait *Zayd* en position initiale ou /'aḥū-ka/. La position, du moins dans ce cas précis, dépasse le niveau syntaxique et joue un rôle déterminant au niveau sémantique.

De la même façon, si les éléments nominaux d'une phrase verbale (dit arguments du verbe) ne peuvent pas, pour des raisons morfo-phonologiques, porter les accents casuels, il est impératif de respecter un ordre fixe qui positionne le sujet avant le

²⁰¹ As-Suyūfī : 1985, III, p. 150.

complément car c'est l'ordre de base d'une phrase verbale (VSO). Ainsi pour une phrase telle que :

(10) /*ḍaraba* [°]*Isā Mūsā*/

A frappé [°]Isā (Suj) Mūsā (COD)

[°]Isā a frappé Mūsā.

Les deux composants nominaux de la phrase se terminent par une voyelle longue /*ā*/ qui prime sur l'accent casuel pour une raison phonétique dénommée la lourdeur, la fin du mot reste donc inchangée quelle que soit sa fonction. D'ordinaire, le marquage casuel se charge d'indiquer la fonction de chaque composant nominal mais, quand ce système se voit arrêté pour des raisons de concurrence morphologique, le retour à un ordre de base est obligatoire, l'ordre des éléments opère dans ce cas comme un système casuel.

Dans la phrase (10), quel que soit l'élément *Nom* qui se positionne après le verbe, il sera son sujet reléguant à l'autre élément *Nom* le rôle et le statut d'un complément.

1.2.5- 'i[°]rāb fī maḥal

Le 'i[°]rāb qui signifie, d'une manière générale, le fait de s'exprimer en bon arabe, a toute autre signification quant à son acception technique. La plupart des références grammaticales résument cette acception par le fait de désigner les variations des finales des mots par la rection.

Quand ce phénomène concerne les noms, il correspond alors à une désinence casuelle, quand il concerne les verbes non-passés, il correspond alors à une marque

modale. Ces derniers auraient été assimilés au nom quant à la possibilité qu'ils soient porteurs d'une désinence casuelle.

La *TGA* aurait conçu la distribution des marques de 'i^crāb « dans une perspective essentiellement formelle et [...] mécaniste ». ²⁰²

Ce mécanisme dont parle J.-P. Guillaume est lié à la rection. Cette dernière est l'une des deux approches de la théorie syntaxique, approche morpho-syntaxique ; la deuxième serait l'approche sémantique basée sur la relation prédicative 'isnād. ²⁰³

Dans la théorie de ^camal (rection), le recteur doit précéder les éléments qu'il régit dans l'ordre de base que nous avons souligné à plusieurs reprises, il serait pour la phrase verbe VSO, par exemple. Cette construction de base peut être modifiée moyennant des changements de places, si le système des désinences casuelles assure la non ambiguïté de l'énoncé.

La nature du recteur est liée aux catégories des parties de discours. Ainsi, le verbe assigne le nominatif au nom qui occupe la position du sujet, ou au substitut de sujet *nā'ib l-fā'il*, et l'accusatif aux compléments, sauf si ceux-là sont tributaires d'un régime de rection interne et ils forment un domaine à part. D'autres termes appartenant à une autre catégorie que celle des verbes, seront assimilés à ces derniers par le fait de pouvoir régir deux noms, en assignant au nominatif le premier et à l'accusatif le deuxième, c'est notamment le cas de */kāna/* (a été) et ses consœurs, ou de */'inna/* (certes) et ses consœurs.

²⁰² Guillaume J.-P. : 1998, « Les discussions des grammairiens arabes à propos du sens des marques d''i^crāb », p. 44.

²⁰³ Bohas G. : 1989, « l'Analyse linguistique dans la tradition arabe », p. 262.

La particule présente plusieurs cas de figures. Soit elle ne régit pas d'autre élément (les particules interrogatives) ; soit elle régit le verbe (*'in* (si), *lam* (ne pas), etc.) ou le nom telle que la préposition.

Le nom, enfin, n'a pas, à la base, ce pouvoir de rection, toutefois, certains noms, plus précisément des sous-classes du nom, l'ont. Ces noms acquièrent le pouvoir de régir en assimilant certaines propriétés verbales notamment par leurs schèmes.

1.2.5.1- La notion de *taqdīr*

Il y a des cas où le système doit avoir recours à des procédés basés sur une analyse abstraite appelée *taqdīr* (supposition).²⁰⁴ Ainsi, un nom peut être régi sans qu'il présente une marque casuelle phonétiquement réalisée, c'est le cas des relatifs, démonstratifs ou certains noms communs ou propres. Dans ce cas précis, la tradition grammaticale arabe parle d'une marque casuelle virtuelle, cette marque virtuelle est fortement liée à la position des éléments, d'où le nom *'i'rāb maḥallī* (flexion locale).

Cette virtualité des marques casuelles a élargi l'analyse logique dans la tradition grammaticale arabe en dépassant les manifestations phonétiques de ces marques à un niveau moins perceptible, celui des positions. Ce n'est donc pas une question de relation entre les propositions,²⁰⁵ mais plutôt entre les positions.

Sur la question de *taqdīr*, il y a deux cas de figures qui se présentent : le premier concerne la justification de la présence d'une marque casuelle sans la présence d'un

²⁰⁴ Pour la notion de *Taqdīr*, cf. Baalbaki R. : 1979, « Some aspects of harmony and hierarchy in Sibawayhi's grammatical analysis », p. 8.

recteur perceptible, c'est le cas de l'annexion entre deux noms ; le deuxième concerne le cas inverse, autrement dit, l'occupation d'une position par un terme sans que ce dernier se voit assigner la marque casuelle, phonétiquement parlant.

Quant au premier cas de figure, la notion d'annexion '*idāfat* désigne la spécification du nom par adjonction d'un complément au génitif. Soit le syntagme :

(11) /*ġulāmu Zaydīn*/

Le serviteur [de] Zayd (Géni)

Dans ce syntagme, *Zayd*, qui est annexé au /*ġulām*/ (serviteur), est assigné au génitif sans un recteur apparent, c'est-à-dire, sans une préposition (qui serait la seule à pouvoir l'assigner). La *TGA* considère que le génitif du complément adnominal est assigné par une préposition sous-jacente. Par conséquent, le syntagme (11) serait dérivé de :

(12)/*ġulāmun li Zaydīn*/

Un serviteur de Zayd (Géni)

Ce *taqdīr* (supposition) est adopté parce que la règle stipule que le nom n'a pas de rection propre.

1.2.5.2- Rection locale et 'i^crāb maḥallī

La tradition grammaticale arabe distingue entre une rection limitée et une rection étendue. La première a un effet limité sur un seul terme : la rection des prépositions ; la deuxième a un effet sur plusieurs termes : la rection du verbe.

²⁰⁵ Bohas G. : 1989, p. 264.

Ce que l'on peut constater en ce qui concerne les recteurs, c'est la place, voire la position qu'ils occupent par rapport aux éléments qu'il régissent. Cette position en question est toujours celle de la tête paradigmatique pour la rection limitée ; la tête phrastique pour la rection étendue.

La tête phrastique V dans une phrase verbale n'assigne qu'à deux cas : au nominatif l'élément avec lequel il est en relation de dépendance structurale (sujet ou substitut du sujet) ; à l'accusatif le reste des éléments avec lesquels il entretient des relations de complémentarité, notons ici que tout terme en position de complément du verbe, quelle que soit sa nature ou son appartenance catégorielle, se voit assigné à l'accusatif. En commentant les phrases :

(13) (a) /*mā şana^c-ta ma^ca 'aḥī-ka/*

Qu'as-tu fait **avec ton frère** (Prép+Géni).

(b) /*mā zil-tu bi^c Abdillahi/*

Je suis occupé **par ^cAbdillah** (Prép+Géni).

Sībawayhi indique clairement que le Groupe prépositionnel dans les deux phrases est en position de *naşb* (accusatif).²⁰⁶ Dans l'analyse de l'exemple suivant, Sībawayhi la confirme soit l'énoncé :

(14) /*qad^c araf-tu 'anna-ka munṭaliqun/*

J'ai certainement su que tu es partant.

À propos de la deuxième phrase, dit-il, qu'elle est :

[(...) dans la position d'un nom accusatif, comme si tu disais : /qad °araf-tu dāka/ (j'ai certainement su ça)].²⁰⁷

Tardivement, la formulation de la rection à propos de ces cas serait par le 'i'rāb maḥallī (nous sommes tentés de dire par la rection positionnelle au lieu de locale).

Cette analyse ne va pas sans peine, car dans certains cas, le problème est plus complexe quant à la nature de recteur. Le cas de la phrase nominale en est un.

Les deux éléments constitutifs de la phrase nominale, l'inchoatif et l'énonciatif, sont au nominatif, il est dès lors légitime de poser la question à propos du recteur qui leur a assigné ces cas. Les avis des grammairiens arabes divergent sur ce point. La grande majorité, selon al-°Ukburī, soutient que le recteur est « le fait de commencer » ; d'autres soutiennent que le recteur est justement de ne pas en avoir un, c'est l'avis d'al-Mubarrid qu'az-Zamaḥṣarī a suivi à son tour ; une troisième catégorie le justifie par le vouloir informer, avis attribué à az-Zaḡḡāḡ ; une quatrième dit que le recteur de l'inchoatif est l'énonciatif ; la dernière soutient que le recteur est la mutualité entre les deux éléments, les deux derniers avis seront ceux des kufītes.²⁰⁸

1.2.5.3- Tentative d'explication

Pour essayer de donner une explication à la question du recteur de *mubtada'* et son *ḥabar*, observons les phrases suivantes :

(15) (a) /***kataba*** Zaydun risālatan/

²⁰⁶ Sībawayhi : s. d., I, p. 300.

²⁰⁷ Idem, III, p. 120.

²⁰⁸ Al-°Ukburī : 1995, *Al-Lubāb fī °ilal l-'i'rāb*, I, p. 125-126.

A écrit Zayd (Nomin) une lettre (Accus)

Zayd a écrit une lettre.

(b) /**kāna** Zaydun wāqifan/

A été Zayd (Nomin) debout (Accus)

Zayd a été debout.

(c) /**'inna** Zaydan wāqifun/

Certes Zayd (Accus) [est] debout (Nomin)

Zayd [est certainement] debout.

(d) /**hādā** Zaydun qā'imān/

Voici Zayd (Nomin) [est] debout (Accus)

Le voici debout, Zayd.

(e) /**Zaydun** qā'imūn/

Zayd (Nomin) [est] debout (Nomin)

Zayd [est] debout.

Ces phrases appellent des observations :

- Les termes nominaux dans (15 a, b, c et d) ont des accents casuels différents, alors que ceux de la phrase (15 e) ont les mêmes accents.
- Le recteur dans les phrases (15 a, b, c et d) occupe la tête de la phrase.

- La relation qui relie les deux termes dans (15 e) est une relation d'équivalence simple sans plus, elle peut être schématisée ainsi : $X = Y$, alors qu'elle est dans le reste des phrases une relation complexe : (action + temps) dans (15 a), (être + temps) dans (15 b), (être + affirmation) dans (15) c, etc.

La *TGA* se caractérise pour une bonne partie de son analyse par le sens logique. Logiquement, l'existence d'un élément peut être prouvée et dénotée par sa présence, mais aussi par son absence. Autrement dit, le recteur dans la phrase (15 e) pourrait être un recteur à signifiant zéro. Néanmoins, cela n'explique pas le fait que dans cette phrase, ces éléments aient le même accent casuel. Cela ne veut pas dire non plus qu'ils ne sont pas régis car la théorie syntaxique de l'arabe stipule que tout nom, ou ce qui occupe sa position, est régi.

La deuxième possibilité envisagée se base sur la mutualité de rection entre les deux éléments. Or, nous savons pertinemment que le nom ne peut pas régir sauf s'il acquiert des propriétés verbales : ce n'est pas le cas de (15 e), il ne peut pas être le recteur (énonciatif) attribué à *az-Zağğāğ* car ce genre de recteur est présent dans tout énoncé, sinon, la phrase ne tient pas.

La seule explication qui reste est celle que nous qualifierons volontiers de positionnelle, et qui puise sa légitimité dans le *Kitāb*. Le recteur de l'inchoatif serait sa position de *mubtada'*, il n'est au nominatif que par sa position. Cette position est une position fonctionnelle et la relation entre le terme à fonction d'inchoatif et sa position n'est pas une relation d'occupation, elle serait plutôt une relation d'inclusion, autrement dit, une relation de rection dans la terminologie de *amal*. Une fois que la position est

saturée, elle procure à tout terme l'occupant, qu'il soit un nom ou pas, une propriété supplémentaire, celle-ci serait de pouvoir régir le deuxième élément dit énonciatif.

[En commentant la particule /lā/ qui nie le genre, Sībawayhi indique clairement qu'elle est avec le nom qui la suit en position de mubtada' (inchoatif), la preuve, dit-il « que /lā raġula/ (pas d'homme) est en position de mubtada' [...] la phrase du peuple de Ḥiġāz : /lā raġula 'afḍalu min-ka/ (aucun homme n'est mieux que toi)].²⁰⁹

Il signifie que l'assignation au nominatif du deuxième nom /'afḍalu/ (mieux) est due à l'ensemble des termes /lā + raġula/ (pas [de] homme) qui sont en position de *mubtada'* tous les deux.

À partir de ce point, la relation qui s'établit entre l'inchoatif et l'énonciatif sera considérée comme une relation entre un recteur et son régime. Syntactiquement parlant, elle sera comme celle qu'entretient le verbe et son sujet, c'est-à-dire une relation de *binā'* (construction). Par ailleurs, le même terme est utilisé pour dénoter les deux relations. En traitant l'énoncé :

(16) /hādā °Abdullāhi munṭaliqan/

Voici °Abdullāhi (Nomin) partant (Accus).

Sībawayhi confirme cette analyse en précisant que :

²⁰⁹ Sībawayhi : s. d., II, p. 276.

« /*hādā*/, est un nom *mubtada*' sur lequel se construit celui qui le suit ». ²¹⁰

Comme le verbe assigne au nominatif son sujet, l'inchoatif en fait du même. Le *ḥabar* est donc régi par le *mubtada*' qui le fait, non pas en tant que terme mais en tant que position.

Cette analyse est confirmée dans le *Kitāb* par une autre configuration de l'exemple précédent. En effet, pour la phrase :

(17) /*hādā r-raḡulu munṭaliqun*/

Cet homme (Nomin) [est] partant (Nomin)

Cet homme est partant.

le recteur n'est plus le terme /*hādā*/ tout seul, mais le Groupe démonstratif avec ses deux composants. Ces deux termes [/*hādā* + *ar-raḡulu*/], dit Sībawayhi, sont considérés comme un seul nom. ²¹¹ Le troisième terme (/ *munṭaliqun*/) est assigné au nominatif par la position que les deux termes occupent. ²¹²

1.2.5.4- La position de la phrase dépendante et le 'i^crāb fī maḥal

Une des applications les plus courantes de ce 'i^crāb est la position d'une phrase enchâssée dans une autre. Cet enchâssement n'est que le résultat de l'emploi d'une phrase dans la position d'un nom. Il est en quelque sorte une distorsion. Ibn Hišām, qui

²¹⁰ Idem, II, 78.

²¹¹ Sībawayhi : s. d., II, p. 86.

²¹² Tardivement, l'analyse fera seulement du terme /*hādā*/ (ceci) un nom en position de *mubtada*' (inchoatif) par le biais du « 'i^crāb maḥallī ».

a consacré une partie conséquente de son livre *Muġnī l-labīb* à cette question, a établi les règles grammaticales pour valider l'emploi d'une phrase dans une position telle que, /ḥāl/ (complément d'état), /ṣifat/ (adjectif), etc. Ces positions sont dénotées par le moyen du terme de *maḥal*. Ainsi, il y a des phrases qui ont un /*maḥal*/ (peut signifier fonction ou position), il y en a qui n'en ont pas.²¹³

En réalité, le principe du 'i'rāb *maḥallī* trouve ses racines théoriques dans le *Kitāb* qui résume avec peu de mots, mais avec élégance et clarté le cadre de ce 'i'rāb. Sībawayhi dit :

*[L'élément peut occuper la position d'un autre élément sans qu'ils aient le même 'i'rāb, exemple : /marart-tu bi raġulin yaqūlu dāka/ (je suis passé par (j'ai rencontré) un homme **qui dit cela**), /yaqūlu/ (V+Sujet) est en position de /qā'il/ (N) (celui qui dit), leurs 'i'rāb(s) n'est pas le même].²¹⁴*

Il importe de signaler dans ce passage la distinction entre la position et le 'i'rāb pour mettre en évidence le rôle syntaxique de la position en tant que recteur, donc en tant qu'entité distincte.

²¹³ Ibn Hišām : 1979, p. 490-560.

²¹⁴ Sībawayhi : s. d., I, p. 132 et III, p. 9.

2- Les propriétés des positions

2.1- Dans la théorie de Milner

Nous avons essayé dans le chapitre précédent d'isoler une entité distincte sur laquelle s'appuie la syntaxe positionnelle. Cette entité, que Milner appelle *site-position*, ou position tout court, a été distinguée d'autres notions qui peuvent éventuellement prêter à confusion, à cause de leur ressemblance.

Dans ce qui va suivre, nous allons continuer à apporter plus de précisions à cette entité en la déterminant par ses propriétés, tant absolues que relationnelles. Ces précisions auront pour effet de nous permettre ultérieurement de traiter cette entité dans un contexte plus large qu'est le domaine, ou encore la phrase.

Pour bien asseoir la notion de position sans l'associer à celle de site, il faut juste noter que la relation d'un terme à un site est une relation d'occupation, alors qu'une position a comme caractère d'être géométrique. Autrement dit, le seul fait qu'un terme occupe un site, ne nous permet pas de parler de syntaxe positionnelle. Nous commençons à parler de cette syntaxe du moment où le site occupé entre en relation avec d'autres sites dans une proposition donnée. Cette interaction entre les sites relève de la géométrie, nous parlerons à ce moment-là de position.

La dualité de définitions que nous avons vue à propos des sites s'étend naturellement aux positions, une position est donc définie par elle-même *propriétés absolues*, mais aussi par ses relations *propriétés relationnelles*.

2.1.1- Les propriétés absolues

Une des propriétés absolues des positions est l'étiquette catégorielle. Cette notion d'étiquetage est fortement liée aux autres notions telles que *Appartenance catégorielle* ou *Fonction*.

Les théories linguistiques qui, selon Milner, proposent une analyse de la langue ne distinguent pas dans la plupart des cas entre les propriétés des termes, telles que leurs appartenances catégorielles (*le silence* comme Groupe nominal), et les positions qu'ils occupent. Dire qu'un terme, par appartenance, est Groupe nominal n'est pas la même chose que de dire que la position occupée par cette entité, provisoirement, est une position étiquetée Groupe nominal. La différence terminologique est nette, « *quand il s'agit des positions, [notre terminologie] parle d'étiquetage ; quand il s'agit des termes, elle parle d'appartenance* ». ²¹⁵

Il est impératif que la syntaxe distingue entre les étiquettes des positions et la liste catégorielle des termes. Cette distinction doit être maintenue pour pouvoir aboutir à une théorie stable.

Considérons à ce propos le comportement du relatif en arabe, ²¹⁶ /*al-ladī*/ (que, qui), par exemple. Ce relatif apparaît toujours à la tête de la proposition qui le contient. Cette étape de l'observation ne concerne que la place de cet élément. Pour que cela relève de la syntaxe, il faut le décrire comme occupant une position, ensuite fixer l'étiquette de cette position.

²¹⁵ Milner : 1989, p. 358.

²¹⁶ Nous avons choisi des exemples en arabe pour appliquer l'analyse de la théorie de Milner d'une part ; d'autre part, vérifier la validité de ses conclusions pour la langue arabe. Dans la plupart des cas, les exemples choisis traitent du même sujet.

En arabe, les relatifs ne forment pas comme en français une classe distincte, mais une sous-classe des noms, cette sous-classe a des propriétés, parmi lesquelles, il y a le fait de se placer à la tête de la proposition. À ce propos, l'exception que certains grammairiens voient dans une structure telle que :

(18) /*ǧā'a l-yahmilu kitāban*/

Est venu (celui) porte un livre

Celui qui porte un livre est venu.

n'est qu'une variante de cette position : pseudo article /*al*/ a pu jouer le rôle du relatif, non pas par sa nature ou ses propriétés catégorielles, mais par le fait d'occuper cette position qui lui confère ce trait syntaxique.

Cette sous-classe est distincte des autres, cela peut être prouvé par le principe de l'exclusion, c'est-à-dire un élément de la classe des relatifs ne chasse pas un autre élément d'une autre classe en tête de la proposition. Nous pouvons avoir :

(19) /*ǧā'a hādā l-ladī yahmilu kitāban*/

Celui-ci qui porte un livre est venu.

Le démonstratif /*hādā*/ n'exclut pas le relatif, et vice versa. D'une autre façon, l'exclusion mutuelle entre des membres d'une même classe peut aussi se vérifier facilement. Ainsi, nous ne pouvons pas avoir :

(20) * /*ǧā'a man l-ladī yahmilu kitāban*/

*lequel qui porte un livre est venu

La place que ces éléments occupent est bien une position, cela est prouvé par le principe de la constance. En effet, il est difficile de trouver l'un d'eux ailleurs qu'à la tête de sa proposition.

Un pronom relatif joue le rôle de subordonnant phrastique quand il introduit la phrase qui le contient dans une autre. Ce rôle peut être tenu par d'autres éléments que le relatif. Ainsi, les interrogatifs par exemple, peuvent aussi être des subordonnants phrastiques :

(21) (a) /^laraf-tu kayfa ya'kulu/

J'ai su comment il mange.

(b) /^laraf-tu 'a qāma Zaydun'am qa^lada/

J'ai su est-ce que Zayd s'est levé ou s'est assis

J'ai su si Zayd s'était levé ou s'était assis.

Ces termes en question occupent bien la place initiale de la phrase, cependant, ils n'appartiennent pas en tant que termes à la même catégorie. De ce fait, il faut inventer un nom catégoriel pour désigner la position que tous ces termes occupent. Les propositions ne manquent pas. Milner de son côté propose un terme opaque basé sur les symboles tel que *Q*. Cette dénomination est favorisée par la quête permanente de ne pas créer des termes qui prêtent à confusion ou des termes qui rappellent d'autres notions. C'est précisément ce qui a valu à Chomsky la critique de Milner concernant le terme *Complémenteur* proposé par le premier. Or, selon Milner, ce terme :

« (...) a justement le défaut d'avoir trop de contenu, puisqu'il oriente la pensée vers une notion par ailleurs connue et traditionnelle : la complémentation. ».²¹⁷

L'analyse d'une phrase telle que (19) sera donc : /*al-ladī yaḥmilu kitāban*/ est une phrase ; /*al-ladī*/, en tant que terme occupant une position, est un nom d'un type particulier ; nous donnerons pour le moment à la position qu'il occupe l'étiquette *Rabṭ* (lit. liaison). Soit la représentation suivante :

[Rabṭ (ʿIsm *al-ladī*)]

où [] indique la position ; *Rabṭ* (Subordination) indique l'étiquette ; *ʿIsm* (nom) indique l'appartenance catégorielle du terme.

Cette représentation peut se réaliser pour un autre élément occupant la même position mais avec une autre configuration où l'élément appartient à une autre catégorie.

Soit la phrase :

(22) /*ra'ay-tu hal yaḥmilu kitāban*/

J'ai vu s'il portait un livre.

[Waṣl (Ḥarf *hal*)]

Ces représentations aboutissent à un théorème clé dans la théorie de Milner que nous notons avec une légère modification :

²¹⁷ Milner : 1989, p. 359.

Si en arabe les termes membres de la classe occupant la position étiquetée *Waṣl* apparaissent obligatoirement à une place initiale, ce n'est pas en tant qu'ils sont relatifs ou interrogatifs, etc., mais parce qu'ils sont subordonnants.

En vérifiant le théorème suivant proposé par Milner en essayant de l'appliquer à l'arabe :

« Si l'on pouvait reconnaître à un membre de la classe occupant *Waṣl* un emploi où il ne fût pas un subordonnant, il n'aurait pas à occuper la position *Waṣl* et, partant, il n'apparaîtrait pas nécessairement à la place initiale ».

nous pouvons conclure qu'il ne peut s'appliquer à l'arabe car les relatifs en arabe peuvent avoir d'autres emplois que la subordination. Soit la phrase :

(23) /*al-ladī yaʿmalu ḥayrun min siwā-hu*/

Celui qui travaille [est] meilleur que les autres.

où le relatif /*al-ladī*/ occupe certes la tête de la phrase mais n'est pas employé comme un subordonnant, il serait plutôt un *mubtada'* (inchoatif).

Le fait de changer les exemples en français par des exemples en arabe a au moins le mérite de permettre de vérifier directement la validité de certains théorèmes de la théorie générale de Milner.

2.1.1.1- Appartenance catégorielle et étiquette de position

Dans le même raisonnement Milner fournit un exemple du système anglais concernant la théorie du Groupe nominal. Soit les syntagmes :

(24) (a) the farmer's house

(b) a farmer's house

(c) this farmer's house

(d) his farmer's house

(e) an old farmer's house

(f) an old house

Il n'est pas difficile de voir la relation d'exclusion mutuelle entre les termes qui précèdent *house*. Il est aussi facile de voir que le terme *house* est sans article propre. D'autre part, il semble que *the farmer's house* se comporte comme un Groupe défini et partage les propriétés de *the house* même si l'article *the* porte sur *farmer* et non sur *house*. De la même façon, *a farmer's house* se comporte comme un Groupe indéfini et partage les propriétés de *a house*.

Si nous admettons que les articles *the*, *a*, *this* et *his* partagent certaines propriétés syntaxiques, et si nous admettons la terminologie courante qui stipule que les Articles et les Adjectifs sont des déterminants du Groupe nominal, nous devrions alors dire que *the* ou *a farmer's* sont aussi des déterminants.²¹⁸ Cela relève alors de la syntaxe, et la notion Déterminant « *n'est rien de plus et rien de moins qu'une étiquette proposée pour dénommer cette position* ». ²¹⁹ L'étiquette proposée dans ce cas n'est pas basée sur l'appartenance catégorielle des termes car « *tout l'intérêt de l'analyse consiste à faire*

²¹⁸ Voir à ce propos Milner J.-C. : *Du génitif possessif comme sujet syntaxique, ordres et raisons de langue*, p. 96.

²¹⁹ Milner : 1989, p. 361.

*apparaître que des termes à appartenance catégorielle hétérogène partagent certaines propriétés syntaxiques quand ils occupent une certaine position ».*²²⁰

Le terme Déterminant, pour étiqueter cette position, n'est pas le seul proposé. Chomsky aurait proposé le terme *Spécificateur* que Milner ne rejette pas car il a selon lui « à peu près le même contenu »,²²¹ et que nous trouvons plus adéquat que celui proposé par Milner.

Quant aux Spécificateurs en anglais, l'analyse proposée peut s'étendre à d'autres cas dans d'autres langues. Ainsi, les articles possessifs en français seraient analysés comme étant des pronoms personnels en position de déterminants. La notation d'un syntagme tel que *ma maison* serait donc :

[Dét (Pro 1 sg)] maison = ma maison

Dans d'autres cas que ceux présentés auparavant, l'étiquetage d'une position par un nom catégoriel doit s'éloigner de la liste des catégories classiques. L'hétérogénéité des termes occupant une même position l'impose. En revanche, il y a des positions dont l'étiquette est homonyme d'une appartenance catégorielle classique (S, N'', A'', etc.).

2.1.1.2- Homonymie et distorsion

Dans le cas où les étiquettes des positions correspondent aux noms catégoriels classiques des termes, nous parlerons d'homonymie. Cette correspondance et cette homonymie ne doivent pas faire oublier que la question est purement terminologique.

²²⁰ Milner : 1989, p. 361.

²²¹ Milner : 1989, p. 362.

Néanmoins, il existe des cas où le terme occupant, par son appartenance catégorielle, ne répond pas à l'étiquette de la position. Une distorsion s'observe dans ce cas précis. Soit les phrases :

(25) (a) Mourir n'est rien.

(b) Mourir est difficile.

Il est question dans ces phrases de déterminer l'appartenance catégorielle du terme *mourir*. La position est cadrée par une structure prédicative classique sous forme d'une copule dont le verbe *être* est le nœud.

L'analyse classique fera du terme *mourir* un Verbe nu à l'infinitif, autrement dit, le verbe en question n'aurait pas de sujet propre. Dans ce cas, Milner pose la question légitime : comment expliquer des tours où la présence d'un sujet est requise ? Soit les phrases :

(26) (a) Mourir sans combattre est honteux.

(b) Mourir avec ses amis demande du courage.

Nous savons que les tours en (sans + infinitif) renvoient généralement à un sujet. De la même façon, il faut un antécédent pour justifier l'existence de *ses*. Une autre question vient compléter cette interrogation : le terme *mourir* occupe bien une position. Mais quelle est l'étiquette de cette position ?

Une analyse classique va supposer une ellipse avant *mourir* qui correspondrait à un Groupe nominal imperceptible (noté conventionnellement *e*). Soit la représentation :

[N^o *e*[s *e mourir*]] n'est rien

Cette ellipse serait interprétée comme *le fait de*. Cette analyse de convenance, selon les termes de Milner se justifie seulement « parce qu'on veut expliquer à moindre coût le fait qu'une phrase soit dans une fonction propre aux Groupes nominaux ».²²² De ce fait, Milner conclut que *mourir* appartient certes à la catégorie S mais il occupe la même position que *la mort* dans :

(27) La mort n'est rien.

Il occupe donc une position étiquetée Groupe nominal. Il n'est donc Groupe nominal que par la position qu'il occupe. *Mourir* aura donc « toutes les propriétés positionnelles d'un Groupe nominal, mais il n'aura que celles-là »,²²³ la preuve, *mourir* ne se comporte pas comme un vrai Groupe nominal. En effet, dans des cas tels que la coordination, comme dans l'exemple ci-dessous, un vrai Groupe nominal aurait entraîné l'accord :

(28) La mort et la vie sont difficiles.

avec *mourir* et un autre verbe à l'infinitif, il saurait impossible d'avoir :

(29) *Naître et mourir sont difficiles.

La seule explication plausible est celle proposée par la théorie des positions où la nature et la catégorie d'une position peuvent différer de celles des termes qui les occupent, les cas exceptionnels tels que le cas de *mourir* étant expliqués par la distorsion.

²²² Milner : 1989, p. 363.

²²³ Idem, p. 364.

Une même phrase peut comporter plusieurs distorsions, celles-ci expliquent l'occupation d'une position par des termes qui, d'ordinaire, n'apparaissent pas dans cette position. Ainsi, dans le système anglais nous avons la phrase suivante :

(30) In England is where I met him.

L'analyse la plus simple consisterait à considérer cette phrase comme une sorte d'équivalence faite à l'aide du verbe être qui serait le signe de l'équivalence entre les deux parties. Nous aurons donc quelque chose comme :

[N'' X] est [N'' Y]

Le problème qui se pose alors est de savoir comment expliquer la présence d'un terme à appartenance catégorielle P'' (Groupe prépositionnel) dans la première position qui est normalement destinée à accueillir des termes à appartenance catégorielle N''. De la même manière, comment expliquer l'occupation de la deuxième position qui est d'ordinaire destinée à N'' par un terme à appartenance catégorielle S' ? La réponse de la théorie positionnelle se fait à travers les distorsions.

Comme le verbe *être* instaure une équivalence entre les deux composants N'', et comme le sujet dans la phrase est un Groupe prépositionnel de lieu, il faut donc que l'attribut ait un trait locatif. C'est le cadre d'une telle structure, d'où l'impossibilité d'avoir:

(31) (a) In England is when I was born.

(b) Yesterday is where I met him.

De tout ce qui précède nous pouvons dire que l'étiquetage des positions a pour but de se détacher de la syntaxe traditionnelle tout en s'appuyant sur des principes propres à la théorie des positions, comme c'est le cas pour la distinction entre l'étiquette d'une position et l'appartenance catégorielle d'un terme qui « *n'est pas seulement théorique, mais a une portée empirique* ». ²²⁴

Une des propriétés absolues des positions est celle qui concerne la capacité d'accueil d'une position. Une position qui accueille systématiquement et sans distorsion des termes à l'appartenance catégorielle diverse, sera intrinsèquement *polycatégorielle*. Si par contre, une position n'accueillait qu'un seul type de catégorie, elle serait *monocatégorielle*. Les cas des termes qui l'occupent sans appartenir à la catégorie prévue, le feraient par distorsion. Dans ce dernier cas, Milner parle de naturalité qui est exprimée par une « *harmonie naturelle [...] entre l'appartenance du terme occupant et l'étiquette de la position occupée* », ²²⁵ ce principe-là est aussi la justification de l'homonymie qui existerait entre certaines étiquettes et les catégories d'appartenance des termes.

2.1.2- Les propriétés relationnelles

Dans la présentation de la théorie générale des positions, nous avons dit que les positions entretiennent des relations. Bien que la tradition n'ait pas reconnu les positions telles qu'elles sont définies ici, ou qu'elle n'ait pas déterminé clairement les différences entre les termes occupants et les positions occupées, nous pouvons néanmoins souligner

²²⁴ Milner : 1989, p. 367.

²²⁵ Idem, p. 367.

qu'elle a mentionné les relations positionnelles à travers ce qu'elle appelle les fonctions syntaxiques : *fā'il* (sujet), *maf'ūl* (COD), *zarf* (circonstant), etc.

Le terme fonction a été employé aussi de plusieurs manières dans la linguistique moderne. Cet emploi a des traits communs dans le sens où il désigne un phénomène relationnel. La fonction d'un élément X se détermine généralement comme une relation que cet élément entretient avec une entité plus grande qui l'englobe. Par conséquent, les relations de l'élément en question englobent aussi ses relations avec les autres éléments qui constituent cette entité qui les englobe tous. Cette entité est présente à tous les niveaux du langage, phonologie (syllabe), morphologie (schème), sémantique (thème), syntaxe, etc.

En syntaxe, cette entité globale est déterminée dans la théorie de Milner par la phrase. La tradition emploie les notions de *fā'il* (sujet), *maf'ūl* (COD), etc. pour décrire les relations qu'entretient un élément avec chacun des autres éléments, mais aussi avec l'ensemble, c'est-à-dire la phrase.

Une affirmation telle que : « *les relations entre sites correspondent à des fonctions grammaticales* »²²⁶ peut paraître étonnante, au point de poser la question : à quoi sert une nouvelle théorie si elle reprendrait les mêmes notions traditionnelles, et de surcroît, dans pratiquement leurs acceptions traditionnelles ?

En réalité, comme nous avons fait la distinction entre position et appartenance catégorielle, nous allons tenter de distinguer entre la vision de la théorie de Milner et celle de la tradition grammaticale.

²²⁶ Idem, p. 377.

Du point de vue terminologique, la théorie linguistique s'est souvent demandée si elle devait avoir une terminologie différente et autonome pour exprimer les notions fonctionnelles. Cette demande peut aller jusqu'à proposer une révision complète de ces notions.²²⁷

La légitimité d'une telle question vient du fait que « *la désignation [de ces notions] relève d'une toute autre nomenclature que la désignation des sites : alors que cette dernière repose, par le biais de l'étiquetage, sur la liste des catégories, les noms sujet ou complément n'ont rien de catégoriel* ». ²²⁸ Dans une théorie positionnelle, ces fonctions sont tout simplement des relations entre positions. Cette affirmation souligne l'étroite relation entre la liste des catégories syntaxiques possibles et la liste des positions géométriques possibles.

Quant à la liste des catégories usuelles, nous les avons jusqu'à présent représentées par les symboles suivants : A'', V'', P'', S ; la liste des positions dépendra de la géométrie adoptée. Cette géométrie reflète la manière dont une entité de la structure est incluse dans l'entité supérieure, dans une géométrie de type arborescent, cette relation est exprimée en terme de domination. Nous ne sommes pas loin de la théorie de *c^oamal* en arabe.

La pertinence d'une relation est un critère important, elle est déterminée par l'inclusion directe ou indirecte de l'entité dans la phrase. Une relation positionnelle sera donc pertinente si elle est une relation de domination directe, autrement dit, sans

²²⁷ À ce sujet cf. Denis Creissels : 1995, *Éléments de syntaxe générale*, qui revisite les notions traditionnelles sous une forme de typologie notionnelle.

²²⁸ Milner : 1989, p. 373.

intermédiaire. Ainsi nous pouvons noter certaines relations à dominance directe telles que le sujet *fā'il* par rapport au *fī'l* :

(^cAlāqat [N'', S])

ou encore la relation entre la préposition *ḥarf ḡar* et le nom régi par la préposition *maḡrūr* :

(^cAlāqat [*Ḡār*, *Maḡrūr*])

L'école de Cambridge a déjà proposé des représentations semblables. La notation de Milner et celle de Chomsky²²⁹ se différencient par la définition des fonctions grammaticales comme des relations entre des catégories sans distinguer entre l'étiquette de la position et l'appartenance des termes. C'est l'entité qui assure la fonction. Des formules telles que (X est un sujet) sont répandues dans beaucoup de manuels scolaires. Cette analyse n'est pas tout à fait exacte.

Nous voyons bien pour l'analyse d'une phrase telle que :

(32) /*al-^camalu ḥayrun lak-um*/

Le travail est mieux pour vous.

que le terme /*al-^camalu*/ étant celui qui assure la fonction de *mubtada'* et non pas la position qu'il occupe. Cette analyse n'est pas tout à fait juste, du moins dans sa terminologie. Or, si nous considérons la définition de *mubtada'* comme étant un N'' et si nous observons une phrase telle que :

²²⁹ Chomsky : 1975, *Aspects de la théorie syntaxique*, p. 104.

(33) /'an taṣūmū ḥayrun lak-um/

Que vous jeûniez [c'est] mieux pour vous.

l'on se rend compte que le terme qui assure la fonction de *mubtada'* n'est pas un N'' mais un V''. Il serait difficile de nommer le terme /'an taṣūmū/ comme étant un *mubtada'* sauf si nous admettons le principe de la distorsion. Nous ne pouvons tenir le terme /'an taṣūmū / pour un *mubtada'* que si la notion de *mubtada'* est définie sur la position étiquetée N'' et non sur le terme.

Il reste pour clore ce chapitre, à préciser que les relations pertinentes d'inclusion directe concernent essentiellement les positions monocatégorielles, mais qu'en est-il pour les positions non reconnues par la tradition comme le cas de la position *Waṣl* que nous avons vue dans le chapitre consacré aux propriétés absolues des positions ?

Il semble que ces relations ne soient pas de la même nature que celles qu'entretient un N'' par exemple avec le S qui l'inclut directement ou celle qu'entretient un N avec un N'' qui l'inclut directement. Si nous ajoutons à cette remarque le fait que ces positions nouvellement définies accueillent des termes à appartenances catégorielles diverses, l'invitation à inventer une nouvelle terminologie catégorielle pour définir ces relations est largement justifiée.

2.2- La notion du Sujet dans la tradition arabe

L'une des positions qui coïncident avec une notion traditionnelle est celle de Sujet. Cette position se trouve définie, dans la tradition grammaticale arabe, tant par des propriétés absolues que par des propriétés relationnelles.

Le but recherché dans ce qui va suivre n'est pas de faire un analogie triviale entre la théorie linguistique moderne et la tradition grammaticale arabe, mais de présenter le point de vue des grammairiens arabes qui, à notre sens, peut constituer une base pour une théorie des positions.

Le fait d'utiliser des termes issus de la théorie de Milner ou d'autres n'est qu'une conséquence de la méthode que nous avons adoptée pour présenter la théorisation des grammairiens arabes.

2.2.1- La définition de l'entité Sujet

Si nous consultons le *Kitāb* de Sībawayhi, nous ne trouvons pas une définition précise du Sujet *fā'il* en tant que composant ou en tant que fonction dans une phrase. Cela peut paraître étonnant si l'on étudie les nombreuses utilisations du terme de *fā'il*.²³⁰

Dans le chapitre intitulé : « [ceci est le chapitre du sujet dont le verbe le dépasse à un complément] », Sībawayhi ne définit le sujet que par un trait relationnel. Pour expliquer l'assignation au nominatif du terme /^c*Abdullāh*/ dans la phrase :

(34) /*ḍaraba* ^c*Abdullāhi* *Zaydan*/

A frappé ^c*Abdullāh* (Nomn) *Zayd* (Accus)

^c*Abdullāh* a frappé *Zaydan*.

Sībawayhi fait appel à la nature de la relation que le terme ^c*Abdullāh* entretient avec le verbe, cette relation est l'une des deux que le verbe a avec les termes nominaux qui le

²³⁰ Les deux acceptions les plus représentées dans le *Kitāb* sont : morphologique (le schème *fā'il*) et syntaxique (celui du verbe).

suivent : celle de *šugl* (occupation) avec le sujet ; celle de *ta^caddī* (transitivité) avec les compléments.²³¹ Cette précision, nous la reprendrons plus loin.

Cette notion a reçu plusieurs définitions selon l'aspect ou le niveau d'analyse dans lequel le grammairien la définit. Le *fā^cil* peut être un agent, un sujet ou un thème. Ce qui réunit ces définitions et les résume bien, c'est la conclusion que Hassan Hamzé donne, après avoir exposé ces définitions en considérant que :

*« (...) le fā^cil des grammairiens arabes est une fonction syntaxique exprimée dans une terminologie logico-sémantique ».*²³²

Les grammairiens tardifs ont rajouté plus de précisions à la définition de cette notion en allant jusqu'à considérer cette position comme étant la position type des nominatifs en arabe. Az-Zamaḥṣarī, par exemple, considère que :

*« (...) le muḩtada' et son ḩabar, sont portés au Sujet par la voie de la ressemblance et du rapprochement ».*²³³

Nous partirons dans l'exploration de cette notion de la définition d'az-Zamaḥṣarī, que nous estimons plus complète pour deux raisons : la première étant l'époque plus récente d'az-Zamaḥṣarī par rapport à celle des fondateurs de cette tradition, ce qui suppose qu'il a eu connaissance des définitions de ses prédécesseurs ;²³⁴ la deuxième étant la nature pédagogique de son livre, ce qui suppose

²³¹ Sībawayhi : s. d., I, p. 34.

²³² Hamzé H. : « La position du sujet du verbe », pp. 127-149.

²³³ Az-Zamaḥṣarī : p. 18.

²³⁴ Ibn Ğinnī définit le sujet par [*tout nom postposé à un verbe et auquel on prédique et on rapporte ce verbe*], cf. *al-Lumā^c*, p13.

qu'il a essayé de donner plus de précisions pour une meilleure définition de cette notion par rapport aux autres. Le *fā'il*, dit-il :

30 — الفاعل ما كان المسند إليه من فعل أو شبهه مقدما عليه أبدا، كقولك: ضرب زيد و زيد

ضارب غلامه ...، وحقه الرفع، ورافعه ما أسند إليه، والأصل فيه أن يلي الفعل لأنه كالجاء

منه، فإذا قدم عليه غيره كان في النية مؤخرا، ومن ثم جاز: ضرب غلامه زيد وامتنع: ضرب

غلامه زيدا.²³⁵

[...] est celui dont le prédicat, qu'il soit un verbe ou ce qui peut lui ressembler, est toujours antéposé par rapport à lui, comme : /ḍaraba Zaydun/ a frappé Zayd (Nomin), (Zayd a frappé), et /Zaydun ḍāribun ḡulāmu-hu/ Zayd [est] frappeur son serviteur (Nomin), (le serviteur de Zayd est frappeur)...il doit être au nominatif et la cause en est son prédicat. La norme est qu'il suit le verbe car il en est et comme une partie, et si un autre [élément] se met avant lui, il [l'autre] sera intentionnellement après, d'où la possibilité de dire : /ḍaraba ḡulāmu-hu Zaydun/ a frappé son serviteur (Accus) Zayd (Nomin), (Zayd a frappé son serviteur), et l'impossibilité de dire : /ḍaraba ḡulāmu-hu Zaydan/ a frappé son serviteur (Nomin) Zayd (Accus), (la serviteur de Zayd l'a frappé)].

La première remarque que nous pouvons relever dans cette définition est le trait positionnel du sujet reflété par une terminologie précise. Ce trait est pour nous un premier indice qui nous permet de nous poser la question suivante : est-ce que le sujet est une position ? Si la réponse est affirmative, une autre question doit trouver sa réponse : quelles sont les propriétés de cette position ?

²³⁵ Az-Zamahšarī : s. d., p. 18.

Cette question ne concerne pas sa place dans l'ordre linéaire des éléments, elle tend à une vérification plutôt positionnelle dans le sens établi par la théorie des positions.

Il nous semble que la réponse à la première question ne devrait pas poser trop de problèmes. Or, nous avons vu dans le chapitre (1.2) de la première partie que la tradition grammaticale arabe raisonne aussi en terme de position. Ce raisonnement est notamment reflété par le calcul des *mawḍiʿ*(s) et par le *ʿirāb maḥallī*, ce qui veut dire que l'on raisonnait par la position elle-même et non par les termes occupant cette position. Il en est de même dans la définition de az-Zamaḥṣārī. Pour le reste, la différence se marque par la distinction entre position et place.

2.2.2- Place ou position

Il est important de distinguer dès le départ entre ces deux niveaux car celui des places concerne plutôt ce qui est perceptible, l'ordre des mots et la linéarité. Il n'est pas fondamentalement syntaxique. En revanche, celui des positions, bien qu'il soit imperceptible, est syntaxique car il conjugue dans la position, l'occupation, la fonction et les relations.

Le sujet dans la citation d'az-Zamaḥṣārī est bien une position et non une place. Cette affirmation s'appuie sur deux choses : le changement de place et le changement de position.

2.2.2.1- Le changement de place

Nous savons pertinemment que le changement de place n'entraîne pas forcément un changement de fonction, c'est justement ce que montrent les exemples donnés par

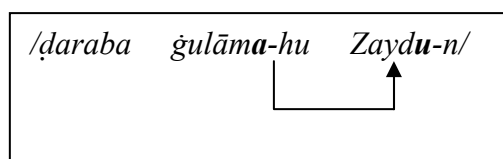
az-Zamaḥṣarī pour expliquer la géométrie du sujet par rapport au verbe : la norme dit-il, « est qu'il suit le verbe ». Cette norme dont az-Zamaḥṣarī parle ne concerne ni le terme occupant ni sa place. L'analyse du premier exemple, qu'il qualifie de permis, le démontre. Soit la phrase :

(35) /ḍaraba ġulāma-hu Zaydun/

A frappé son serviteur Zayd.

Zayd a frappé son serviteur.

où le terme /ġulām + hu/ COD, qui contient un pronom possessif²³⁶ renvoyant à Zayd (Sujet), est linéairement avant le terme Zayd. La question ne porte pas sur l'ordre des éléments en tant que tels, mais plutôt sur le pronom possessif /hu/ attaché au terme /ġulām/. Or, la règle grammaticale, en ce qui concerne les pronoms anaphoriques, stipule que le pronom anaphorique peut être employé quand il renvoie à un antécédent. Le terme qui est censé être l'antécédent dans l'exemple ci-dessus est Zayd. Or, Zayd se trouve après le pronom anaphorique. Pourtant, la défaillance de la relation anaphorique n'altère pas la validité de l'énoncé. Cette structure peut être schématisée ainsi :



Le cas du deuxième exemple est encore plus compliqué:

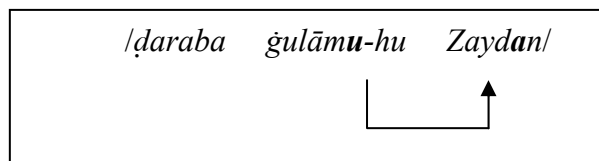
(36) */ḍaraba ġulāmu-hu Zaydan/

²³⁶ Selon la terminologie de la TGA.

A frappé le serviteur de Zayd Zayd.

Le serviteur de Zayd a frappé Zayd.

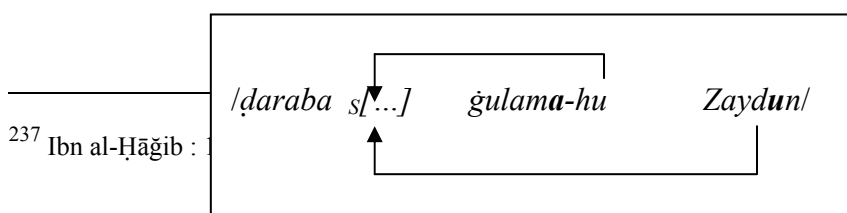
où les termes nominaux dans la phrase respectent l'ordre de base, c'est-à-dire VSO, et la relation anaphorique est la même. Pourtant, cet énoncé est jugé mauvais. Cette structure peut être schématisée ainsi :



L'explication de cette question est donnée par Ibn al-Ḥāǧib qui détaille la nature de l'antécédent de l'anaphore. Cette anaphore, dit-il :

« [(...) a besoin de renvoyer à un antécédent cité par la forme et le sens, ou par la forme seulement, ou par le sens sans la forme »].²³⁷

Si l'antécédent était le terme perceptible *Zayd*, les deux phrases devraient être mauvaises. Mais si l'antécédent était une entité imperceptible, elle devrait être antécédente à l'anaphore pour valider les deux phrases. C'est cette hypothèse qui est retenue par la *TGA*, celle-ci nommera cette antécédent le *maḥal* (lit. la place ou la position), un autre terme pour signifier la position. L'analyse de la première phrase serait donc schématisée ainsi :



²³⁷ Ibn al-Ḥāǧib :

où l'anaphore renvoie à une position et non à un terme. Cette position, étant celle du sujet, elle est géométriquement après le verbe, par conséquent avant l'anaphore. Le même raisonnement serait adopté pour l'analyse de la deuxième phrase dans laquelle l'anaphore renvoie à une entité imperceptible qu'est la position du COD. Cette dernière étant normalement après la première, le renvoi de l'anaphore est donc erronée, la phrase est par conséquent, non valide.

2.2.2.2- Le changement de position

L'antéposition d'un nom que l'on peut croire, de part sa relation sémantique au verbe, sujet de ce dernier, a été traité dans la tradition grammaticale arabe, presque comme un cas d'école. Ce traitement démontre, comme le souligne Hassan Hamzé, que les grammairiens arabes « *ne confondaient pas les deux structures syntaxique et sémantique* ». ²³⁸ Le cas que Sībawayhi expose dans le *Kitāb* illustre bien cette idée. Ce cas concerne le changement de place sans changement de position, mais aussi le cas contraire. L'explication de Sībawayhi part de la phrase type :

(37) /*ḍaraba Zaydun ʿAmran*/

A frappé Zayd (Nomin) ʿAmr (Accus)

Zayd a frappé ʿAmr.

qui respecte l'ordre typique de la phrase verbale en arabe. Mais, dit-il :

²³⁸ Hamzé H. : « La position du sujet », p. 142.

« [si tu antéposais le nom [^ʿAmran au verbe], il serait en bon arabe comme le premier, tu dirais : /Zaydan ɖarab-tu/ Zayd (Accus) j'ai frappé (j'ai frappé Zayd), mais si tu prédiquais le verbe au nom, tu dirais : /Zaydun ɖarab-tu-hu/ Zayd (Nomin) j'ai frappé lui (Zayd, je l'ai frappé), [...], par prédiquer, tu entendrais qu'il [le verbe] est en position de /munṭaliqun/ (partant), dans : ^ʿʾAbdullāhi munṭaliqun/ ^ʿʾAbdullāhi [est] partant] ». ²³⁹

Dans ce passage, le terme en question occupe la position de COD. Deux cas de figure se présentent quant à son antéposition par rapport au verbe : le déplacement du terme est simplement sur le plan linéaire, autrement dit, la place, il n'y aura pas de changement de fonction, /Zaydan ɖarab-tu-hu/ ; le déplacement du terme est un déplacement qui entraîne un changement de fonction, c'est un changement de position, /Zaydun ɖarab-tu-hu/, Zayd dans ce cas-ci occuperait la position du *mubtada'* (l'inchoatif) .

Cette constatation confirme en partie le point de vue de la théorie des positions qui considère que les fonctions dans la tradition grammaticale ne sont que des relations. Le terme *Zayd* est COD ou *mubtada'* selon qu'il a une relation de *ta^caddī* (transitivité) ou de *binā' ^calā* (lit. construction, prédication).

De tout ce qui a été dit, nous pouvons conclure que la définition du sujet a dans la tradition grammaticale un trait positionnel. Elle n'est pas une simple fonction, c'est une position. Cette position a pour l'instant comme propriété la constance, c'est-à-dire qu'elle doit être saturée, même si la structure sémantique ne suit pas, c'est le cas notamment de ce que la tradition appelle *nā'ib fā'il* (substitut du sujet), où l'un des

²³⁹ Sībawayhi : s. d., I, p. 81.

compléments doit saturer cette position, et prendre par conséquent certaines propriétés qu'elle donne aux termes qui l'occupent, le cas nominatif par exemple. La deuxième propriété est relationnelle, elle concerne sa géométrie par rapport au verbe. C'est une relation d'inclusion, le sujet étant considéré comme une partie du verbe, al-^oUkbuṛī est allé jusqu'à présenter douze arguments pour le prouver.²⁴⁰

2.2.3- Le nom catégoriel « fā^cil »

Toute position doit recevoir un nom catégoriel pour l'identifier. Pour la position que nous avons traitée, la tradition grammaticale arabe a maintenu le nom de sujet malgré toutes les acceptions que ce terme peut avoir. Le sujet, l'agent et le thème, tous ces termes sont utilisés pour désigner des fonctions, tant sur le plan syntaxique, sémantique que logique.

La catégorie qui nous intéresse pour le moment est celle qui comprend tous les termes pouvant occuper la position déterminée dans la définition d'az-Zamaḥṣārī. Cette catégorie a été judicieusement nommée *sujet* par la tradition grammaticale.

La distinction terminologique de cette catégorie de celle du sujet antéposé *mubtada'* ou de celle du substitut du sujet *nā'ib fā^cil* s'applique aussi à la position, celle-ci recevra donc le nom catégoriel *fā^cil*.

2.2.4- Les catégories des termes occupant la position fā^cil

Rappelons tout d'abord que ce n'est pas l'appartenance catégorielle du terme qui détermine la position, ce n'est pas parce qu'un terme est de telle appartenance

²⁴⁰ Ibn l-^oAnbārī : *Al-Lubāb fī^c ilal l-^orāb*, I, pp. 149-151.

catégorielle qu'il peut occuper telle ou telle position, c'est parce que la position a telle propriété qu'elle permet à telle ou telle catégorie de termes de l'occuper.

Dans la définition du sujet dans la *TGA*, le sujet est une partie de son verbe.²⁴¹ Cette partie est déterminée par sa position postposée par rapport au verbe. Si nous joignons à cette dernière précision le fait que les particules ne peuvent pas former avec le verbe un énoncé complet, nous écarterons la possibilité que la catégorie des particules puissent occuper la position Sujet. Il faut rajouter à tout cela que les particules n'occupent que des positions postverbales.

Les deux autres catégories, à savoir la catégorie des noms et celles des verbes sont *a priori* les seules que la position sujet peut accueillir.

Dans certaines définitions de la tradition arabe, l'appartenance catégorielle du terme occupant serait le nom.²⁴² Ce détail met en évidence une propriété absolue de cette position qu'est la nature monocatégorielle. Toute saturation par un autre élément appartenant à une autre catégorie serait une distorsion. C'est justement le cas du sujet-phrase dont nous discuterons plus tard dans ce chapitre.

2.2.4.1- Le sujet-pronom

Les pronoms sont en arabe une catégorie distincte ayant ses propres traits morpho-syntaxiques. Cette catégorie fait partie de la grande classe des noms. Elle partage donc avec le reste des noms certaines propriétés, notamment syntaxiques. Cette

²⁴¹ Cf. Sībawayhi, II, p. 378, az-Zamaḥṣarī, p. 18 et Ibn Yaʿīš, I, p. 74.

²⁴² Ibn Ǧinnī : s. d., *Al-Lumaʿ*, p. 13.

sous-classe des noms a occupé une partie importante dans la pensée grammaticale arabe, contrairement à ce que Ali Abu l-Makarim affirme.²⁴³

Sur le plan syntagmatique, la distinction entre les pronoms conjoints et disjoints se fait, comme le précise Hassan Hamzé, par le principe de l'autonomie : « *un mot autonome est considéré à la fois, dans une double position : l'attaque et la pose* ». ²⁴⁴ Cette distinction est intéressante au-delà de la catégorisation des pronoms : les disjoints sont marqués par leur autonomie, les conjoints par leur dépendance syntagmatique, car elle s'avère cruciale pour la détermination des pronoms candidats à occuper la position de Sujet.

En fait, ce sont seulement les pronoms conjoints qui peuvent occuper cette position.²⁴⁵ La tradition grammaticale en rend compte sans amalgame avec les morphèmes aspectuels, c'est justement ce qui a valu à C. Touratier la juste critique de Hassan Hamzé.²⁴⁶

Un autre argument peut être avancé pour établir la capacité des pronoms d'être sujet. Les noms et les pronoms sont des sujets par le principe de l'exclusion. Un nom et un pronom ne peuvent coexister, ou coïncider dans la même position. L'exemple que nous trouvons dans les sources grammaticales : /'akal-ū-nī l-barāgītū/ (les puces m'ont mangé), et qui veut que le pronom /u/ et le nom manifeste /al-barāgītū/ soient tous les deux sujets du verbe /'akala/, est analysé comme étant un corroborant *tawkīd*. Des

²⁴³ Makarim al- A. : 1975, *Taqwīm l-fikr n-naḥwī*, p. 197.

²⁴⁴ Hamzé H. : *la position du sujet*, p. 128.

²⁴⁵ Idem, p. 129.

²⁴⁶ Idem, p. 129.

dérives langagières de cette sorte existent dans d'autres langues. En français l'on peut trouver par exemple :

Le voisin, il ne sait rien.

En ce qui concerne la distribution des pronoms sujets avec un verbe, nous avons choisi celui de la troisième personne avec le verbe au passé. Soit le tableau :

	Pronom		Genre	nombre		
3MS	Huwa	kataba	∅	∅	kataba	kātib-u-n
3FS	Hiya	kataba	t	∅	katabat	kātibat-u-n
3MD	Humā	kataba	∅	ā	kataba	kātib-ā-n
3FD	Humā	kataba	t	ā	katabat	kātibat-ā-n
3MP	Hum	katab	∅	ū	kataba	kātib-ū-n
3FP	Hunna	katab	∅	na	katabat	kātib-ā-t

3=troisième personne, M= masculin, F= féminin, S= singulier, D= duel, P= pluriel

La première remarque que nous pouvons formuler sur ce tableau concerne l'indice pronominal /t/ qui dénote le féminin. Cet indice n'intervient que dans le cas où le pronom, qui est censé indiquer le nombre et le genre, est commun entre le masculin et le féminin. C'est le cas de 3MS et 3FS où l'absence phonétique du pronom (appelé aussi pronom à signifiant zéro) est un trait commun entre les deux cas. Il en va de même pour 3MD et 3FD où le morphème /ā/ qui dénote le duel est aussi commun aux deux cas masculin et féminin. Le cas de 3MP et 3FP confirme cette constatation car le morphème qui dénote le genre est différent, il n'y a donc pas besoin d'indice supplémentaire. Cette constatation s'applique aussi par rapport aux noms manifestes. Soit le deuxième tableau :

	Pronom			nombre		
3MS	Huwa	ya	ktubu	∅	ya	ktubu
3FS	Hiya	ta	ktubu	∅	ta	ktubu
3MD	Humā	ya	ktub	ā-n	ya	ktubu

3FD	Humā	ta	ktub	ā-n	ta	ktubu	kātibat-ā-n
3MP	Hum	ya	ktub	ū-n	ya	ktubu	kātib-ū-n
3FP	Hunna	ya	ktub	na	ya	ktubu	kātib-ā-t

3=troisième personne, M= masculin, F= féminin, S= singulier, D= duel, P= pluriel

Dans ce tableau, où le verbe est conjugué au non-passé (dit aussi inaccompli), l'indice du féminin se met au début du verbe en remplaçant le morphème aspectuel /ya/ sans qu'il en soit lui-même un. Ce phénomène, comme l'explique Hassan Hamzé, est dû au système syllabique de l'arabe car « les deux séquences */ktub-u/ et */aktub-u/ sont refusées par [ce système] qui ne comporte que les deux syllabes canoniques /cv/ et /cvc/ ». ²⁴⁷ Pour le reste, le constat est simple à faire, la position de Sujet est, ou bien occupée par le *damīr* (pronom), qu'il soit à signifiant zéro ou non, ou bien elle est occupée par le Nom manifeste, qui doit à son tour prendre en charge l'indication du genre et du nombre par sa forme morphologique.

2.2.4.2- Le sujet Nom

Comme le montrent les deux tableaux précédents, l'utilisation d'un nom manifeste après le verbe en position de Sujet sature cette position, ce qui entraîne l'effacement du pronom. C'est, à vrai dire, le cas canonique pour la tradition grammaticale arabe. Or, pour celle-ci, « le nom postposé [...] est le sujet du verbe. En conséquence, on ne suppose pas un pronom sous-entendu /∅/ = <huwa> = « il » ; cette supposition n'est faite qu'en l'absence du nom manifeste postposé ». ²⁴⁸

²⁴⁷ Hamzé H. : *La position du sujet*, p. 134.

²⁴⁸ idem, p. 136.

Le cas complexe que l'on peut rencontrer est celui de la coordination au pronom. Or, dans le cas où la position Sujet est occupée par un nom manifeste, la coordination à un autre nom ou à un pronom disjoint est sans encombre. Soit les phrases²⁴⁹ :

(38) (a) /ǧā'a-nī Zaydun wa ʿAmrun/

M'ont rendu visite Zayd (Nomin) et ʿAmr (Nomin)

Zayd et ʿAmr m'ont rendu visite.

(b) /ǧā'a-nī Zaydun wa 'anta/

M'ont rendu visite Zayd (Nomin) et toi

Zayd et toi m'avez rendu visite.

En revanche, dans le cas où la position Sujet est assurée par un pronom conjoint, la coordination ne peut se faire directement entre les deux éléments coordonnés. La tradition grammaticale arabe veut, pour réaliser la coordination au pronom conjoint sujet que ce dernier soit confirmé par le pronom disjoint correspondant.²⁵⁰ Soit la phrase²⁵¹ :

(39) /dahab-ta anta wa Zaydun/

Es allé toi et Zayd (Nomin).

Tu es allé avec Zayd.

²⁴⁹ Az-Zamaḥṣarī : s. d., p. 123.

²⁵⁰ Ibn Yaʿīš : s. d., III, p.78.

²⁵¹ Az-Zamaḥṣarī : s. d., p. 124.

La question qui se pose à ce stade de la présentation est la suivante : quelle est la particularité du *Nom* manifeste par rapport au Pronom pour que le premier ne soit pas confirmé dans la coordination ?

On est tenté de dire que la réponse réside dans la nature catégorielle de chacun de ces éléments, c'est-à-dire que le nom manifeste dénote bien une entité réelle sans avoir besoin d'un antécédent comme le pronom. La tradition ne valide pas cette supposition en nous présentant deux autres cas. Le premier indique que le pronom en position de COD n'a pas besoin d'être confirmé pour être coordonné. Soit l'exemple²⁵² :

(40) /*ḍarab-tu-hu wa Zaydan*/

Je l'ai frappé et Zayd (Accus).

Je les ai frappé, lui et Zayd.

où le pronom /*hu*/ (lui) n'a pas été confirmé pour que *Zayd* soit coordonné avec lui.

Le deuxième indique la coordination avec un pronom en position de complément prépositionnel. Soit l'exemple²⁵³ :

(41) /*marar-tu bi-ka wa bi Zaydīn*/

Je suis passé par toi et par Zayd (Géni).

où il faut répéter la préposition avec le coordonnant.

Ces exemples démontrent que la nature catégorielle des éléments ne joue pas un rôle déterminant dans la coordination. Elle n'explique pas non plus, la possibilité de

²⁵² Ibn Yaʿīš : s. d., III, p. 77.

²⁵³ Idem, III, p. 77.

coordonner avec le pronom en position de COD, et non avec les pronoms en position de Sujet ou de Complément prépositionnel.

Dans d'autres langues flexionnelles telles que le latin par exemple, ce cas de figure se présente autrement. En latin, il s'agit d'un cas où une marque personnelle de troisième personne est amalgamée au verbe de telle sorte que l'apparition d'un substantif de même fonction ne peut entraîner son élimination. Selon Martinet, « le verbe latin *ambulat* comporte deux monèmes, un monème verbal du sens « se promener » et un personnel de la troisième personne du singulier qui assume la fonction *sujet*. L'adjonction du sujet nominal *puer* « enfant » dans *puer ambulat* n'aboutit pas à éliminer le personnel de 3^e personne impliqué dans *ambulat* ». ²⁵⁴

L'analyse proposée par André Martinet invite à considérer les deux représentations comme étant deux sujets pour le même verbe. Le cas s'éclaircit quand nous voyons la disposition des éléments dans la phrase telle qu'elle est réalisée, la phrase en question serait : *puer ambulat*.

Il est évident que le terme Sujet ne reçoit pas la même acception dans l'analyse de Martinet et dans celle des grammairiens arabes. Ceux derniers analysent cet énoncé comme étant une phrase complexe, le premier terme étant un *mubtada'* dont le *habar* est la deuxième phrase (le verbe+son sujet pronom). Le cas du latin n'est pas équivalent à celui en arabe, la troisième personne au singulier aboutirait à un verbe avec un pronom à signifiant zéro, mais nous pouvons avoir l'équivalent par exemple, avec la troisième personne au duel. Soit la phrase :

²⁵⁴ Martinet A. : 1985, *Syntaxe générale*, p. 114.

(42) /ar-rağul-āni katab-ā/

Les hommes [duel] ont écrit eux [duel]

Les deux hommes ont écrit.

Si nous suivons l'analyse de Martinet, nous serons tenter de dire que, quel que soit le terme occupant la position sujet en apparence, il n'est que l'apposition du sujet réel, qui est sous-entendu.²⁵⁵ C'est ce que Hassan Hamzé a supposé pour les pronoms, mais aussi pour le nom manifeste (ces entités seront dans cette supposition des extensions de sujet), avant de prouver le contraire.²⁵⁶

La réponse à la question que nous nous sommes posée ci-dessus se trouve en partie dans l'explication d'Ibn Ya'īš. Le pronom en position de sujet aurait besoin d'être confirmé, contrairement à celui en position de COD :

*« [(...) parce qu'il est fā'il, il est aussi collé au verbe, à tel point de devenir une de ses lettres. Le sujet est aussi nécessaire au verbe, c'est même pour cette raison que la morphologie de ce dernier change quand il lui est collé, [...], il est même parfois intégré au verbe comme : /qum/ (lèves-toi), [...], /ḏaraba/ (a frappé), [...], et comme il est considéré comme faisant partie du verbe, il aurait été mauvais de coordonner avec lui car il saurait devenu comme une coordination avec le verbe. Or, la coordination entre un nom et un verbe est interdite] ».*²⁵⁷

²⁵⁵ Martint A. : 1985, p. 115.

²⁵⁶ Hamzé H. : *la position du sujet*, p. 136-143.

²⁵⁷ Ibn Ya'īš : s. d., III, p. 77.

Le cas du complément prépositionnel est presque similaire. L'impossibilité de la coordination sans répéter la préposition serait due, toujours selon Ibn Ya^cṭīṣ, à l'insécabilité des deux termes. Ils forment, en quelque sorte, une seule unité.²⁵⁸

Ce principe de l'insécabilité n'est qu'une interprétation de l'autonomie des termes dont Hassan Hamzé parle²⁵⁹, c'est, en quelque sorte, une propriété intrinsèque des termes, qui s'avère déterminante quant à l'occupation de la position de sujet en arabe. Cette autonomie explique à moitié le phénomène de la coordination, car les pronoms en position de COD n'ont pas cette autonomie, si nous prenons le terme à la lettre, pourtant, ils acceptent la coordination sans confirmation.

La deuxième propriété, qui s'avère à son tour déterminante, est une propriété relationnelle. Un terme de la catégorie Pronom a besoin d'être explicité et confirmé s'il est en relation directe avec son recteur (Verbe+Sujet-Pronom ou Préposition+Pronom). Dans ces deux cas, la relation est immanquable et constante, alors que, dans le cas du COD, la relation est extensionnelle, dépendante. C'est d'ailleurs ce que la tradition grammaticale arabe décrit, très justement, en qualifiant la relation de verbe à sujet en terme de *binā'* (construction), et celle du verbe au complément en terme de *ta^caddī* (dépassement, transitivity).

2.2.4.3- La phrase en tant que Sujet

Il y a une grande divergence entre les grammairiens arabes en ce qui concerne le statut de la phrase-sujet. Certains passages du *Kitāb* de Sībawayhi inspirent que ce dernier accepte le statut de sujet à la phrase sous certaines conditions. L'un des

²⁵⁸ Idem, III, p. 77.

²⁵⁹ Hamzé H. : *La position du sujet*, p. 128-129.

contextes, où la phrase peut jouer ce rôle syntaxique, est celui avec les verbes d'incertitude *'af'āl l-qulūb*, et que la phrase prétendante à la position du sujet doit être introduite par une particule spécifique, telle que l'interrogatif.²⁶⁰

Al-Farrā' a suivi Sībawayhi en affirmant que la phrase interrogative dans le verset / *'awalam yahdi la-hum kam 'ahlak-na [...]* / (Sourate 33, verset 26) (*n'est-ce pas une indication suffisante pour eux que Nous ayons anéanti [...]*), est en position de sujet.²⁶¹

Un des premiers à exprimer le refus de cette analyse était al-Mubarrid qui, par ailleurs, attribue ce refus à Sībawayhi lui-même. Il considérait que le sujet dans le verset / *tumma badā la-hum min ba'di mā ra'aw al-'āyāti la-yasğununna-hu ḥattā ḥīn* / (Sourate 12, verset 35) (*puis ils jugèrent bon, malgré les preuves évidentes de son innocence, de le jeter en prison pour un certain temps*), est le complément absolu du verbe. Ce complément serait / *al-badā'* /, donc un sujet sous-entendu.²⁶²

Cette analyse s'installe chez les grammairiens tardifs, qui refusent catégoriquement la possibilité qu'une phrase occupe la position du sujet. Plus encore, al-^cUkburī avance pour justifier cette impossibilité trois raisons, que nous pouvons résumer ainsi : d'abord, l'indépendance de la phrase, une propriété que al-^cUkburī voit contradictoire avec le sujet qui est une partie du verbe ; ensuite, les propriétés spécifiques du sujet telles que la possibilité d'être pronominalisé ou déterminé par la particule / *al* / (le, la ou les), chose que l'on ne peut pas faire avec une phrase ; enfin, la

²⁶⁰ Sībawayhi : s. d., I, p. 39-41 ; III, p. 13.

²⁶¹ Al-Farrā' : 1983, *Ma'ānī l-Qur'ān*, II, p. 333.

²⁶² Al-Mubarrid : 1937, *Al-Kāmil*, II, p. 445.

phrase a son propre système de rection, les entités à l'intérieur d'une phrase entretiennent des relations entre elles, autrement dit, l'autosuffisance syntaxique, donc elle ne peut pas être modifiée par un recteur externe.²⁶³

Cette dernière propriété puise sa justification dans les propriétés domaniales qui délimitent l'action de chaque recteur à un domaine qui n'accepte pas l'intégration d'un terme externe appartenant à un autre domaine.

Quant à Ibn Hišām, le grammairien qui a théoriser la phrase, il va jusqu'à dire que celle-ci est l'analyse juste, les autres grammairiens, qui prétendent, selon son expression, qu'il est possible que la phrase dans (Sourate 12, verset 35) soit en position du sujet, n'ont pas d'argument. Le sujet serait, toujours selon lui, un pronom sous-entendu qui renvoie au complément absolu.²⁶⁴

En réalité, ces cas de figure, aussi rares soient-ils, peuvent être acceptés comme des distorsions, avec, toutefois, deux conditions : la première serait la dépendance de la phrase incluse à celle qui l'inclue ; la deuxième serait que la phrase incluse soit introduite par un introducteur phrastique tel qu'une particule interrogative ou une particule de serment. L'analyse de l'énoncé ne serait donc pas :

V e [S]

mais

V [e S]

²⁶³ Al-^cUkburī : 1995, *Al-Lubāb*, I, p. 153.

²⁶⁴ Ibn Hišām : s. d., *Šarh šuḍūr d-dahab*, 167.

où e dénote le sujet sous-entendu.

3- Du domaine à la phrase

Il existe trois sortes de théories syntaxiques. La première étant entièrement positionnelle ; la deuxième étant entièrement dynamique ; enfin, celle qui les réunit ensemble.

Quelle que soit la théorie, elle doit déterminer ses notions d'une manière à rendre l'analyse des phénomènes syntaxiques plausible. En ce qui concerne la théorie des positions, la délimitation d'un champ où les positions peuvent être justifiées par leurs relations et leur géométrie est une obligation.

Dans les théories mixtes telles que celle de la *TGA*, la distinction entre les domaines et les phrases trouve son application dans la théorie de *amal* (rection). Dans cette dernière, nous verrons que la notion de domaine joue un rôle important dans l'explication des structures phrastiques.

D'autres théories que celle des positions ont eu recours à la notion de domaine, la différence se situe, au-delà de la terminologie, au niveau des propriétés attribuées au domaine. De plus, la délimitation des domaines découle de la considération de ces propriétés.

3.1- La limite séparatrice

Nous avons précisé à plusieurs endroits de ce travail que l'objet de la syntaxe est les sites et les relations qu'ils entretiennent. Pour une théorie positionnelle cet objet

serait les positions et les relations qu'elles entretiennent. Ces relations ne peuvent exister que dans un cadre déterminé qui permet dans certaines mesures de les établir.

Le cadre en question, que Milner appelle le *tout*, n'est que l'ensemble des *entités* positions et leurs relations. Ce *tout*, qui peut être éventuellement la phrase, entretient une relation avec d'autres entités du même genre, ou d'un autre genre. L'enchaînement des phrases dans un *tout* plus grand, ce serait éventuellement, le discours, obéit à des lois propres à ce cadre-ci.

L'enchaînement logique de la présentation de la théorie nous conduit inévitablement vers le phénomène que nous rencontrons dans les études syntaxiques, à savoir la notion de limite séparatrice.

Cette notion est empiriquement pertinente. Cette pertinence se formule, selon Milner, comme ceci :

*« Soit deux entités de langue X et Y, occupant l'une par rapport à l'autre les mêmes [...] positions, il arrive que la théorie doive traiter différemment X et Y suivant qu'ils sont ou non séparés par une limite ».*²⁶⁵

Les phénomènes des limites sont traités dans les théories syntaxiques modernes, notamment la théorie générative, sous le nom de *domaines*. Il faut ici différencier entre *domaine* et *barrière* que l'on rencontre dans certaines études.

La différence entre domaine et barrière est que le domaine définit non seulement une séparation, mais aussi un intérieur et un extérieur, la barrière, quant à elle, définit

²⁶⁵ Milner : 1989, p. 461.

seulement une séparation. Autrement dit, un domaine est une entité opérationnelle dans un contexte quelconque, la barrière serait seulement un marquage. Ce marquage est naturellement inclus dans la notion de domaine par définition, d'où la conclusion de Milner : « *la notion de domaine inclut la notion de barrière* ». ²⁶⁶

Pour bien cerner toutes ces notions, nous allons tâcher de voir de plus près les caractéristiques des domaines et des phrases. Cette distinction nous permettra de rendre compte de quelques phénomènes syntaxiques, notamment en arabe, et que pour certains la distinction entre domaine et phrase peut être un début d'explication.

3.2- Le domaine

Nous avons susmentionné à propos de la notion de domaine la pertinence des limites séparatrices. La question qui se pose naturellement est : quelles sont les critères qui nous permettent de définir un quelconque groupement comme un domaine ? La réponse à cette question réside dans la nature de la théorie syntaxique d'une langue donnée.

Si la théorie syntaxique est une théorie non-positionnelle, le regroupement sera opéré par une force et s'énoncera ainsi :

Pour qu'une relation syntaxiquement pertinente s'établisse entre deux termes, il faut qu'ils soient dans le même champ de force.

Cela signifie concrètement qu'un domaine contenant un opérateur, (un gouverneur ou un recteur), se limite aux entités qu'il régit. En revanche, pour une

²⁶⁶ Idem, p. 463.

théorie positionnelle, la géométrie serait le principe de base, car celui-ci permet le calcul de distance entre les positions. Enfin, dans une théorie mixte, nous dirons par exemple qu'une force syntaxique ne peut s'exercer d'un terme à un autre que s'ils occupent des positions proches ou même contiguës.

L'arabe entre, apparemment, dans la troisième catégorie, l'analyse que Georgine Ayoub adopte dans ses nombreuses études le démontre nettement.²⁶⁷

Pour concrétiser cette idée de domaine, prenons l'exemple du passif en arabe. Soit la phrase :

(43) /*ḍaraba Zaydun al-qātīla abā-hu l-miskīna*/

A frappé Zayd le frappeur [de] son père le pauvre

Zayd a frappé celui qui a frappé son pauvre père.

L'appartenance des entités *abāhu* et *Zayd* à deux domaines séparés est la raison pour laquelle *abāhu* ne peut en aucun cas être le sujet du verbe *daraba* au passif.

D'autres exemples peuvent être mentionnés, ainsi, l'adjectif *miskīn* dans la même phrase ne peut porter sémantiquement et syntaxiquement sur un nom que s'il est proche de lui, il ne pourra donc porter ni sur *Zayd*, ni sur *al-qātīla*, il portera uniquement sur *abāhu*.

Comme nous raisonnons en terme de position, cela veut forcément dire qu'un domaine contient une ou plusieurs positions, il contient dans la plupart des cas plus qu'une seule position.

Cette appartenance des positions au même domaine est cadrée par le principe de la distance. La distance entre elles doit être minimale. Ce minimum de distance répond au nom de la contiguïté, ce qui signifie que deux positions A et B ne doivent pas être loin l'une de l'autre, mais aussi, elle ne doivent pas être séparées par un troisième élément X.

Si nous adoptons ce principe, il peut nous amener à l'identifier comme étant un critère positionnel, par conséquent syntaxique. L'exemple le plus clair est le cas du Nom et de l'Adjectif qui appartiennent au même domaine et qui observent cette distance minimale, sauf dans des cas rares dont la théorie rend compte par le principe de la distorsion. Quelle est donc la limite d'un domaine sur laquelle on peut se baser pour le définir ?

3.2.1- La limite du domaine

La règle grammaticale en arabe indique que l'on obtient le passif en faisant du complément d'objet du même verbe de départ le sujet potentiel (substitut du sujet). Cette garantie spécifique répond au nom de *domaine*.

De l'exemple du passif, et d'une manière plus générale, il semble que nous n'avons pas à définir de relations fonctionnelles entre des positions qui ne sont pas dans un ensemble les englobant.

C'est le cas d'un Nom et un Adjectif qui ne sont pas dans le même groupe, ou encore, entre deux Groupes nominaux qui n'appartiennent pas à la même phrase. D'une

²⁶⁷ Son article : *la forme du sens* est une parfaite illustration de la conjugaison de la théorie de *amal* et celle des positions. Nous y reviendrons dans un chapitre suivant.

manière théorique, la question paraît évidente, néanmoins, il reste des cas conflictuels où la limite paraît plus difficile à cerner. Soit l'exemple :

(44) Je laisserai Pierre conduire la voiture.

La question que l'on peut poser à propos d'une telle phrase consiste à savoir à quelle phrase appartient Pierre, est-il le sujet de la deuxième ou le complément de la première ? Deux analyses seront donc possibles : la première considérera Pierre comme étant le complément de la première phrase, cela donne la représentation suivante :

[_S je laisserai Pierre [_S e conduire la voiture]

où la deuxième phrase contient un Sujet sous-entendu e ; dans la deuxième analyse, Pierre sera le Sujet de la deuxième phrase, cela donnera la représentation suivante :

[_S je laisserai [_S Pierre conduire la voiture]]

Pierre n'assume donc à la fois qu'une seule fonction, autrement dit, « *la présence et la place de la limite de phrase modifie du tout au tout la calcul fonctionnel* ». ²⁶⁸

Si la pertinence des domaines est attestée en syntaxe, il faut que les limites de ces domaines soit perceptibles par la syntaxe. Or, la syntaxe repose sur les positions et les étiquettes catégorielles, les limites des domaines syntaxiques doivent donc être décrites par des positions étiquetées. Cette conclusion, Milner la formule ainsi : « *s'il existe des domaines syntaxiques, alors leurs limites correspondent à des étiquettes positionnelles* ». ²⁶⁹

²⁶⁸ Milner : 1989, p. 466.

²⁶⁹ Idem, p. 467.

Un domaine peut contenir plusieurs positions, mais un domaine est aussi un bloc solidaire qui correspond à une position unique. Cette constatation ne veut certainement pas dire que le contraire est vrai, toutes les positions ne sont pas des domaines.

3.2.2- Géométrie et relations domaniales

Comme un domaine peut contenir plusieurs positions, la pertinence de la distance entre les positions est déterminée par la géométrie. La théorie positionnelle détermine d'une manière explicite quelles relations de proximité positionnelles sont pertinentes. La disposition des places ne signale pas toujours les phénomènes qui affectent les positions. Par conséquent, le fait de trouver deux termes non contigus appartenant au même domaine, ne présenterait pas forcément une distorsion.

Les éléments constitutifs d'un domaine entretiennent des relations, en majeure partie fonctionnelles, et qui ne sont définies que si les éléments appartiennent au même domaine. La réciproque de cette affirmation paraît intéressante à établir. Autrement dit, un domaine est un domaine pour une certaine relation fonctionnelle, il est donc catégoriel.

Pour comprendre cette réciproque, nous pouvons prendre l'expression d'équivalence utilisée par la grammaire traditionnelle comme exemple. La notion de relation fonctionnelle est définissable en termes logiques, il en va de même pour la notion de domaine. Soit l'expression grammaticale traditionnelle, reprise d'ailleurs par les livres scolaires : « X est sujet de Y », où X est un certain *'ism* (nom) et Y une certaine *ğumlat* (phrase).

En terme logique, le domaine de cette relation est l'ensemble des paires (X, Y) qui satisfont la relation.²⁷⁰ Mais nous avons vu auparavant que la relation fonctionnelle se décrit en terme de distance, comme la relation entre une *position incluse* étiquetée X et une *position englobante* étiquetée Y. cette *position englobante* correspond en réalité aux domaines catégoriels où la relation fonctionnelle se définit. Il est donc possible de faire correspondre les notions *distancielle* et *logique* de domaine.

D'une manière plus concrète, nous définissons une position étiquetée *Murakkab 'ismī* (Groupe nominal) comme le domaine de la relation complément de Nom, ou encore la position étiquetée *ḡumlat* (Phrase) comme le domaine de la relation *Fā'il* (Sujet), etc.

En ce qui concerne les opérations syntaxiques qui modifient les positions des termes ou leurs places « la notion de domaine sera pertinente si et seulement si la présence d'une limite domaniale affecte la possibilité de telles modifications ».²⁷¹

3.2.3- L'indépendance des domaines

À partir du dernier point et en incluant la notion géométrique des positions à l'intérieur d'un domaine, il résulte que les termes liés par une relation dans un domaine sont difficilement séparables. Cette conclusion appelle une autre : un domaine se définit par sa résistance à être rompu par une opération. Cette résistance est par ailleurs bidirectionnelle, autrement dit, un terme appartenant à un domaine ne sort pas de celui-ci, il ne se laisse pas affecter par un autre terme appartenant à un autre domaine.

²⁷⁰ Milner : 1989, p. 471.

²⁷¹ Idem, p. 473.

Cette propriété du domaine est, selon Milner, le reflet de la cohésion. Bien que la terminologie qu'il utilise soit caractérisée par le dynamisme et la force (résistance, pénétrabilité, rupture, etc.), il précise que :

« (...) la notion de position [...] et de domaine se laissent évidemment mieux penser en termes de force. Elles s'inscrivent donc dans une théorie mixte, qui unit l'hypothèse positionnelle et l'hypothèse dynamique. »²⁷²

La notion de domaine s'avère donc importante pour expliquer la possibilité ou non d'établir des relations syntaxiques entre des éléments linguistiques.

De ce fait, si la notion de domaine est pertinente pour l'expliquer, elle ne repose pas seulement sur la notion de *limite* séparatrice, mais aussi sur la thèse que cette limite fonctionne comme un obstacle difficile à franchir, ce qui signifie que les domaines jouissent d'une indépendance empiriquement vérifiable.

Pour ce qui est de la constitution d'un domaine, nous avons précisé qu'un domaine regroupe plusieurs termes occupant plusieurs positions, (un domaine comporte rarement un seul terme), la question est alors de connaître les critères de ce regroupement, sont-ils des critères intrinsèques ou extrinsèques au domaine ? il semble que ce regroupement est le résultat d'une propriété commune « qui est attribuée aux positions (et aux termes qui les occupent) non pas par leur géométrie positionnelle seulement, mais aussi par le domaine lui-même », ²⁷³ cette propriété est appelée la propriété domaniale.

²⁷² Milner : 1989, p. 475.

²⁷³ Idem, p. 489.

Cette propriété domaniale existe si, au moins, une partie constitutive du domaine concentre sur elle-même la propriété domaniale. L'existence de cette partie, appelée le *terme domaniale* par Milner, déclenche les effets que nous avons évoqués précédemment, tels que la résistance ou l'impénétrabilité. Dans la phrase, ce terme en question serait le sujet, ce qui nous conduit à examiner la notion de phrase dans cette théorie. Une mise en garde tout de même : le terme domaniale, tel qu'il est présenté ici, ne s'applique pas à toutes les théories syntaxiques. L'analyse de certaines théories voit ce terme dans le verbe plutôt que dans le nom.

3.3- La phrase

La notion de domaine que nous avons présentée rapidement trouve son application majeure avec la notion de phrase. En effet, dans la phrase se concrétisent les phénomènes de limite, de cohésion et de barrière. Cela ne signifie en aucun cas que la phrase est la seule entité analysable en terme domaniale.

La phrase est une catégorie syntaxique, elle est même, selon l'expression de Milner, celle qui « *constitue la catégorie domaniale par excellence* ». ²⁷⁴ Puisque la phrase est une catégorie, elle a donc des propriétés spécifiques. Or, dans la théorie des positions, les propriétés syntaxiques sont de deux types : des propriétés intrinsèques, propres à l'entité quelque soit sa position ; des propriétés positionnelles, qui lui conviennent seulement quand elle occupe telle ou telle position. La phrase en réalité n'entre pas dans ce cadre, ce qui veut dire que la phrase ne fonctionne pas comme une position.

²⁷⁴ Milner : 1989, p. 499.

En ce qui concerne les catégorisations des phrases interrogative, relative, etc., ce n'est jamais dû à sa position, mais plutôt à sa structure interne. La seule catégorisation d'espèce qui existe réellement est, du point de vue positionnel, celle de phrase principale et phrase subordonnée. Selon Milner, le terme *principal* est trompeur. Il opte plutôt pour la terminologie de l'école de Cambridge qui utilise le terme de *matrice* ou *dominante*.

Pour ce qui est de la fonction de la phrase, Milner soutient que cette dernière « *en tant que phrase n'assure pas de fonction syntaxique* »²⁷⁵ et quand elle semble en assurer une, c'est évidemment par distorsion. On parle alors selon lui « *d'une proposition complétive, en référence à la notion de complément* ».²⁷⁶

Cette idée n'est pas loin de celle de Tesnière dont nous avons esquissé une brève présentation dans la première partie, et qui justifie l'emploi d'une proposition dans une position d'un nom par la translation.

La phrase est une catégorie, cela ne fait aucun doute, mais la question qui se pose à propos de toute unité distincte, est de savoir si elle appartient à la syntaxe. E. Benveniste a tranché la question en considérant que la subordination est un phénomène qui n'appartient pas à la syntaxe.²⁷⁷ Milner, de son côté, se base sur cette affirmation pour développer ensuite un raisonnement tout autre. Ce raisonnement est basé sur l'articulation des positions contenues dans la phrase.²⁷⁸

²⁷⁵ Milner : 1989, p. 502.

²⁷⁶ Idem, p. 502.

²⁷⁷ Benveniste E. : 1992, *Problème de linguistique générale* : I, p. 119.

²⁷⁸ Milner : 1989, p. 506.

Toute catégorie a des propriétés intrinsèques et extrinsèques. Si une molécule lexicale *M* appartient à la catégorie *X*²⁷⁹ et occupe une position, les propriétés intrinsèques seront la totalité des propriétés lexicales des termes qui la composent, les propriétés extrinsèques seront celles dues à la position qu'elle occupe. Comme la phrase n'a que des propriétés intrinsèques, nous ne pouvons pas parler d'une somme de propriétés des termes constituants. Or, une phrase n'est pas une molécule lexicale. Les propriétés intrinsèques d'une phrase sont fondées sur les positions qui articulent cette phrase.

3.3.1- Phrase, domaine et position

Partant du principe que la phrase intervient comme un domaine de positions, mais non pas comme une position, Milner conclut que la phrase n'a que des propriétés de domaine car elle n'a pas par elle-même de propriétés positionnelles.

Le domaine, comme cela a été démontré, est défini par des phénomènes d'obstacle et la phrase serait pertinente seulement si elle autorise d'explication de tels phénomènes. Elle fonctionne de ce point de vue comme un domaine maximal. Cette maximalité signifie la combinaison de deux propriétés suscitées.

De plus, les positions n'entretiennent des relations qu'à l'intérieur d'un domaine, tous les types de relations fonctionnelles données se définissent donc à l'intérieur de la phrase.²⁷⁹

²⁷⁹ Ce qui est notable dans la terminologie de Milner, c'est l'absence de la notion de l'énoncé.

La phrase, qu'elle soit matrice ou subordonnée, a exactement les mêmes propriétés syntaxiques. C'est pour cette raison que les relations fonctionnelles dans la phrase n'ont pas à mentionner l'existence d'une autre phrase.

Étant donné que la phrase est d'un côté un domaine maximal, et de l'autre un domaine de positions, la question des positions canoniques et non canoniques s'impose. Elle impose au même moment l'aspect dédoublé de la notion traditionnelle de la phrase. Soit l'exemple :

(45) (Je dis) que ce livre est mauvais.

Si l'on considère la séquence *ce livre est mauvais* en elle-même, nous constatons qu'elle a des propriétés semblables à celles qu'elle aurait si elle était indépendante. Mais, dans cette phrase, *que* occupe une position non canonique, l'exemple contient donc un ensemble de positions canoniques, et une autre non canonique. La question est : lequel des deux constitue un domaine ?

Pour répondre à cette question, il faut observer que « *l'ensemble maximal des positions canoniques est appelé S ; celui des positions possibles est appelé S'* »²⁸⁰, nous reconnaissons ici une reprise de la notation traditionnelle. Quant aux positions non canoniques, elles sont « *le surplus qui distingue S' de S* ». ²⁸¹ Étant donné les propriétés distinctives des domaines, il semble que S est un domaine syntaxique.

²⁸⁰ Milner : 1989, p. 509.

²⁸¹ Idem, p. 510.

Plus concrètement, pour mieux cerner cette théorisation abstraite, avouons-le, l'exemple de la subordination phrastique peut nous éclairer. Cette question, Milner la traite dans le cadre de l'analyse de *parataxe*²⁸² et de l'*hypotaxe*. Soit l'exemple :

(46) Puisque je pense, je suis.

La structure de cet énoncé est à premier abord : « une phrase A est reliée à une autre B par le fait qu'elle occupe une position dans B ». Dans l'autre exemple :

(47) Je pense, donc je suis.

aucune des deux phrases n'occupe une position dans l'autre. La différence traditionnelle entre les deux exemples réside dans le fait que le premier se base sur le système des positions, alors que le deuxième se base sur celui des places. C'est bien pour cette raison que les places dans le deuxième exemple ne peuvent pas changer, nous n'aurons jamais :

(48) * donc je suis, je pense

Par contre, dans l'hypotaxe, la relation passe par le système des positions, il est donc possible d'avoir :

(49) Puisque je pense, je suis. / Je pense, puisque je suis.

²⁸² On donne le nom d'*hypotaxe* au procédé syntaxique qui consiste à expliciter par une conjonction de subordination ou de coordination le rapport de dépendance qui peut exister entre deux phrases qui se suivent dans un énoncé long. la *parataxe* : est un procédé syntaxique consistant à juxtaposer des phrases sans expliciter par une particule de subordination ou de coordination le rapport de dépendance qui existe entre elles dans un énoncé. Dubois J. : 1989, *Dictionnaire de linguistique*, p. 247.

Un autre indice est fourni par Milner concernant la relation entre place et parataxe, la parataxe, dit-il :

« (...) peut souvent présenter une relation de type analogique avec la succession linéaire des instants ; ainsi la célèbre phrase de César : *veni, vidi, vici*, [s'interprète] par la mise en succession chronologique des trois événements ». ²⁸³

L'ordre linéaire des places dont parle Milner dans la phrase de César reflète en quelque sorte un autre ordre de nature extralinguistique. De cette conclusion, Milner formule le théorème suivant :

La subordination est fondée sur les positions, la parataxe est fondée sur les places.

Ce théorème va à l'encontre du principe qui stipule que la phrase ne définit pas une position. Cette contradiction se laisse résoudre « par une distorsion catégorielle » qui peut s'analyser ainsi :

V [N'' (s'...)]

L'analogie que l'on peut faire entre une phrase introduite par *parce que* et un complément prépositionnel peut s'expliquer de la manière suivante : dire que la fonction de la phrase est une fonction directe, cela suppose, à la différence des fonctions prépositionnelles, que la phrase est marquée seulement par sa position, autrement dit, sans outil morphologique. *Que* est donc considéré comme un subordonnant phrastique

²⁸³ Milner : 1989, p. 512.

« direct », qui ne signale aucune fonction dans aucune des deux phrases qu'il relie. Mais cette situation n'est pas une généralité. Soit les deux phrases relative et interrogative :

(50) (a) Le livre que j'ai lu.

(b) Je me demande qui viendra.

Que dans (50 a) assure une fonction dans la proposition (que j'ai lu), mais il est en même temps en relation avec le N'' (livre) de la phrase matrice. *Qui* dans (50 b) est sujet dans sa phrase (qui viendra), mais il est en même temps en relation avec le verbe de la phrase matrice (demande). Partant de la définition du domaine, nous pouvons constater que le domaine est ici violé.

Pour conclure, deux S restent impénétrables l'un à l'autre sauf si la relation s'établit par une position comme Q,²⁸⁴ que Milner appelle *périphérique*. Cette position peut se réaliser comme place initiale de phrase ou comme place finale de phrase suivant les langues, mais à la lumière de ces précisions, la question concernant le statut domanial de S reste posée.

La réponse à cette question passe encore une fois par les positions non canoniques. Bien évidemment, la position Q ne serait pas la seule position non canonique, même si elle est la plus importante et S' ne se réduit pas à cette seule position. Les autres positions non canoniques manifestent des propriétés de liberté. Ainsi, dit-il :

²⁸⁴ Voir la présentation générale dans la première partie, ainsi le premier chapitre de cette partie.

*« Les pronoms clitiques occupent une position non canonique. Or, il peut arriver qu'un pronom clitique apparaisse dans S où pourtant il ne prend pas sa fonction ».*²⁸⁵

L'exemple fourni pour illustrer cette idée est l'énoncé suivant :

(51) Je lui ai fait donner une pomme.

Celui-ci est une distorsion positionnelle analogue à celle des relatives ou interrogatives longues. Une position non canonique y est impliquée et jouit d'une liberté de déplacement contraire à la domanialité.

Dès l'instant où la proposition est relativement longue, des éléments tels que *tous* ou *chacun* etc., paraissent jouir de cette liberté. Ils n'occupent pas une place fixe, la théorie parle alors de « flottement ».

Le terme « flottant » peut s'expliquer par le seul fait de sa mobilité qu'il faut attribuer aux membres de S'.

3.3.2- La sémantique de la phrase

Les propriétés domaniales dont nous avons parlées auparavant, ne se déduisent pas des propriétés de ses membres indépendamment. Comme la phrase (S) est un domaine, elle attribue par conséquent une propriété commune à tous ses éléments constitutifs. Cette propriété n'est donc pas déductible de la constitution interne de ses éléments.

²⁸⁵ Milner : 1989, p. 522.

Sur un autre registre, la phrase n'a pas de propriétés positionnelles, elle regroupe des positions en leur attribuant une ou plusieurs propriétés. Mais, comme la syntaxe est ici, et avant tout, une théorie positionnelle, toute propriété non positionnelle paraît en dehors du champ de la syntaxe. C'est une propriété sémantique.

Voilà le cadre général de la question, mais nous avons vu que la phrase en tant que domaine coïncide avec S, autrement dit, avec des positions canoniques. Ces dernières attribuent aux termes qui les occupent des propriétés sémantiques. Ces propriétés sémantiques sont donc dédoublées : les propriétés sémantiques de chaque position canonique ; la propriété sémantique commune à laquelle chaque position canonique est appelée à concourir. Les premières de ces propriétés seront, selon les termes de la tradition, mais assumés par Milner, les rôles thématiques que S attribue à chaque position canonique ; les deuxièmes, seront les propriétés domaniales de S.

Pour tirer au clair cette idée qui peut paraître un peu abstraite, restons dans le cadre de la phrase subordonnée. Il est méthodiquement utile de dédoubler les deux phrases, c'est-à-dire S et S'. La question que pose Milner pour ce dédoublement est la suivante : au dédoublement syntaxique et positionnel S / S' correspond-il un dédoublement sémantique ? Avant de tenter de répondre à cette question, observons cette série d'exemples :

- (52) (a) Sylvie aime Bruno.
- (b) Sylvie n'aime pas Bruno.
- (c) Sylvie aime-t-elle Bruno ?
- (d) (Je crois) que Sylvie aime Bruno.

(e) (L'idée) que Sylvie aime Bruno (n'est pas absurde).

(f) (L'auteur laisse) Sylvie aimer Bruno.

Dans tous ces exemples, nous voyons bien qu'il n'y a qu'un seul S, les variations étant attribuées à S'. Quant aux types des propriétés sémantiques de ces énoncés, il y en a deux : les propriétés communes ; les propriétés distinctives, celles qui font qu'une phrase est interrogative, négative, etc.

Si nous voulons déterminer ce qui différencie deux phrases telles que :

(53) (a) Sylvie aime Bruno.

(b) Bruno aime Sylvie.

il faut prendre en compte que *Sylvie* est un sujet pour la (53 a) et complément dans (53 b). Mais nous parlons ici des propriétés positionnelles, cela n'étant possible que dans S qui est l'ensemble maximal des positions canoniques, autrement dit, elle constitue la propriété syntaxique fondamentale de S. Pour ce qui est de la différence (interrogative, négative, etc.), cela relèvera du sémantisme interrogatif ou négatif, qui, en l'occurrence n'est pas positionnel.

Au retour à la définition des positions canoniques, nous nous rendrons compte que les positions non canoniques sont les seules aptes à « *accueillir les représentations des sémantismes non positionnels* »²⁸⁶, le domaine de ces représentations sera donc hypothétiquement S'.

²⁸⁶ Milner : 1989, p. 528.

3.3.3- La sémantique de la phrase et les relations domaniales

Il existe dans la phrase une propriété qui ne se déduit pas de l'analyse de ces constituants, mais plutôt de leur combinaison. Cette propriété est exprimée couramment par un terme général qui consiste en « telle phrase dit quelque chose ». C'est justement ce l'on appelle la propriété commune à tous les membres qui constituent cette phrase. Cette idée est résumée par la conclusion suivante :

Si une phrase analysable en x_1, x_2, \dots, x_n dit quelque chose, c'est qu'au moins une des parties x_i dit quelque chose d'au moins une autre partie x_j ²⁸⁷.

À partir de cette conclusion nous passons de la propriété domaniale à la relation domaniale. Ceci ne veut pas dire qu'il suffit de combiner un N'' et un V'' pour qu'il y ait assertion, il faut que les éléments en question constituent une phrase. Or, ceci signifie que l'on applique l'hypothèse des domaines à un cas particulier qu'est la phrase.

Plus concrètement, si une phrase est constituée de deux éléments A et B, et que B dit quelque chose de A, cela n'est valable que si les deux éléments appartiennent au même domaine, ou plus exactement, s'ils font un domaine. Une propriété domaniale telle que l'assertion, ne peut pas être déduite de l'analyse de chaque élément à part, car l'assertion est la propriété que S donne à ses éléments pris ensemble. Réciproquement, les éléments de S concourent à la réalisation de la propriété domaniale. La relation domaniale sera la manière spécifique dont, le terme domanial (le N'' sujet pour S par exemple) concourt à cette réalisation.

²⁸⁷ Milner : 1989, p. 529.

La précision que nous venons de faire joue un rôle important quant aux différents types de relations qui puissent exister. Les types extrêmes des structures phrastiques feront la démonstration : soit une phrase ayant une quantité d'indices, entre autres spatio-temporels, comme la phrase :

(54) La marquise sortit à cinq heures.

où l'on trouve des entités différentes et distinctes telles que : le défini, le temps verbal, la personne, etc. ; soit une phrase dépourvue de tout indice, ou n'en comportant que trop peu, comme la phrase :

(55) Rien ne vaut rien.

Cette différence entre les deux types a des conséquences sur la relation domaniale et notamment sur le rôle de sujet syntaxique. Cette question ne date pas d'hier. Le statut du sujet thématique, syntaxique ou logique est presque une question universelle.

Il semble que, lorsque la phrase est du premier type, « circonstancié » selon les termes de Milner, le sujet est interprété comme une *Cause* ou un *Agent*. Par contre, si la phrase est du deuxième type, « *la relation assertive se rapproche de plus en plus nettement de ce qu'on appelle une prédication* ». ²⁸⁸

3.4- La phrase nominale simple dans la théorie des positions

Avant de proposer une petite contribution à l'analyse de la phrase nominale simple, il nous faut situer ses composants dans un cadre dont nous tenons compte dans

²⁸⁸ Milner : 1989, p. 531.

cette contribution. Ce cadre aura pour objet principal la relation prédicative. Or, les deux principaux constituants de la phrase nominale simple sont toujours vus dans cette relation.

Notre examen de cette relation tiendra compte de ce que nous avons présenté dans la première partie, cette relation se verra étudiée sous plusieurs angles.

Il nous semble que, pour comprendre les positions des composants de la phrase nominale simple, il faut voir leurs propriétés tant absolues que relationnelles.

Nous présenterons aussi le point de vue des grammairiens arabes à propos de la relation de *'isnad* en essayant de voir sa ressemblance ou sa divergence avec celle de la prédication.

3.4.1- La relation prédicative

Dans le dictionnaire de linguistique de Larousse, les définitions des termes concernant la relation prédicative, et notamment la définition du prédicat, mettent en désarroi le lecteur quant aux informations qui superposent plusieurs niveaux de l'analyse linguistique.

En effet, cette définition telle qu'elle est présentée, passe de la sémantique à la logique sans une distinction aucune. Pour les auteurs :

« dans une phrase de base constituée d'un syntagme nominal suivi d'un syntagme verbal, on dit que la fonction du syntagme verbal est celle de prédicat... le syntagme nominal est le sujet (c'est-à-dire le thème de la

*phrase) et le syntagme verbal [...] est le prédicat, (c'est-à-dire le commentaire d'un thème) ».*²⁸⁹

Or, dans ce genre de définition, les dichotomies que le lecteur peut avoir à l'esprit sont nombreuses, par conséquent, faire le parallélisme entre elles devient un chemin de perdition. Sujet-prédicat, thème-rhème et principal-commentaire se mélangent sans faire de distinction entre les niveaux syntaxique, logique ou encore discursif.

Le Prédicat est souvent défini comme étant le syntagme verbal ou nominal qui se combine avec un autre nominal pour former une phrase de base en se positionnant après lui. Logiquement, le prédicat est l'ensemble de propriétés qui sont affirmées par rapport à un autre ensemble appelé couramment le sujet logique.

Pour mieux cerner cette notion, il est important de la dégager de deux choses qui lui sont associées ; le parallélisme entre le plan sémantique, voire communicatif : thème-propos et le plan logico-syntaxique : sujet-prédicat, puis de la libérer de la fausse nécessité de l'accord entre le constituant nominal et le verbe qui le suit²⁹⁰.

La confusion et l'imprécision concernant cette notion sont dues selon Denis Creissels à l'origine commune de cette notion entre la logique et la grammaire²⁹¹. En logique, le prédicat est une fonction exprimée par des *arguments*, lesquels :

²⁸⁹ Dubois : 1989, pp. 388-389.

²⁹⁰ Selon cette approche, l'expression prédicative se caractérise par sa relation à un ensemble de noms, et non pas à un nom unique. Un ensemble ne comporte pas nécessairement deux éléments ou plus : il peut n'en comporter qu'un, ou même aucun (ensemble vide).

²⁹¹ Creissels D. : 1995, pp. 40-41.

« prenant leurs valeurs chacun dans un ensemble donné, l'affectation d'une valeur à chacune de ces variables [...] donnant (une proposition), le propre de la proposition [...] est d'avoir une valeur de vérité (« vrai » ou « faux »).²⁹²

Quant à la confusion terminologique et conceptuelle, le mélange entre le point de vue syntaxique et le point de vue discursif est dû à l'insistance de définir le prédicat dans le cadre de sa relation à un sujet.

Bien que, dans l'analyse des phrases concrètes, le point de vue logico-syntaxique semble primer, la superposition des deux plans logico-syntaxique (sujet-prédicat) et sémantico-discursif (thème-propos) augmente cette confusion au niveau des définitions.

3.4.1.1- Le prédicat nominal

Une fois la confusion entre le niveau syntaxique et le niveau discursif évitée, nous pouvons admettre qu'une phrase ne doit pas forcément comporter sur le plan syntaxique un prédicat dans l'acception traditionnelle de ce terme. Nous pouvons certainement accepter l'idée que tout énoncé comporte normalement un propos, mais il n'y a aucune raison d'en déduire que tout énoncé syntaxiquement achevé doive présenter explicitement un terme répondant à la notion de prédicat telle qu'elle est définie dans la littérature linguistique occidentale.

Plusieurs langues connues exploitent la performance de leurs systèmes pour former des phrases en juxtaposant deux constituants nominaux.

²⁹² Creissels D. : 1995, p. 41.

Ainsi, la langue arabe le fait dans l'une des réalisations de la phrase « nominale » à savoir (nom+nom), soit la phrase :

(56) /Zaydun rağulun/

Zayd [est] un homme.

L'idée stipulant que la prédication doit obligatoirement se baser sur une forme verbale fit et fait encore débat. Elle est ici justifiée par:

*« (...) le fait que l'apparition d'un élément prédicatif explicite accompagne nécessairement la variation de sens qui ordinairement se traduit [...] par le remplacement d'une forme verbale de « présent » par une forme verbale de « passé » ».*²⁹³

Ce qui, concernant l'arabe, peut se traduire par l'insertion de /kāna/ (a été), par exemple pour signifier la temporalité de la phrase. Sauf que dans la tradition grammaticale arabe, l'élément /kāna/, malgré sa forme verbale, ne peut constituer, ni sémantiquement ni syntaxiquement le prédicat de l'élément supposé être son sujet.

3.4.1.2- Relation dépendantielle et relation référentielle

Nous allons tenter dans ce qui suit d'approcher d'un autre angle l'ambiguïté concernant la notion de prédicat. Outre l'amalgame entre le niveau discursif et le niveau syntaxique, cette confusion est due aussi au manque de clarté par rapport aux dimensions intra-linguistique et extra-linguistique, autrement dit, les aspects dépendantiels et référentiels des relations syntaxiques.

²⁹³ Creissels D. : 1995, p. 51.

Les relations qu'entretiennent les éléments constitutifs de la phrase ont deux dimensions ; une interne qui prend ses valeurs, et notamment syntaxiques, de la cohésion des rôles et des positions des éléments dans le cadre du système de la langue ; une externe qui reflète certains aspects de la réalité extra-linguistique à travers une (ou plusieurs) partie de ces éléments (schèmes, morphèmes...). Soit la phrase :

(57) /ġā'a Zaydun ṣabāḥan/

Zayd est venu de bon matin.

où le terme /ṣabāḥan/ est considéré comme complément circonstanciel de temps, la (ou les) relation(s) établie(s) entre cet élément et le reste de la phrase ont ces deux dimensions : intra-linguistique : rôle sémantico-syntaxique (complément, position,...) ; extra-linguistique : par sa référence à un moment de la journée. Ceci admis, il nous faut pousser l'analyse de la relation entre la prédication et la réalité extra-linguistique.

3.4.1.3- La relation prédicative et la réalité extra-linguistique

Dans l'ensemble de nos propositions théoriques dans les deux parties, la question de l'extra-linguistique peut paraître contradictoire avec une analyse purement formelle. À bien regarder la relation prédicative et notamment de cet angle-ci, des propriétés supplémentaires des positions des constituants apparaissent plausibles. Soit les énoncés :

(58) (a) /'asra^ca l-qiṭāru/

Le train s'est accéléré.

(b) /al-qiṭāru s-sarī^cu/

Le train rapide.

(c) /*al-qīṭāru ‘abyaḍu*/

Le train [est] blanc.

(d) /*al-qīṭāru l-‘abyaḍu*/

Le train blanc.

L'on peut facilement observer à travers ces exemples qu'il y a unicité de deux signes extra-linguistiques pour un seul référent. Ces signes sont la substance et l'accident. La substance dans ces exemples est *le train*, et les accidents sont la couleur blanche ou le mouvement représenté par *s'est accéléré* ou *rapide*. Cette question qui a été abordé dans l'antiquité par Aristote ne peut pas être réduite à une représentation imagée sous la forme d'une légende ou une illustration dans un livre scolaire.

Il est évident que les deux dimensions de l'expérience humaine, à savoir l'espace et le temps, sont représentées par les substances et les accidents. Une substance est située dans l'espace, et le temps est exprimé par l'accident ; d'où le résultat logique de représenter *syntactiquement* l'expérience extra-linguistique par une substance et un accident.

Nous voyons bien qu'au niveau référentiel, les deux signifiés renvoient au même référent. Cette constatation n'explique pas la relation prédicative, car il manque le cadre syntaxique de cette relation. Un couple sujet-prédicat doit entrer dans ce cadre pour établir une relation prédicative.

3.4.1.4- Sujet-prédicat et la dépendance syntaxique

La dépendance est un trait syntaxique que nous pouvons utiliser pour distinguer les structures prédicatives des autres qui ne le sont pas, et ceci dans les énoncés formés à partir des mêmes signes. Cette dépendance, nous pouvons la vérifier à l'aide de deux outils classiques de l'analyse syntaxique ; l'interrogation et l'insertion.

Pour un énoncé tel que (58 b) et (58 d), les possibilités de les introduire dans des structures interrogatives sans avoir recours à d'autres entités paraissent faibles, voire parfois nuls. Nous ne pouvons, par exemple, avoir des structures telles que :

(59) (a) **/hal l-qīṭār s-sarī^cu/ ?*

**est-ce que le train rapide ?*

(b) ** /hal l-qīṭār l-'abyaḍu/ ?*

**est-ce que le train blanc ?*

La simple juxtaposition des entités sans établir entre elles une relation, empêche l'interrogation de fonctionner, car elle opère essentiellement sur cette relation.

Quant à l'insertion, un énoncé tel que (58b) ne peut être enchâssé dans une structure plus grande que dans certaines mesures, l'une d'entre elles étant que cet énoncé ne doit pas fonctionner comme un bloc solidaire :

(60) (a) */al-qīṭāru s-sarī^cu murīḥun/*

Le train rapide [est] confortable.

(b) */rakīb-tu l-qīṭāra l-'abyaḍa/*

J'ai pris le train blanc.

où les termes */as-sarīʿu/* (rapide) ou */al-ʿabyaḍa/* (blanc) peuvent être supprimés sans que cela ait une incidence sur la validité syntaxique de la phrase. Dans ce cas précis l'accident est dépendant de la substance. Cette dépendance est de nature sémantique car aucune relation syntaxique ne lie les deux termes. Par contre, dans d'autres structures telles que :

(61) (a) * */raʿay-tu ʿanna l-qīṭāra s-sarīʿa/*

* j'ai vu que le train le rapide

(b) * */kāna l-qīṭāru l-ʿabyaḍu/*

* le train blanc a été

où le bloc */al-qīṭāra s-sarīʿa/* (le train rapide) n'est pas apte à fonctionner comme une phrase complémentaire parce que son insertion dans la structure se fait à l'aide de l'opérateur */ʿanna/* (que) qui exige que les deux termes ait une relation prédicative.

Au contraire, dans une structure telle que (58c), la dépendance est inversée.

Dans la mesure où elle accepte l'interrogation :

(62) (a) */hal l-qīṭāru ʿabyaḍu ?*

Est-ce que le train [est] blanc ?

ou l'insertion :

(63) (a) */raʿay-tu ʿanna l-qīṭāra ʿabyaḍu/*

J'ai vu que le train [est] blanc.

(b) */kāna l-qīṭāru ʿabyaḍa/*

Le train a été blanc.

Cette structure fonctionne comme un bloc solidaire. Certains linguistes soutiennent que ces possibilités combinatoires sont celles de /'abyaḍ/ (blanc). Le terme principal sera donc /'abyaḍ/ et l'autre terme est dépendant de lui. Dans ce cas, la substance est dépendante de l'accident. Ainsi, la relation prédicative ne sera établie entre les deux termes que si le deuxième est le principal. Dans ce cas ce deuxième sera appelé prédicat.

3.4.1.5- La fonction syntaxique du prédicat

Dans bon nombre d'analyses syntaxiques, le prédicat est vu comme un type particulier de syntagme, comme une catégorie syntaxique particulière, alors que le sujet serait une fonction syntaxique qui n'entrerait dans aucune catégorie syntaxique particulière, sauf à « *une certaine configuration structurale ou constructionnelle* ». ²⁹⁴ Cette vision laisse supposer que le prédicat appartient à l'axe paradigmatique, alors que le sujet appartient à l'axe syntagmatique. De surcroît, la relation entre les deux éléments n'y est pas prise en compte en tant que relation entre deux fonctions ayant des positions distinctes.

Il serait plus judicieux, pour définir la fonction du prédicat, de partir du principe que les deux éléments sont des constituants immédiats, mais cette considération manque de rigueur car la terminologie n'y opère pas pour distinguer l'un de l'autre.

Les termes Sujet / prédicat dans leur acception logique sont parfois utilisés dans les écrits des arabisants pour décrire la relation de *'isnād* et ses composants. Il importe

²⁹⁴ Touratier C. : 1985, p. 49.

donc de regarder cette notion de *ʿIsnad* ainsi que celles de *musnad* et *musnad ʿilayhi* à la lumière de ce que nous venons de présenter.

3.4.2- Musnad et Musnad-ilayhi, définition, fonction et position

Dans l'introduction de son *Kitāb*, Sībawayhi a intitulé un des chapitres par : « [ceci est le chapitre du *musnad* et du *musnad ʿilayhi*] ». ²⁹⁵ Sībawayhi se contente, dans ce chapitre, de définir ces deux termes uniquement par leur dépendance l'un envers l'autre, sans toutefois préciser la nature de cette dépendance sémantique ou syntaxique ou logique. Cette définition limitée n'enlève rien à l'importance du principe qui résume en quelque sorte la relation nucléaire sémantico-syntaxique entre les unités de la langue.

Rafael Talmon relève dans ce que Levin dit à propos du *musnad* et *musnad ʿilayhi* que:

« *Quand Sībawayhi cite le musnad et musnad ʿilayhi ensemble, c'est pour souligner, à juste titre, le fait qu'ils sont indissociables et indispensables pour former une phrase* ». ²⁹⁶

Le point de vue de Sībawayhi quant à l'organisation des constituants de la phrase diffère de celui des autres grammairiens tardifs. Or, ces derniers adoptent le critère de fonction pour les éléments constitutifs quand ils distribuent la fonction du *musnad* aux éléments considérés, en quelque sorte, complétifs tels que le *ḥabar* et le verbe, et la fonction du *musnad ʿilayhi* aux principaux tels que le *mubtadaʿ* et le sujet.

²⁹⁵ Sībawayhi : s. d., I, 23.

²⁹⁶ Talmon R. : 1984, « Grammatical thinking before Sībawayhi's *Kitāb* : ... », p. 39.

Cette vision ne correspond pas à celle de Sībawayhi, celui-ci les considère par rapport à leurs positions dans l'ordre des éléments constitutifs, d'où le regroupement du *mubtada'* et du verbe sous la même enseigne, celle du *musnad*, le *ḥabar* et le sujet sous celle du *musnad 'ilayhi*. Hassan Hamzé a confirmé cette vision. Après avoir procédé à une vérification morpho-terminologique du terme *musnad* en s'appuyant sur les citations d'Ibn Ğinnī et celles d'al-Ḥalīl, il en déduit que les deux termes sont en rapport de co-existence et de dépendance mutuelle.²⁹⁷

Levin semble suggérer que la terminologie utilisée par les grammairiens arabes tardifs montre une plus grande corrélation entre le sens littéral et le sens technique de *musnad* et *musnad 'ilayhi* que chez Sībawayhi. D'un autre côté, il souligne justement que les grammairiens arabes tardifs, par rapport à Sībawayhi qui ne dénote que l'indisponibilité de ces termes l'un pour l'autre, voient la relation du *'Isnād* comme une assignation du prédicat au sujet.²⁹⁸ Ce dernier point mérite que nous nous y attardions en l'examinant chez un grammairien tardif tel qu'az-Zamaḥṣārī.

3.4.3- Mubtada' et Ḥabar chez les grammairiens tardifs

Dans son traité grammatical, az-Zamaḥṣārī consacre un chapitre à la question de *'isnād*. Ce chapitre d'al-Mufaṣṣal forme la base théorique de la phrase dite nominale dans la tradition grammaticale arabe tardive. Voici le texte concernant les deux termes de la relation :

²⁹⁷ HAMZE H. : 2002, « *'awdat 'ilā l-musnad wa l-musnad 'ilayhi* », pp. 25-27.

²⁹⁸ Talmon R. : 1987, « Musnad, musnad 'ilayhi and the early history of arabic grammar », p. 211.

31 — هما الاسمان المجردان للاسناد نحو قولك: زيد منطلق، والمراد بالتجريد إخلاؤهما من

العوامل التي هي كان وإن وحسبت وأخواتها لأنهما إذا لم يخلوا منها تلعبت بهما وغصبتهما

القرار على الرفع، وإنما اشترط في التجريد أن يكون من أجل الاسناد لأنهما لو جردا لا للاسناد

لكانا في حكم الأصوات التي حقها أن ينطق بها غير معربة، لأن الاعراب لا يستحق إلا بعد العقد

والتركيب، وكونهما مجردين للاسناد هو رافعهما لأنه معنى قد تناولهما معا تتاولا واحدا من

حيث أن الاسناد لا يتأتى بدون طرفين: مسند ومسند إليه.²⁹⁹

« [Ceux sont les deux noms dénués pour la prédication, comme : /Zaydun muntaliquun/ (Zayd [est] partant). Dénué signifie la vacuité de tous les recteurs tels que /kana/, /'inna/, /ḥasib-tu/ et leurs consœurs, car s'ils (deux noms) ne sont pas dénués des recteurs, ceux-ci vont les (les deux noms) priver du cas nominatif en changeant leurs cas. Être dénués pour la prédication ('isnād) est une condition, sans laquelle, ils seront considérés comme des sons sans sens, car la flexion ('rāb) n'est possible qu'après la structuration. De plus, le fait d'être dénués pour la prédication est [justement] leur recteur parce qu'il les concerne tous les deux au même degré en ceci que la prédication ne se fait qu'avec deux éléments : musnad et musnad 'layhi] ».

Le *mubtada'* (inchoatif) et son *ḥabar* (énonciatif) sont des représentants de cette relation de *'isnad*.

Dans un souci pédagogique, Ibn al-Ḥāḡib résume la problématique de la définition du *mubtada* dans la tradition grammaticale arabe à laquelle l'apprenti sera

²⁹⁹ Az-Zamaḡṣarī : s. d., p. 6.

confronté³⁰⁰. Or, le terme du *mubtada'* (qui signifie littéralement l'entame ou celui par lequel on commence) ne reflète pas vraiment le sens linguistique de l'unité en question, car la définition telle qu'elle est, pourrait s'appliquer à toute unité linguistique occupant la tête de la phrase qu'elle soit un verbe, un nom, ou une particule. Il est donc nécessaire de compléter cette définition par d'autres critères morphologiques ou syntaxiques pour que l'identification de l'unité en tant que *mubtada'* soit conforme. Pour lui :

32 — ... والتحقق أن المعنى الذي كان به المبتدأ مبتدأ معنى واحداً، وهو كونه اسماً مجرداً

عن العوامل له صدر الكلام في الأصل، فهذا هو المعنى الذي سمي باعتباره مبتدأ، وإنما عدل

النحويون عن تعريفه به؛ لئلا يؤدي إليه من الدور في حق المبتدأ، لأنه لا يعرف أن المبتدأ له

صدر الكلام في الأصل حتى يعرف كونه مبتدأ.³⁰¹

«[ce qui est certain c'est que le sens du *Mubtada'* en tant que tel est unique : c'est qu'il est un nom non régi, ayant à l'origine la position initiale, voilà le sens pour lequel il a été nommé *Mubtada'*. Mais les grammairiens l'ont évité pour ne pas créer la confusion chez le débutant, car au fond, il ne pourra lui conférer la position initiale avant de l'identifier en tant que *Mubtada'*] ».

Cette définition basée sur la position est trompeuse. Il fallait donc avoir recours à d'autres critères pour la compléter et pouvoir distinguer cette fonction syntaxique des autres. Ces critères seront les traits morpho-syntaxiques.

³⁰⁰ Ibn al-Ḥāḡib : 1982, I, p. 180.

³⁰¹ Ibn al-Ḥāḡib : 1982, I, p.180.

3.4.4- La détermination

L'analyse proposée dans le cas précédent peut s'ouvrir à d'autres cas. L'exemple que nous proposons ici regroupe en réalité les trois notions, couramment confondues, à savoir : *l'appartenance catégorielle, la fonction syntaxique et la position.*

Nous savons qu'en arabe, un élément ne peut occuper la tête d'une phrase nominale que s'il est défini. Cela suppose deux choses que l'on peut considérer comme deux propriétés distinctives : être un nom ; et être défini. Le *mubtada'* est une fonction syntaxique alors que Nom ou Groupe nominal est une catégorie. Enfin, il ne faut pas oublier de distinguer entre place et position. La position du *mubtada'* est initiale contrairement à sa place qui peut être changeante, nous disons bien :

(5) /Zaydun fī l-bayti/

Zayd [est] à la maison.

ou :

(6) /fī l-bayti Zaydun/

À la maison [est] Zayd.

Zayd est à la maison.

où nous considérons *Zayd* comme étant le *mubtada'* quelque soit sa place.

La définition d'un élément est une opération de complémentation sémantique qui consiste à doter l'élément en question d'une référentialité plus stable que celui indéfini. L'opération, morphosyntaxiquement parlant, se réalise, en plus de la définition

par la particule /al/ (le, la et les), par le rajout d'un autre élément pour consolider la structure sémantique du premier. Ce rajout est connu sous le nom de *'idāfat* (annexion).

Cette opération de définition se fait donc de deux façons : ou bien préfixé, c'est la détermination par la particule /al/, ou bien suffixé par le rajout d'autre nom ou un groupe nominal. Un cas reste à expliquer, c'est le cas de *Tanwīn* qui se manifeste par un /n/ rajouté aux noms. Ce /n/ qui est considéré traditionnellement comme une marque de l'indéfini, paraît intéressant à explorer.

Observons ces phrases :

(66) (a) /Zaydun rağulun/

Zayd (Nomin) [est] un homme (Nomn).

(b) /ar-rağulu al-mu^callimul/

L'homme (Nomin) enseignant (Nomin).

(c) /ar-rağulu mu^callimun/

L'homme (Nomin) [est] enseignant (Nomin).

(d) /fī l-bayti rağulun/

Dans la maison [est] un homme (Nomin)

Un homme est à la maison.

Les éléments *Zayd* dans (66a), */ar-rağulu/* dans (66b) et */rağulun/* dans (66d) sont des *mubtada'*(s) selon l'analyse de la grammaire traditionnelle. Pourtant, si nous ôtions le /n/ désinentiel du *Zayd* dans (66a), la phrase serait considérée comme agrammaticale. La même remarque est valable pour */rağulun/* dans (66d). La *TGA*

attribue à l'élément *Zayd* la propriété d'être défini par sa nature (être un nom propre). Ce principe se révèle limité quand nous essayons de former une phrase avec le même élément sans le doter d'un /n/ désinentiel.³⁰²

Le cas de /*rağulun*/ dans (66d) est du même ordre. Si nous rajoutons à cela la règle que la grammaire arabe a fixée pour qu'un élément puisse paraître à la position du *mubtada'*, à savoir qu'il soit défini, nous obtiendrons, du moins en ce qui concerne /*rağulun*/ dans (66d) qu'il est défini, contrairement à la grammaire qui en fait une exception pour cette configuration. Le suffixe /n/ et le préfixe /al/ sont de même nature, le principe de l'exclusion le confirme car nous ne pouvons pas avoir les deux affixés au même élément. Il est impossible d'avoir :

(67) * /*ar-rağulun*/

Le /n/ dans /*rağulun*/ est un élément définitoire pour deux raisons : premièrement parce qu'il permet à l'entité qu'il définit d'occuper la position réservée aux entités définies, et même avoir la même fonction syntaxique telle que *mubtada'* ; deuxièmement parce qu'il a la fonction syntaxique de *mudāf ilayhi* (lit. ce à quoi on ajoute quelque chose), au point que nous pouvons le remplacer par un autre élément appartenant à la catégorie des noms ou des groupes nominaux sans que cela altère la structure de l'élément, /*rağulun*/ (un homme) peut être aussi : /*rağulu ʿilmin*/ (un homme de savoir) ou encore /*rağulu l-ʿilmi*/ (l'homme de savoir).

³⁰² Les cas des noms propres non arabes tels que 'Ibrāhīm est exceptionnel et du à l'origine de ces noms propres souvent formés à base verbale tel que 'Ismā'īl, qui signifie en hébreu celui qui a entendu Dieu.

Le /n/ appartient à la catégorie des particules, il a la fonction syntaxique de *muḍāf* 'ilayhi comme les autres entités qui occupent cette position, mais qui ont une appartenance catégorielle autre : Nom, Adjectif, etc.

Cette conclusion a une autre conséquence, /n/ occupe bien une position, cette position est étiquetée *ta^crīf*, elle a une propriété absolue qu'elle attribue aux éléments qui l'occupent, cette propriété est la *détermination*.

L'appartenance catégorielle des éléments occupant cette position est déterminée par la position aussi, car seuls les éléments appartenant à la catégorie des noms ou groupes nominaux sont susceptibles d'occuper cette position : /*rağulun*/ (un homme), /*rağulu-hu*/ son homme [à lui]), /*rağulu man tuhibbu*/ (l'homme de celui que tu aimes), /*rağulu hāda al-bayti*/ (l'homme de cette maison), /*rağulu Zaydin*/ (l'homme de Zayd), etc.

Le cas qui peut paraître contredire cette conclusion est celui des noms propres au pluriel quand ils sont définis apparemment par le /al/ et le /n/ à la fois. Cette question est réglée par la tradition qui considère que le /al/ au début des noms comme /*az-Zaydān*/ (les Zayd [duel], ceux [duel] qui se prénomme Zayd) ou /*az-Zaydūn*/ (les Zayd [pluriel], ceux qui se prénomme Zayd), ne sont qu'une variante du relatif qui représente une phrase sous-entendue, interprétée par : /*al-laḍīna 'ismu-hum Zayd*/ (ceux qui se prénomment Zayd).

La présentation, pour les déterminants postposés, peut être à ce stade de la démonstration comme suit :

Rağulu [Ta^c rīf (Harf n)]

Rağulu [T_a^c rif (‘Ism Zayd)]

Rağulu [T_a^c rif (ḍamīr hu)]

Quant au déterminant antéposé la représentation sera uniquement comme suit :

[T_a^c rif (Ḥarf al)] rağulu

Dans beaucoup de cas, la distinction entre l'appartenance catégorielle des entités et l'étiquette de la position exige de la théorie de trouver d'autres termes pour se distinguer des catégories, au moins pour des raisons pédagogiques. Pour l'instant, nous conserverons ces termes traditionnels. Cette question a été réglée par la tradition grammaticale arabe à l'aide d'une distorsion interprétative qui est *fī maḥal*, ainsi :

(68) /‘an tasūmū ḥayrun lakum/

Que vous jeûniez, c'est mieux pour vous

où l'élément (‘an tasūmū), qui est une phrase verbale, appartient à la catégorie Groupe verbe, car c'est le verbe qui est ici le nœud majeur de la phrase, mais la proposition verbale occupe une position mubtada'. La tradition grammaticale a tout le mérite d'avoir recours à la substitution qui rétrograde la proposition verbale complexe à un simple groupe nominal (siyāmukum) (votre jeûne), qui est par ailleurs un nom défini par annexion, car la position mubtada' ne peut être occupé, rappelons-le, que par un nom défini. La particule ‘an paraîtrait ici non pas comme introducteur, comme certains linguistes ont tendance à le qualifier, mais comme déterminant. Nous pouvons bien dire :

(69) /as-siyāmu ḥayrun lakum/

Le jeûne est mieux pour vous.

il sera donc étiqueté provisoirement comme le précédent :

[Ta^c rif (Ḥarf ‘an)]

Cette analyse n'est qu'un essai de présenter la configuration de la phrase nominale simple autrement, elle ne prétend point objecter l'analyse traditionnelle. Du même ordre, nous pouvons revoir d'autres positions classées traditionnellement par leurs traits syntaxiques fonctionnels, elles peuvent être analysées et en faire un classement supplémentaire, c'est le cas des relatifs par exemple. Benveniste³⁰³ voit dans ces relatifs des déterminants phrastiques, c'est par ailleurs l'analyse sur laquelle Milner s'est basé pour élaborer sa théorie concernant la position *Q* dont nous avons parlé.

3.4.4.1- Domaine et positions dans la phrase nominale simple

Dans la théorie des positions, l'analyse domaniale trouve un bon terrain dans la phrase nominale. La présentation que nous avons fait dans (II, 3.3.3) peut être étendue au domaine N'', elle permet de résoudre certaines difficultés connues. Comme le domaine S, le domaine N'' attribue une propriété domaniale. La seule différence entre les deux est terminologique.

Pour la relation domaniale, la notion de prédication est souvent conservée. Soit la proposition :

(70) /*al-kitābu kabīrun*/

Le livre (Nomin) [est] grand (Nomin).

³⁰³ Benveniste E. : 1992, I, p. 213.

Le livre est grand.

Si elle est référentielle, c'est parce que le terme */kabīrun/* dit quelque chose de */al-kitāb/*. Cette conclusion ne peut pas être déduite de l'analyse propre des termes chacun à part. Cela ne peut non plus être déduit directement de leurs propriétés positionnelles. En réalité, la relation de prédication se forme du seul fait que */al-kitāb/* et */kabīrun/* sont dans le même domaine N''.

Cette même analyse peut être appliquée à un autre groupe N'' tel que :

(71) */al-kitābu li l-mu^callimi/*

Le livre (Nomin) [est] au (Prep) professeur (Géni).

Le livre est au professeur.

Si ce groupe est référentiel, c'est que le groupe prépositionnel */li l-mu^callimi/* informe sur le livre. En conclusion, si la référence est la propriété domaniale collective du N'', la prédication définit la façon dont chaque constituant de N'' contribue à la référence.

Nous avons vu que, dans la phrase, la relation domaniale prend la forme de la prédication dans le cas où la phrase ne comporte que peu de circonstanciés. Ceci n'est évidemment valable que pour un type particulier qui n'intègre pas dans leurs systèmes des phrases nominales proprement dites. Néanmoins, l'absence du verbe entraîne que tout N'' est peu circonstancié. Par conséquent, la seule relation domaniale qui le concerne est prédicative.

Par ailleurs, nous trouvons des phrases où la relation domaniale prend la forme prédicative. Notons ici l'écart entre la prédication dans le sens de la théorie générale

occidentale et celle que l'on représente par le terme de *'Isnād* dans la tradition grammaticale arabe. Cela peut créer, au delà des confusions conceptuelle et notionnelle, une mauvaise démarche analytique.

3.4.4.2- Les phrases à verbe « être »

Dans la tradition occidentale, la relation de prédication a pris une telle ampleur que l'illusion que le verbe *être* devait être restitué à chaque fois que la relation de prédication, est pertinente. L'exemple de Port-Royal relève justement de cela (voir le chapitre que nous avons consacré à Port-Royal dans la première partie). Cette analyse ne trouve pas écho dans la théorie positionnelle de Milner qui plutôt soutient que « *la relation domaniale, au sein d'un domaine quelconque, prend la forme de la prédication, chaque fois que ce domaine est dépourvu de circonstants internes* ». ³⁰⁴

Il devient plus simple de comprendre que la prédication puisse se faire par une simple juxtaposition de deux termes, l'un en position canonique et l'autre en position non canonique, mais tous les deux forment un seul domaine. Donc, au lieu de restituer un verbe être à chaque fois où l'on reconnaît une relation prédictive, il vaut mieux procéder dans le sens inverse.

Pour résumer, dans un domaine N'', une propriété est attribuée aux éléments constitutifs du domaine sur le seul critère de leur appartenance au domaine, il n'est donc pas nécessaire d'avoir d'autres critères pour qu'ils supportent, chacun à leur façon, la propriété domaniale. Si celle-ci est conçue comme prédication, l'appartenance au domaine N'' suffit à elle seule pour que les éléments concourent à la prédication. De

³⁰⁴ Milner : 1989, p. 532.

surcroît, étant donné que le domaine est un système de positions proches, leur juxtaposition suffira donc à l'établir.

3.4.4.3- Les constituants du domaine N''

Partant de la définition du domaine, il est évident que la présence de l'un des constituants est obligatoire, cet élément est le terme domanial N. Quant aux autres éléments, ils peuvent varier, ils peuvent avoir la forme A'' (comme *kabīr*) ou P'' (comme *li l-mu^callimi*), etc.

Cette analyse approche la phrase nominale dépourvue d'un verbe *être*, de celle qui en a un. Le procédé est le même, mais nous n'aboutissons pas à la même conclusion. Le point de ressemblance est résumé par Milner sous une forme de conclusion, il dit :

*« tout ce passe [...] comme si le noyau N était le subjectum [des autres éléments constitutifs], tout comme le sujet N'' est le subjectum du groupe copule + adjectif, ... ».*³⁰⁵

N'est-ce pas dans une telle conclusion que nous pouvons mettre fin à la spéculation qui existe dans certaines discussions à caractère linguistique, et qui consiste à savoir si la phrase nominale arabe contient ou non un verbe être sous-entendu ?

³⁰⁵ Milner : 1989, p. 533.

4- La position dans la théorie de ^camal

Nous avons réservé ce chapitre à l'étude de la relation qui peut éventuellement exister entre la théorie de ^camal et celle des positions. Le but de ce chapitre n'est pas de teindre la théorie traditionnelle d'une couche moderniste, il est question de voir le rôle que la position, en tant que concept, a dans l'établissement de la théorie de ^camal.

Il n'est pas logique, à notre sens, de traiter cette théorie en dehors d'un cadre plus global qui l'intègre. Ce cadre est l'addition de toutes les théories qui concourent chacune de son côté à l'établissement de la théorie syntaxique générale de l'arabe.

Le concept de ^camal, quelle que soit la traduction qu'on lui donne³⁰⁶, a été considéré comme la matrice de la théorie grammaticale arabe, il est selon G. Ayoub « *le noyau [qui] forme l'épine dorsale de l'analyse décrivant les rapports des éléments linguistique dans le Livre*³⁰⁷ ». Nous nous posons alors la question : la théorie de ^camal est-elle opératrice toute seule ? Autrement dit, de quelle autre théorie a-t-elle besoin pour être acceptée comme une analyse syntaxique ? De là suit une autre question : y a-t-il une quelconque relation entre la théorie de ^camal et celle des positions ? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans ce chapitre.

Ce concept dénote l'analyse du comportement des finales des mots. Il attribue ces variations des finales des noms et certains verbes, à une unité ayant une capacité de

³⁰⁶ Recton, opération ou gouvernement.

³⁰⁷ Le Livre, ainsi orthographié, désigne chez G. Ayoub le *Kitāb* de Sībawayhi. Cf. son article « *La forme du sens* », p. 37.

régir une autre en l'assignant à un cas (nominatif, accusatif ou génitif). L'élément ayant cette capacité est appelé *ʿāmil* (recteur).

Il est évident que, pour qu'il y ait rection, il faut que le recteur et les éléments qu'il régit soit mis en cadre linguistique basé sur des rapports d'interactions, car le *ʿamal* n'est en fin de compte qu'une sorte d'interaction entre les entités qui se trouvent dans le champ de la rection. Cela ne va pas de soi, mais à regarder de plus près, en prenant la phrase verbale basique VSO, nous nous rendons compte que le verbe (considéré comme le nœud et le recteur), ne peut, par lui-même régir, le COD qu'après l'établissement d'une relation avec un premier élément et en faire son sujet. L'entité Sujet et la relation Verbe-Sujet sont donc pour quelque chose dans la rection du COD par le verbe.

Cette vision des choses impose donc de commencer par voir les relations qui cadrent à notre avis la rection, et qui lui sont antérieures. Cette analyse que nous adoptons ici s'appuie en grande partie sur le principe de primauté qui forme à notre avis une théorie dans le *Kitāb*. Ce principe, qui concerne tous les niveaux d'analyse, est d'autant plus important qu'il est annoncé avec les autres théories (*ʿisnād*, *ʿiʿrāb*, etc.) tout au début du *Kitāb*. Sache, dit Sībawayhi, que « [*certaines entités de langue sont plus lourdes que d'autre, le verbe [par exemple] sont plus lourd que les noms, car les noms sont les premiers...*] ». ³⁰⁸

Quant à l'organisation et la combinaison des entités, il semble que Sībawayhi soutient là aussi la primauté du nom, « [*sache, poursuit-il, que l'état premier du nom est*

³⁰⁸ Sībawayhi : s. d., I, p. 20.

le ‘ibtidā’, [...], le mubtada’ est la première partie comme le un dans le calcul, et l’indéfinit avant le défini] ». ³⁰⁹

C’est sur cette base théorique que nous essayerons de présenter les relations syntaxiques exposées notamment dans le *Kitāb*. Mais auparavant, il faut que nous précisions que ce cadrage théorique et la présentation de ces relations syntaxiques dans un tel ordre, n’est qu’une tentative de revoir la structuration de la théorie générale, notamment chez Sībawayhi.

Toutes les tentatives théoriques après Sībawayhi prennent leurs sources chez lui, il est donc normal de consacrer ce chapitre dans sa majorité au *Kitāb* et ses exemples. Les points de vue des grammairiens tardifs par rapport à Sībawayhi viennent pour compléter ou marquer la différence, si elle existe.

Notre tentative, enfin, n’est qu’un ré-agencement des relations existantes dans une logique nous permettant d’expliquer les phénomènes syntaxiques choisis. Cette logique, quelle que soit sa valeur, nous a semblée plus adéquate au but recherché.

4.1- Les relations syntaxiques

4.1.1- La relation de ‘isnād et de binā’

Il a été question de ‘isnād dans la première partie, il en sera aussi question dans celle-ci, mais ce que nous traitons ici diffère par la considération que nous portons à cette notion, par rapport à la question d’*amal*.

³⁰⁹ Sībawayhi : s. d., I, pp. 23-24.

En effet, nous soutenons dans ce travail que toute opération syntaxique n'est possible qu'après la constitution de la relation nucléaire. Il n'est donc pas insignifiant que la plupart des sources grammaticales arabes, à commencer par le *Kitāb*, en font, en plus des parties de discours, l'ouverture. Nous l'avons déjà signalé quand nous avons présenté le livre d'az-Zamaḥṣarī.

Sībawayhi, dès la vingt-troisième page³¹⁰ de son *Kitāb* établit le cadre général de cette relation dans un chapitre intitulé :

« [Ceci est le chapitre de musnad et de musnad 'ilayhi ». Ils ne peuvent dit-il : se passer l'un de l'autre, et ce dont le locuteur ne peut jamais s'en passer. De ceux-là, il y a le nom mubtada' (inchoatif) et celui sur lequel il est construit comme : /^ʕAbdullāhi 'aḥū-ka/ (^ʕAbdullāhi [est] ton frère), [...], du même : /yaḡhabu ^ʕAbdullāi/ (^ʕAbdullāhi s'en va)] ». ³¹¹

Cette relation première est le fondement de toute phrase complète, aussi bien au niveau sémantique que syntaxique. C'est là justement où notre deuxième considération intervient, car nous estimons que contrairement à ce que certains arabisants soutiennent, le *'Isnād* n'est pas uniquement un concept sémantique³¹², mais aussi syntaxique. La question se pose alors : la relation de *'isnād*, est-elle suffisante pour la construction d'une phrase ?

La réponse à cette question est justement celle par laquelle les grammairiens tardifs, si l'on croit as-Sāmarrā'ī, ont répondu pour déterminer le statut de la *ḡumlat* par rapport à *kalām*, qui sont restés longtemps synonymes. *Al-ḡumlat* (la phrase) déduit-il :

³¹⁰ Ici nous nous référons à l'édition de Hārūn A. s.d., Dār l-Ġīl, Beyrouth.

³¹¹ Sībawayhi : s. d., I, p. 23.

« selon la majorité de savants et de grammairiens, diffère de kalām au niveau de l'information, ils ont imposé cette condition d'informer ('ifādat) pour le kalām et non pour la ġumlat, par contre, la condition commune à eux deux est le 'isnād, c'est bien pour cela que tout kalām est une ġumlat, et non l'inverse »³¹³.

Le 'isnād n'est donc pas un critère sémantique pour juger la validité d'une phrase.

Cette relation de 'isnād trouve une autre équivalente dans le *Kitāb* de Sībawayhi, celle de *binā'* (lit. construction). La mise en relation entre les deux notions est mentionnée à plusieurs endroits dans le *Kitāb*. Une mise en garde tout de même : l'équivalence n'est peut-être pas la bonne qualification. En commentant la structuration d'une phrase avec un démonstratif en tête :

(72) /hādā^c Abdullāhi munṭaliqan/

Voici ^cAbdullāhi (Nomin) partant (Accus).

« [hādā/ dit-il, est un mubtada' (inchoatif) sur lequel se construit ce qui le suit, ^cAbdullāhi en l'occurrence. Ceci n'aurait été kalām que s'il [hādā] était la base d'une construction, ou s'il était construit sur un antécédent. Le mubtada' est donc musnad et celui construit sur lui (mabni ^calayhi) est le musnad 'ilayhi] ».³¹⁴

³¹² Voir à ce sujet Bohas G. Guillaume J.P. Kouloughli D. :1990, *The arabic linguistic tradition*, p. 13.

³¹³ As-Sāmarrā'ī : 1980, *Al-ġumlat l-^carabiyyat, ta'līfuhā wa 'aqsāmuhā*, p.3.

³¹⁴ Sībawayhi : s. d., II, p. 78.

Pour que le terme /*hādā*/ puisse fonctionner dans la phrase en tant que *‘āmil* (recteur), il lui est indispensable d’entrer en relation de *‘isnād* d’abord, autrement dit, être l’un des deux constituants du noyau prédicatif ; puis déterminer sa position dans cette relation par le principe de *binā’*, autrement dit, être *mabnī* (construit) ou *mabnī ‘alayhi* (sur lequel l’on construit). Le *binā’* ne renvoie pas uniquement à une partie indispensable de la phrase, comme Levin le laisse entendre³¹⁵, mais à la relation indispensable entre les deux éléments.

Il y a un autre endroit où Sībawayhi expose la théorie de *binā’* dans sa version large, il en fait même un chapitre à part. Dans cette version, la relation de *Binā’* inclut tous les termes régis, elle va, comme le souligne G. Ayoub à juste titre, « *au-delà du sujet, et regroupe, entre autres, ce qu’on appelle, dans certaines théories contemporaines, les arguments du verbe.* »³¹⁶, elle va même jusqu’à associer cette théorie à celle de la transitivité.

En réalité, Sībawayhi l’exprime de la manière suivante :

«[ceci est le chapitre du nom construit sur le verbe, qu’il soit antéposé ou postposé, et celui du verbe construit sur le nom. Si tu construis le nom sur le verbe, tu dirais : /*ḍarab-tu Zaydan*/ (j’ai frappé Zayd (Accus)) [...], et si tu antéposes le nom par rapport au verbe, il serait de bon arabe, ainsi tu dis : /*Zaydan ḍarab-tu*/ (Zayd (Accus) j’ai frappé). Si tu construis le verbe sur le nom, tu diras : /*Zaydun ḍarab-tu-hu*/ (Zayd (Nomin) je l’ai frappé) [...], tu signifies par /*mabnī ‘alayhi al-fī‘lu*/ (le verbe est construit sur lui) qu’il [le verbe] est en position de /*muntaliqun*/ (partant) comme dans : /*‘Abdullāhi muntaliqun*/ (‘Abdullahi [est] partant), il est

³¹⁵ Levin : 1985, p 46.

³¹⁶ Ayoub G. : 1991, « La forme du sens », p.54.

*donc en position de celui qui est construit sur le premier, et par lequel il est régi ».*³¹⁷

Ce que nous pouvons constater déjà, c'est la mobilité du nom par rapport au verbe dans cette relation de *binā'*. Le nom peut dans certains cas (COD par exemple), être construit sur le verbe quelque soit sa place par rapport au verbe. Ainsi la relation de *binā'* dans :

(73) /Zaydan *darab-tu*/

Zayd (Accus) j'ai frappé.

J'ai frappé Zayd.

dénote le rapport du terme *Zayd* au verbe qui le précède. Il est important de constater que l'établissement de cette relation est tributaire de la position que l'on donne au verbe par rapport à lui. Autrement dit, le terme *Zayd* n'est régi par le verbe que par sa position en tant qu'elle est imposée par l'établissement, d'abord, de la relation nucléaire entre le verbe et le nom qui le suit (le sujet), ensuite, par l'établissement de la relation de *binā'* entre les deux.

À ce stade de démonstration, il faut faire la distinction entre les deux cas de figure qui se présentent dans le *binā'* du verbe avec un nom. Quand G. Ayoub affirme que « le concept de /*mabnī 'alā*/ qui identifie le *mubtada'* désigné souvent comme le nom sur lequel le verbe est construit », nous estimons que cette identification du *mubtada'* n'est pas si répandue pour en faire un critère de définition. Mais, une autre

³¹⁷ Sībawayhi : s. d., I, pp. 80-81.

affirmation nous paraît plus discutable, G. Ayoub poursuit que le *mubtada'*, dans cette perspective, est:

«(...) identifié par la théorie de la prédication, et non un critère d'ordre linéaire : par exemple que le Mubtada' soit en première position. Il en est de même pour l'objet du verbe : sa position importe peu. ».³¹⁸

Cette affirmation n'est, à notre avis, vraie que si la prédication est établie entre un nom et un verbe, et que ce nom est au nominatif. Le fait qu'il le soit par sa position est bien antérieur à l'établissement de la relation de *binā'*, la position, ou la linéarité en général, est bien le critère et non autre chose. Que le verbe soit *mabnī* sur le nom, cela indique une priorité structurale.

En fait, le *'isnād* est la relation primitive de *binā' ^calā*, la première concerne le noyau de la phrase, la deuxième concernera plutôt l'extension.

S'il faut, dans cette théorisation adopter une des deux relations, celle de *binā'* sera plus apte à construire une théorie sémantique de l'arabe que celle de *'isnād*.

4.1.2- Les relations de *šugl* et de *ta^caddī*

Ces notions dénotent les relations entre le verbe et ses compléments, elle est donc spécifique à la phrase verbale. Quant à la notion de *šugl*, elle renvoie à la relation entre le verbe et son sujet, que le verbe soit à l'actif ou au passif. Dans le

³¹⁸ Ayoub G. : 1991, p. 55.

développement de sa théorie de gouvernement dans le *Kitāb*, G. Ayoub nomme ce sujet, ou ce substitut de sujet, l'*opérateur-gouverneur*.³¹⁹

Il y a une hiérarchie entre les deux relations. Cette hiérarchie est une condition indispensable pour la structuration de la phrase. Bien que cette hiérarchie n'est pas exprimée en termes clairs dans le *Kitāb*, elle est, néanmoins, déductible du texte sans peine. Pour expliquer la distribution casuelle dans une phrase verbale basique, Sībawayhi dessine le cadre théorique de ces deux relations, ainsi que la hiérarchie dont nous parlons. Soit la phrase :

(74) /*ḍaraba* °*ʿAbdullāhi Zaydan*/

A frappé °*ʿAbdullāhi* (Nomin) *Zayd* (Accus).

°*ʿAbdullāhi* a frappé *Zayd*.

°*ʿAbdullāhi*, dit Sībawayhi :

« [a été assigné au nominatif ici comme avec /*ḍahaba*/ (est allé)³²⁰, tu as occupé (/šāgal-ta/) [le verbe] /*ḍaraba*/ par lui comme tu l'as fait avec [le verbe] /*ḍahaba*/ ; *Zayd* a été assigné à l'accusatif parce qu'il est COD (*mafʿūl*) vers lequel le verbe du sujet a transité] ».³²¹

La notion de *šugl* confirme l'idée de l'insécabilité de verbe de son sujet. Or, un verbe n'a d'existence, on le sait, qu'avec son sujet. Mais, cette notion dénote indirectement une opération de saturation de position indispensable au verbe. Cette

³¹⁹ Ayoub G. : 1991, p. 52.

³²⁰ Le propos de Sībawayhi est de faire remarquer que c'est la même relation qui relie le sujet à son verbe, que ce dernier soit transitif (/ḍaraba/) ou intransitif (/ḍahaba/).

³²¹ Sībawayhi : s. d., I, p. 34.

saturation est, par conséquent, une première démarche pour que le verbe acquiert la possibilité de régir un deuxième terme (*Zaydan* dans l'exemple du *Kitāb*). Cette possibilité a un terme qui la décrit, c'est *at-ta^caddī*.

Cette notion de *ta^caddī*, (traduite par la transitivité), partage certains aspects avec celle utilisée dans la linguistique occidentale, mais elles diffèrent aussi sur certains points, notamment ceux liés aux compléments de la phrase.³²²

Le calcul des positions à saturer dans la théorie de *ta^caddī* est basé sur le modèle de la phrase verbale canonique, c'est-à-dire : VSO, les autres cas comme la phrase avec */kana/*³²³ ou celle avec */inna/*³²⁴ ne sont que des cas apportés au cas canonique. L'analyse de cette relation se base donc sur « ce qu'on peut appeler le concept du verbe ». ³²⁵ Une des propriétés lexicales du verbe est son intégration des notions de force (dans le cas des verbes transitifs), de temps et d'espace. Cette caractéristique impose, dès qu'il y a une présence d'un verbe dans la phrase, des positions, qui restent virtuelles tant qu'elles ne sont pas saturées.

La saturation, elle-même, subit la loi de la primauté. La position du sujet est la première à être saturée dans la construction de la phrase verbale, cela est constaté dans le cas où le verbe est dépourvu de tout élément susceptible d'occuper cette position. Il est donc obligatoire de procéder à la saturation par une transformation modale (passer de l'actif au passif), ou par l'installation du complément absolu, même virtuellement, comme étant le sujet. C'est à partir de là que la saturation des autres positions se réalise.

³²² Voir à ce sujet Ayoub G. : 1991, pp. 60-61.

³²³ Sībawayhi : s. d., I, p. 45.

³²⁴ Idem, I, p.59.

Pour les circonstants par exemple, il semble que la saturation de leurs positions est réglée par des propriétés internes à la structure phrastique. Fassi al-Fihri les catégorise, en vue de leurs positions dans la phrase en trois classes : ceux qui sont liés à l'énonciateur ; ensuite, ceux qui sont liés au sujet de la phrase ; enfin, ceux qui sont liés à la relation prédicative elle-même.³²⁶ À bien regarder l'exemple donné dans la démonstration faite par son étudiante F. as-Salami³²⁷ :

(75) /*ṭab^can lam yakun r-raġulu 'abadan ya'kulu kaṭīran/*

Évidemment (Cir) ne pas l'homme jamais (Cir) mange beaucoup (Cir).

Évidemment, l'homme ne mangeait jamais énormément.

elle affirme que toute autre disposition des circonstants que celle donnée ici est considérée comme agrammaticale. Il est pourtant facile de voir qu'une organisation telle que :

(76) /*ṭab^can lam yakun r-raġulu ya'kulu kaṭīran 'abadan/*

Évidemment (Cir) ne pas l'homme mange beaucoup (Cir) jamais (Cir).

Évidemment, l'homme ne mangeait jamais énormément.

n'est pas du tout agrammaticale.

³²⁵ Ayoub G. : 1991, p. 60.

³²⁶ Al-Fihri F. : 1998, *Al-Muqaranat wa t-taḥqīq fī l-baḥṭ l-lisānī l-^carabī*, p. 43.

³²⁷ As-Salami F. : 2003, « Ba^cd ḥasā'is l-maf'ūlat », p. 128.

En conclusion, nous dirons que la théorie de *ʿamal* n'est opératrice, en tant qu'analyse des phénomènes liés à la structuration, que si l'on établit le réseau des relations, antérieures à la rection, et qui, par conséquent, rétablissent la valeur positionnelle des constituants, non pas en tant que termes lexicaux, mais en tant que termes occupant des positions liées à la nature des recteurs ou des éléments régis. Ceci nous conduit donc à examiner la notion de Recteur et la nature de chacun d'eux.

4.2- La nature des recteurs

La tradition grammaticale arabe n'a pas pensé la distribution des marques casuelles uniquement dans une perspective formelle. Cette hypothèse défendue par J.-P. Guillaume³²⁸ se voit réfuter par un bon nombre de linguistes modernes, ces derniers trouvent, comme la plupart des grammairiens arabes, que ces marques ont aussi une portée sémantique.³²⁹

L'idée générale des marques de *ʿrāb* (accents casuels) consiste à dire qu'un mot, dès qu'il fait partie intégrante d'une phrase, reçoit une marque casuelle assignée par un recteur. La rection n'est pas une propriété spécifique à une catégorie donnée de la langue, mais chaque recteur est, en principe, spécialisé, quant à la classe des éléments qu'il régit ; et quant à la marque qu'il peut assigner à ces éléments. Le nombre et la nature de la rection de ces recteurs ont fait l'objet de plusieurs traités grammaticaux, celui d'al-Ġurġānī (les Cents recteurs) paraît le plus connu.

³²⁸ Guillaume J.-P. : 1998, « Les discussions des grammairiens arabes », p. 44

³²⁹ Les travaux de G. Ayoub, notamment « La forme du sens ». C'est aussi le point de vue que nous adoptons dans ce travail.

Un recteur peut donc être une Particule, un Nom ou un verbe, mais aussi des recteurs, dits abstraits, tels que le *'ibtidā'* (le fait de commencer). Il nous semble que la notion de recteur est fortement liée à celle de *binā'*. Cette constatation est basée sur les textes que nous avons trouvés dans le *Kitāb*, et auxquels nous essayerons d'en donner une interprétation adéquate.

Avant de commencer une analyse approfondie de la relation entre les recteurs et le *binā'*, nous allons exposer, à partir des textes du *Kitāb*, les passages dans lesquels ce lien est souligné.

À propos de *musnad* et de *musnad 'ilayhi*, Sībawayhi les détermine comme étant [le nom inchoatif et celui sur lequel il est construit], « *al-'ismu l-mubtada'u wa l-mabnī 'alayhi* »³³⁰. Le deuxième élément, le *ḥabar* (énonciatif) est donc construit sur le premier (*mabnī 'alayhi*). Il en est de même quand ce *ḥabar* est une phrase. Or, le parallélisme entre cette configuration N (*mubtada'*) + N (*ḥabar*) et celle N (*mubtada'*) + S (*ḥabar*) est fait selon Sībawayhi de la manière suivante :

« [si tu construit le verbe sur le nom, , tu diras : /Zaydun ḍarabtu-hu/, [...] tu veux dire par : le verbe est construit sur lui /mabniyun 'alayhi l-fī lu/ qu'il [le verbe] est en position de /munṭaliqun/ dans /'Abdullahi munṭaliqun/, il est donc en position de celui qui était construit sur le premier, et par lequel le nominatif lui a été assigné] ».³³¹

Un nom peut donc être la base sur laquelle peut se construire un nom ou un verbe.

³³⁰ Sībawayhi : s. d., I, 23.

³³¹ Idem, I, p. 81.

Le verbe, quant à lui, peut être l'élément construit sur un nom, nous venons de le voir, mais il peut être aussi la base sur laquelle un nom peut se construire. L'exemple du COD que nous avons déjà cité en est un. Dans le passage précédent, Sībawayhi dit : « [si tu construis le nom sur lui [le verbe] tu diras : /ḍarab-tu Zaydan/] ».³³² Le terme *Zayd* est donc construit sur le verbe. La notion *mabnī^calā*, comme G. Ayoub le souligne justement, « va bien au-delà du sujet et regroupe, entre autres, ce qu'on appelle, dans certaines théories contemporaines, les arguments du verbe, soit l'objet direct et indirect ».³³³

Pour les particules, du moins celles qui régissent, il y a une relation de *Binā'* qui les relie à l'élément régi. Sache, dit Sībawayhi en expliquant le cas de la particule /'in/ (particule de condition), « que rien n'est assigné à l'accusatif ou au nominatif après /'in/ que par un verbe, parce que /'in/ fait partie des particules sur lesquelles le verbe se construit, [...], elle n'est pas de celles que les noms viennent après pour qu'ils y soient construits. ».³³⁴ La particule peut donc être la base sur laquelle se construit, aussi bien le nom que le verbe.

Tous ces recteurs : le nom, le verbe et la particule, régissent un ou plusieurs éléments. Le nom *mubtada'* (inchoatif) régit son/ses *ḥabar* (énonciatif), mais aussi tout autre élément qui occupe sa position. L'assignation d'un cas nominatif n'est pas forcément liée à un nom occupant la position de l'énonciatif, elle est, en réalité, assignée à la position elle-même, du moins, c'est ce que le texte du *Kitāb* laisse entendre. En analysant la phrase :

³³² Sībawayhi : s. d., I, p. 80.

³³³ Ayoub G. : 1991, p. 54.

(77) /[°]Abdullāhi hal ra'ayta-hu/

[°]Abdullāhi l'as-tu vu ?

Ce *kalām*, commente Sībawayhi, « [est dans la position de celui construit sur l'inchoatif qui le régit en l'assignant au nominatif] ». ³³⁵ Le *kalām* ici, n'est que la phrase /hal ra'ayta-hu/.

4.3- La primauté du recteur et sa position

Si nous acceptons la théorie de la rection associée à celle de *binā'* telles que nous les avons présentées auparavant, cela nous permettrait de poursuivre l'explication de cette théorie, ainsi que certains phénomènes qui lui sont associés.

Un des principes du [°]*amal* (rection) est que le recteur doit occuper la tête de la phrase où il régit un ou plusieurs éléments. Il est donc légitime de se poser la question quant à l'activation d'un recteur par le principe de la linéarité. Autrement dit, est-ce que le recteur a cette propriété par sa position ? Il semble que le *Kitāb* va dans le sens de cette supposition. Une mise en garde tout de même, ce principe est opérateur au niveau des positions et non pas au niveau des places, les opérations de *taqdīm* (antéposition) ou de *ta'hīr* (postposition) ne relèvent que du deuxième niveau.

Cette primauté positionnelle est une propriété qui va avec une autre, la nature du recteur. La propriété catégorielle du recteur limite le nombre d'éléments qu'il peut régir. Ainsi, un nom *mubtada'* peut régir plusieurs *ḥabar*, le verbe a la même propriété en ceci qu'il peut régir plusieurs termes. Les particules, dites similaires au verbe (*'inna*, *mā*,

³³⁴ Sībawayhi : s. d., I, p. 263.

³³⁵ Idem, I, p. 236.

laysa, etc.) l'ont aussi, avec toutefois, une restriction dans leurs comportement quant à l'ordre des éléments régis. Quant aux particules spécialisées, telles que /'in/ de *ğazā'* (condition) ou les prépositions, leur champ de rection est limité à un seul élément. Quelle est la relation entre ces propriétés et le rapport recteur/régi ?

Si un recteur A régit un élément B, le calcul de la relation entre eux est géométrique. Ce calcul ne se fait qu'avec l'intégration d'un troisième élément X qui, selon qu'il peut s'interposer entre eux ou pas, détermine la nature de cette relation. En ce qui concerne le Nom recteur ou le Verbe recteur, la relation semble non-contiguë contrairement à celle entre la particule spécialisée et son élément régi. Ce dernier cas a d'ailleurs animé le débat entre les grammairiens arabes en ce qui concerne la possibilité d'interposer un nom entre la particule /'in/ et le verbe qu'elle régit.

As-Suyūfī rapporte qu'al-Kisā'ī admet cette interposition, alors que les autres grammairiens koufites ne le tolèrent que si le nom est à l'accusatif ou au génitif. Les basrites, quant à eux, interdisent toute sorte d'interposition.³³⁶ Cette dernière option semble celle d'al-Ḥalīl, adoptée ensuite par son élève Sībawayhi. Elle est par ailleurs plus adéquate avec la théorie générale du *Kitāb*. Or, à bien regarder les déplacements des éléments dans une phrase où le recteur requiert plusieurs positions à saturer, l'adjacence entre le recteur A et le régi B peut être rompue par l'élément X, le cas du recteur Verbe est de cela. En revanche, la contiguïté entre la particule spécialisée, /'in/ par exemple, et le verbe semble maintenue en tout état de figure. La limitation du champ de rection engendre donc une adjacence insécable. L'assignation au jussif du premier verbe de la phrase conditionnelle est donc faite par la particule, son champ de

³³⁶ As-Suyūfī : s. d., *Ham' l-hawāmi'*, II, p. 59.

rection s'arrête à ce premier verbe, d'où le point de vue d'al-Ḥalīl³³⁷ qui attribue à l'ensemble de (/ 'in/ + le premier verbe) l'assignation du deuxième verbe au jussif et non pas à la particule. La grammaire tardive adoptera cette dernière analyse, à tort, à notre avis.

4.4- La notion de ḥaml °alā

La question de *ḥaml °alā* fait plus d'un chapitre dans le *Kitāb*, il y a même des chapitres qui intègrent dans leurs intitulés une référence explicite à cette notion, plus encore, d'autres chapitres comprennent le terme de *ḥaml °alā*, ou l'un de ses dérivés.³³⁸

L'importance de cette notion réside dans son rôle, en tant que procédé d'analyse, dans la construction de la théorie générale, mais aussi dans sa contiguïté avec la théorie des positions dont nous essayons d'esquisser un aperçu.

Le cadre grammatical, tel que Sībawayhi le dessine, est basé sur plusieurs points que nous allons exposer au fur et à mesure. Le premier d'entre eux est que l'opération de *ḥaml °alā* se fait dans la plupart des cas entre deux (*kalām*)s (propositions). En justifiant la possibilité d'assigner un nom au nominatif alors qu'il est en apparence coordonné à un autre assigné à l'accusatif dans l'énoncé :

(77) /laqī-tu Zaydan wa °Amrun kallam-tu-hu/

J'ai rencontré Zayd (Accus) et °Amr (Nomin) je lui ai parlé.

Sībawayhi l'explique en faisant un parallélisme avec l'énoncé suivant :

³³⁷ Sībawayhi : s. d., III, pp. 62-63.

³³⁸ Idem, I, p. 91 ; II, p. 144, p. 291, etc.

(78) /laquī-tu Zaydan wa °Amrun ‘afḍalu min-hu/

J’ai rencontré Zayd (Accus) et °Amr (Nomin) est mieux que lui.

en affirmant que dans ce [dernier] cas, tu ne peux assigner °Amr qu’au nominatif, car tu n’as pas cité de verbe. Si ceci est acceptable dans le cas de l’inchoatif, il le sera entre deux propositions (*bayna kalāmayni*).³³⁹ L’opération de *ḥaml °alā* a donc, au départ, comme cadre, la coordination de deux propositions.

Avant de commencer l’analyse de quelques cas concrets, il faut signaler qu’il y a d’autres termes homonymes à *ḥamala °alā* (porter à), l’un d’eux, voire le plus proche, est le ‘*iḡrā*’ de /‘*aḡrā, yuḡrī*’ (procéder par analogie ou assimiler). Le *ḥaml °ala* est aussi utilisé dans des cas différents avec la même acception. Il peut avoir plusieurs supports, tels que le sens lexical, les grammairiens parlent alors de /*ḥaml °alā l-ma°nā*/ (porter au sens) ; ou la similitude apparente des cas, ils parlent ici de /*ḥaml °alā l-laḡz*/ (porter au cas) ; l’on peut même trouver ce que les grammairiens ont appelé le port illusoire (*ḥaml °alā t-tawahhum*) ; enfin, le /*ḥaml °alā l-mawḍi°*/ (porter à la position) qui occupe une bonne place dans leurs analyses.

Dans le chapitre intitulé « [ceci est un chapitre où le nom est porté à un nom sur lequel le verbe est construit, ou sur un nom construit sur le verbe, et les deux sont acceptables] », Sībawayhi éclaircit le cadre général du *ḥaml °alā* par l’analyse des exemples ci-dessous, *tu dis*, dit-il :

(79) /°Amrun laqī-tu-hu wa Zaydun kallam-tu-hu/

°Amr (Nomin) je l’ai rencontré et Zayd (Nomin) je lui ai parlé.

³³⁹ Sībawayhi : s. d., I, p. 90.

si tu portes le *kālam* (proposition) sur le premier [^cAmr], mais si tu le portes sur le dernier [/hu/], tu diras :

(80) /^cAmrun laqī-tu-hu wa Zaydan kallam-tu-hu/

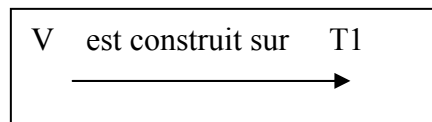
^cAmr (Nomin) je l'ai rencontré et Zayd (Accus) je lui ai parlé.

c'est tout comme :

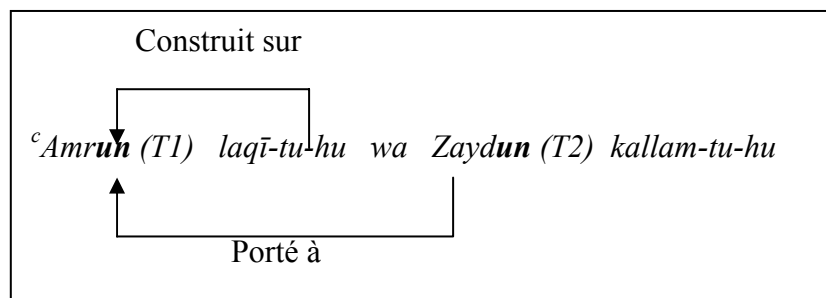
(81) /Zaydun laqī-tu 'abā-hu wa ^cAmran marar-tu bi-hi/

Zayd (Nomin) j'ai rencontré son père et ^camr (Accus) je suis passé par lui.

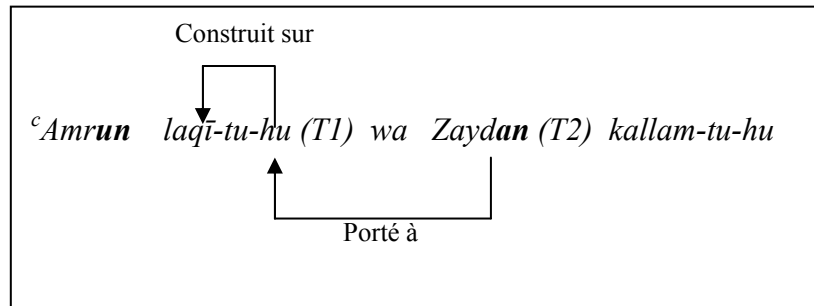
Ce que nous pouvons constater au premier abord, c'est le cadrage de ce phénomène par la théorie de *binā'*. Or, la symétrie, exprimée implicitement dans les propos de Sībawayhi, est basée sur la relation de *binā'* que le terme sur lequel on porte le deuxième, a avec son verbe. Le cas du terme porté est donc tributaire de celui du premier. Si la relation dans la première proposition entre un terme T1 et son verbe V est du genre :



Le terme T2 de la deuxième proposition peut avoir le même cas s'il est porté sur T1, c'est le cas du premier énoncé que nous pouvons schématiser ainsi :



La logique est la même dans le deuxième énoncé, mais le résultat diffère par le changement de la relation de bina' qui entraîne un changement de port. Elle peut être schématisée ainsi :



Dans le cas où le verbe de la première proposition n'est pas construit sur un nom Mubtada' qui le précède, tel que l'énoncé :

(82) /marar-tu bi Zaydin wa Amran marar-tu bi-hi/

Je suis passé par Zayd (Géni) et Amr (Accus) je suis passé par lui.

la mise de Amr à l'accusatif est la règle (*kāna l-wağha*), parce que, dit-il : « [tu as commencé par le verbe et non pas par un nom sur lequel tu le (verbe) construis] ».³⁴⁰

Le port de Amr est donc à Zayd, mais là surgit un problème : Zayd est au génitif, la logique veut donc que Amr le soit aussi. L'explication fournie par Sībawayhi fait appel au système des positions dans ce cas précis. Le port est bien au COD du verbe même « [si le verbe ne l'atteignait que par la préposition, la phrase est similaire à /marar-tu

³⁴⁰ Sībawayhi : s. d., I, p. 92.

Zaydan/ (je suis passé [par] Zayd (Accus))] »³⁴¹. Cette analyse est faite un peu plus tard dans sa démonstration en terme de position : le complément de préposition est en position de COD.³⁴²

Le dernier cas est intéressant pour l'analyse de conflit de ^c*āmil*. Or, la distribution des fonctions selon la théorie de ^c*amal* se fait par le verbe (considéré comme le recteur principal), mais dans le cas où l'un des termes qu'il régit est aussi régi par un autre recteur (local et spécifique) tel qu'une préposition, la rection de ce dernier l'emporte au niveau local, autrement dit, la préposition régit le terme lui-même et non sa position dans la phrase, le recteur principal garde donc sa rection, mais au niveau positionnel.

Le procédé par *ḥaml* ^c*alā* est réalisable dans le cas où il y a une rection, un *binā'* et une symétrie. La même analyse est faite avec une configuration différente mais qui contient les mêmes ingrédients, c'est notamment le cas d'un *ḥaml* ^c*alā* entre une phrase nominale et un autre verbale, soit l'énoncé :

(83) */hādā dāribun* ^c*Abdallāhi wa Zaydan yamurru bi-hi/*

Ceci frappant (Nomin Rect) ^cAbdallahi (Accus Régi) et Zayd (Accus) passe par lui.

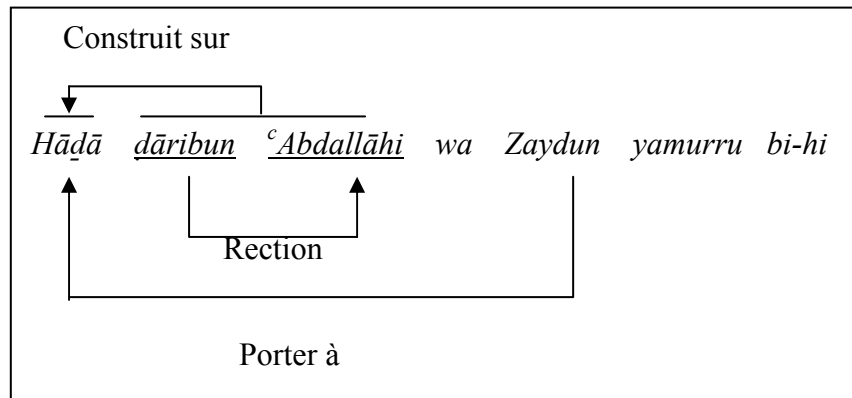
Voilà le frappeur de ^cAbdullāh quand Zayd passe par lui.

Le *ḥaml* ^c*alā* concerne le terme Zayd. Deux cas de figure se présentent alors : ou bien il est au nominatif, il est donc porté au nom inchoatif */hādā/* ; sinon il est à

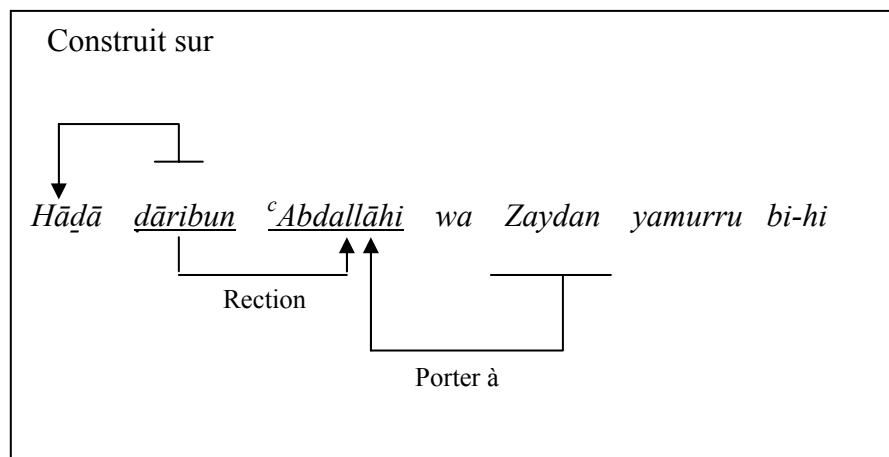
³⁴¹ Sībawayhi : s. d., I, p. 92.

³⁴² Idem, I, p. 94.

l'accusatif par le fait de le porter à ^c*Abdallāh*. L'énoncé peut donc être ainsi schématisé, pour le premier cas :



Quant à la deuxième construction, elle peut être schématisée comme suit :



L'annulation de la rection de /*dārib*/ en lui annexant son complément ^c*Abdullāhi*, ce qui nous donne : /*hādā dāribu ʿAbdillāhi wa Zaydan yamurru bi-hi*/, changera le raisonnement du port. On passe alors du niveau des termes au niveau des positions, *Zayd* est par conséquent porté non plus sur ^c*Abdillāhi* mais sur la position du COD du /*dārib*/.

Jusqu'ici nous avons observé des cas où la domanialité a été violée par l'annulation du statut de /wa/ en tant que coordinateur phrastique, l'opération de *ḥaml* [°]*alā* impose à la première phrase de cesser d'être fermée par l'intégration d'un terme appartenant à une autre phrase. Par contre, si la configuration intègre une barrière qui marque la phrase et par conséquent, préserve la domanialité des deux phrases, le *ḥaml* [°]*alā* cesse d'être possible. Pour l'analyse des deux phrases suivantes :

(84) (a) /laqī-tu Zaydan 'ammā[°] Amrun faqad marar-tu bi-hi/

J'ai rencontré Zayd (Accus), quant à [°]Amr (Nomin), je suis passé par lui.

(b) /laqī-tu Zaydan wa 'idā[°] Abdullāhi yadribu-hu[°] Amrun/

J'ai rencontré Zayd (Accus) quand [°]Abdullāh (Nomin) le frappe [°]Amr (Nomin).

J'ai rencontré Zayd alors que [°]Amr frappe [°]Abdullāh.

Sībawayhi indique clairement que le seul cas que [°]Amr dans la première phrase et [°]Abdullāh dans la deuxième peuvent avoir, est le nominatif, car, dit-il :

« [par /'ammā/ et /'idā/, la phrase se coupe (/yuqṭa[°]u bihimā l-kalām/), elles sont des particules d'inchoatif, [...], par lesquelles, il est impossible de porter un dernier sur un premier comme avec /tumma/ ou /fa/] ». ³⁴³

Ces deux particules opèrent donc comme des barrières empêchant l'inclusion d'un terme de la deuxième phrase dans la première. Le terme [°]Abdullāhi ne peut qu'être au cas primitif dénué de tout recteur, c'est-à-dire au nominatif.

³⁴³ Sībawayhi : s. d., I, p. 95.

Il y a un autre cas où le *ḥaml* ^c*alā* ne peut opérer, c'est le cas de la dissymétrie. Nous entendons par dissymétrie : l'absence d'équivalence structurale entre les deux propositions entre lesquelles le *ḥaml* ^c*alā* peut opérer. Dans le cas où la première phrase est construite sur le modèle (*'inna* / + ses deux arguments), et la deuxième phrase est construite sur le modèle (verbe + ses deux arguments), le port du premier terme de la deuxième phrase ne peut pas s'effectuer, comme dans les cas exposés précédemment, à cause de cette dissymétrie. Soit l'énoncé :

(85) *'inna Zaydan fī-hā wa* ^c*Amrun 'adḥal-tu-hu*

Certes Zayd (Accus) y [est] et ^camr (Nomin) je l'ai fait entrer.

Sībawayhi commente:

« [tu le (^cAmr) mets au nominatif, [...], car *'inna* / n'est pas un verbe mais un similaire du verbe] ». ³⁴⁴

Cette dissymétrie de structure renforce la propriété de coordination phrastique de */wa/* et lui donne la possibilité d'opérer en tant que barrière. Cette analyse est confirmée à un autre endroit dans le *Kitāb* par une symétrie de deux phrases ayant le même modèle (*'inna* / + ses deux arguments).

Dans le chapitre intitulé : (ceci est le chapitre de ce qui est porté sur *'inna* /), Sībawayhi explique l'assignation de ^cAmr au nominatif dans la phrase :

(86) *'inna Zaydan ḡarīfun wa* ^c*Amrun*

Certes Zayd (Accus) est mignon et ^cAmr (Nomin)

³⁴⁴ Sībawayhi : s. d., I, p. 95.

Certes, Zayd et ^cAmr sont mignons.

par le fait de le porter à l'inchoatif, sauf que l'inchoatif ici est l'ensemble du recteur (/inna/ et son premier argument Zayd), « [car le sens de /inna Zaydan munṭaliqun/ (certes Zayd [est] partant), dit Sībawayhi, est /Zaydun munṭaliqun/ (Zayd [est] partant), /inna/ est inséré pour l'affirmation, c'est donc comme sil avait dit : /Zaydun munṭaliqun wa ^cAmrun/] ». ³⁴⁵

Cette analyse va dans le même sens du cas général, elle est motivée par l'absence d'une suite de la deuxième proposition. Or, on pouvait logiquement porter ^cAmr à Zayd, mais cette absence a fait du terme ^cAmr un inchoatif virtuel d'une phrase manquante, ce statut ne lui permettant que le port à un élément ressemblant. Il se trouve que la position de ce dernier est occupée par /inna/ et son premier complément, le port se fait donc à cette position. De ce fait, pour pouvoir porter ^cAmr à Zayd, il faut rétablir une symétrie entre les deux propositions, c'est justement ce que Sībawayhi préconise en ajoutant la suite de la deuxième proposition : « [si tu veux, dit-il, tu peux porter sur le premier [Zayd] en disant : /inna Zaydan munṭaliqun wa ^cAmran zarīfun/ (certes Zayd (Accus) [est] partant (Nomin) et ^cAmr (Accus) [est] mignon (Nomin))] ». ³⁴⁶

Le cas de porter un terme sur la position d'un recteur et son complément régi n'est pas restreinte à /inna/ et son complément, d'autres cas similaires sont exposés dans

³⁴⁵ Sībawayhi : s. d., II, p. 144.

³⁴⁶ Idem, II, p. 144.

le *Kitāb* mais aussi dans les traités de grammaire.³⁴⁷ Un de ces cas est celui du nom dit excepté (*Mustatnā*). Soit les phrases :³⁴⁸

(87) (a) /mā 'atānī min 'aḥadin 'illā Zaydun/

Personne n'est venue chez moi que Zayd (Nomin).

Il n'y a que Zayd qui est venu chez moi.

(b) /mā ra'ay-tu min 'aḥadin 'illā Zaydan/

Je n'ai vu personne que Zayd (Accus).

Je n'ai vu que Zayd.

Le sujet de la première phrase, comme le COD de la deuxième, est la préposition avec son complément. C'est un cas de conflit de recteur que nous avons discuté précédemment. Le *ḥaml* *ʿalā* dans ces exemples est basé sur le principe de la commutation. Dans les deux cas, il est impossible pour Sībawayhi de porter *Zayd* à /'aḥadin/, autrement dit, lui assigner le cas du génitif:

« [car ce qui t'en empêche est l'impossibilité de dire : /mā 'atānī 'illā min Zaydin/ (il n'est venu chez moi que de Zayd)] ».³⁴⁹

Cette impossibilité de commutation, avant d'être une analyse de cas, est une règle grammaticale. Par conséquent, *Zayd* est bien porté au sujet, non pas en tant que terme régi par la préposition, mais à sa position de sujet, d'où le cas nominatif de *Zayd*

³⁴⁷ Voir Ibn Yaʿīš : s. d., *Šarḥ l-mufaṣṣal*, II, pp. 108-109. Le point de vue exposé dans celui-ci est par ailleurs celui d'al-Ḥalīl rapporté par Sībawayhi dans le *Kitāb*, II, p. 293.

³⁴⁸ Sībawayhi : s. d., II, p. 315.

³⁴⁹ Idem, II, p. 316.

qui correspond à celui du sujet s'il était dénué de tout recteur. L'analyse de la deuxième phrase est analogue à celle-ci, sauf que *Zayd* est, dans cette deuxième phrase, porté à la position du COD et non pas au terme régi par la préposition.

Cette règle, puis cette analyse ne sont pas partagées par certains grammairiens, notamment ceux qui sont issus de l'école koufite. Al-Farrā' soutient, par exemple, la possibilité de porter des termes tels que *Zayd* dans l'exemple précédent au terme régi par la préposition, si celle-ci était uniquement /bi/, et lui assigner le génitif.³⁵⁰ Ar-Raḍī rapporte que les koufites autorisent le *haml* [°]*alā* dans les seuls cas où la préposition est /min/ ou /bi/.³⁵¹ D'autres grammairiens, tels qu'al-'Aḥfaš ou al-Mubarrid vont dans le sens de Sībawayhi en affirmant l'obligation de porter le terme en question à la position uniquement.³⁵²

De toute façon, la grammaire tardive maintiendra le point de vue de Sībawayhi et son analyse. Cette analyse confirme que le raisonnement positionnel fait partie de l'analyse grammaticale traditionnelle, et le *haml* [°]*alā* n'est qu'une de ses bases sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour affirmer que le système des positions est une partie intégrante du système général.

4.5- La distance des positions et la dimension géométrique

La disposition des positions dans une phrase suppose que ces positions sont en quelque sorte, au-delà de leurs propriétés absolues ou relationnelles, mesurables par la

³⁵⁰ Al-Farrā' : 1983, *Ma'ānī l-Qur'ān*, I, p 235.

³⁵¹ Ar-Raḍī : *Šarḥ l-kāfiyat*, I, p. 238.

³⁵² Al-Mubarrid : 1937, *Al-Muqtaḍab*, IV, p. 421.

distance qui les sépare. Cette notion de distance n'est perceptible qu'au niveau de l'ordre des termes, autrement dit, au niveau linéaire.

Jusqu'ici nous nous sommes contentés d'une définition implicite et intuitive, décrite par Milner, de ce qu'est la distance entre les positions, cette distance est réelle dans le sens où les positions se laissent représenter dans l'espace par des méthodes de représentation telle que, par exemple, l'arborescence dans certaines écoles. Nous ne pouvons pas dire qu'avec le principe de la distorsion, la distance n'a plus aucune valeur linguistique ou empirique. Au contraire, cette considération de la distance est importante, et fournit un indice essentiel, car la théorie des positions doit faire usage de la relation du type : la position A est distante de la position B, la position A est proche de la position B, la position A est entre la position B et la position C, etc.

Tout au long de notre travail, nous avons soutenu que le principe de la linéarité est plutôt lié au système des places. Ce dernier ne relève pas directement de la syntaxe, par conséquent, il ne peut être considéré comme une analyse fiable de tous les phénomènes syntaxiques d'une langue donnée. L'idée de F. Saussure que l'ordre des signifiants, dont une langue use pour dire le monde, a été le déclencheur de l'énorme considération de cette notion de linéarité dans la littérature linguistique moderne. Pourtant, cette notion est, comme le souligne G. Ayoub, « *trop simple pour rendre adéquatement compte de la syntaxe des langues* ». ³⁵³

Dans ce chapitre, nous allons nous appuyer sur l'article de G. Ayoub pour aborder la question de la distance et la notion de géométrie dans la structure phrastique de l'arabe. Ce choix est motivé par la bonne connaissance de G. Ayoub, aussi bien de la

³⁵³ Ayoub G. : 1991, p. 42.

théorie de Milner que de la tradition grammaticale arabe, elle en a fait la démonstration dans ces écrits.

L'ordre des éléments dans le *Kitāb*, puis dans la tradition grammaticale arabe, souligne G. Ayoub, est :

« (...) un effet déduit à partir d'une analyse abstraite. Ainsi, ce n'est pas la notion de *mawḍiʿ* [...] qui subsume la linéarité [...] mais bien celle de *amāl* ». ³⁵⁴

À partir de cette mise en relation entre la théorie de rection et la linéarité, elle explique certains phénomènes syntaxiques, tels que la notion de géométrie qui nous intéresse dans ce chapitre.

Un des principes discutés par G. Ayoub est celui de la linéarité. Partant de la généralisation existante dans le *Kitāb* : « dans le cas canonique, le verbe est le premier élément s'il est gouverneur », ³⁵⁵ elle déduit que ce principe « est un effet de la théorie de gouvernement ». ³⁵⁶ Cette déduction peut être prise aussi dans l'autre sens : puisque les éléments sont disposés dans tel ordre, l'élément en question est recteur, le cas de l'inchoatif dans une phrase nominale, à termes égaux (*mubtada' = ḥabar*) dans leurs valeurs syntaxiques et sémantiques, en est un parfait exemple. Le principe de la précedence du recteur reste toutefois valable dans beaucoup de cas.

Dans le calcul de la distance, le principe de proximité ou de contiguïté apparaît comme une obligation. Ce principe peut être formulé ainsi : l'élément recteur A ne doit

³⁵⁴ Ayoub G. 1991, p. 42.

³⁵⁵ Idem, p. 42.

³⁵⁶ Ayoub G. utilise le terme de *gouvernement* pour parler de la rection.

pas être séparé de son Régime B par un troisième élément X. Toute la question de ce rapport se base sur la nature du recteur que nous avons évoquée précédemment, mais aussi sur la notion de domaine. Autrement dit, le champ de rection d'un recteur est limité par le nombre d'éléments régis, ces éléments font partie de son domaine. Partant de là, le calcul de distance se traduit par deux formes : le recteur est spécifique, le domaine est donc limité à un seul élément régi, le mode de calcul sera celui de la contiguïté, c'est le cas de la rection locale (Particule + Verbe) ; le recteur ne l'est pas, le domaine est donc étendu, ce qui permet à d'autres principes d'entrer en jeu, le calcul se fera alors par le voisinage dit de *ḡiwār*.

Ce dernier principe n'est pas étranger à la pensée grammaticale arabe, même si l'on utilisait une autre terminologie. L'analyse en terme de voisinage se base dans la tradition grammaticale arabe, en plus de la rection, sur les relations que nous avons décrites précédemment, notamment celle de Bina'. Soit l'exemple :

(88) (a) /*ḡarab-tu wa ḡaraba-nī Zaydun*/

J'ai frappé et m'a frappé Zayd (Nomin).

J'ai frappé et Zayd m'a frappé.

(b) /*ḡaraba-nī wa ḡarab-tu Zaydan*/

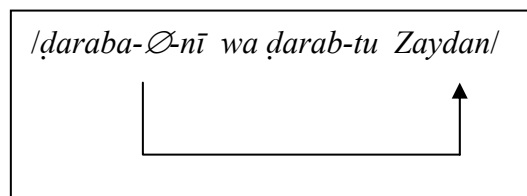
[II] m'a frappé et j'ai frappé Zayd (Accus).

Les analyses traditionnelles s'accordent à dire que le cas de l'entité *Zayd* dans les deux phrases est déterminé par la proximité de celui-ci de la position verbale dominante. Nous entendons par dominante : celle ayant l'élément *Zayd* dans son champ

de rection. Cette analyse est faite dans la tradition grammaticale arabe en d'autres termes.

Ce cas de figure est connu dans la *TGA* sous le nom de *tanāzu^c* (concurrence), que nous pouvons traduire techniquement par (le conflit de recteurs). Ces énoncés contiennent chacun deux propositions liées par un coordinateur /*wa*/ (et). La première phrase ne pose pas trop de problème car elle peut se résoudre en considérant les deux phrases comme complètes, ayant chacune les éléments nécessaires pour sa structure et sa validité.³⁵⁷ Quant à la deuxième, le problème qu'elle soulève concerne le référent du sujet réel.

Or, le sujet thématique est bien l'élément *Zayd* qui apparaît à la fin de la deuxième phrase en position de *maf'ūl* (COD), le sujet syntaxique est sous-entendu, il occupe normalement la position solidaire du verbe, c'est-à-dire juste après le verbe. La sémantique de la phrase ne serait exacte que si le sujet avait un référent manifeste quelque part, ce quelque part se trouve après cette proposition. Mais comme nous savons pertinemment que l'on ne peut pas se référer à une entité postérieure, car le principe de la référentialité stipule que l'on se réfère à un élément antérieur, le problème de sujet du premier verbe se pose. Soit la représentation suivante :



³⁵⁷ Cette question est liée au principe de la suffisance syntaxique et au principe de la complétude sémantique de la phrase formée d'un verbe et son sujet, que ce dernier soit manifeste ou sous-entendu. Al-Mubarrid explique que le verbe avec son sujet se suffisent à eux-mêmes pour former une phrase *ḡumlat*, sur laquelle il est loisible de se taire. Cf. *Al-Muqtaḍab*, I, p. 8.

Bien que le verbe de la première phrase ait besoin de son sujet *Zayd* pour se réaliser sémantiquement et syntaxiquement d'une manière optimale, la langue s'appuie sur deux atouts pour valider le choix présenté dans (71) plutôt qu'une présentation telle que :

(89) */*ḍarab-a-nī wa ḍarab-tu Zaydun*/

[II] m'a frappé et j'ai frappé Zayd.

Zayd m'a frappé et j'ai frappé.

Ces deux atouts sont : la position pleine du sujet, c'est-à-dire que cette position est constante même s'il n'y a pas de réalisation phonique de l'élément qui la remplit ; le deuxième atout est celui de la distance. Cette dernière ne peut être considérée que si nous prenons en compte la notion de domaine.

Si la notion de domaine telle que Milner la précise est maintenue dans le cas présent, il nous serait difficile de justifier le dépassement en faisant abstraction des limites domaniales ou des barrières. Il semble que la seule opération qui soit réalisable, sans qu'il y ait violation de domaine, soit celle de *ḥaml ʿalā*. Mais cette opération ne peut justifier à elle seule le cas de l'exemple précédent, il est donc indispensable de prendre en compte dans l'analyse d'autres facteurs tels que le *binā'* et la symétrie.

Cette exploration assez hâtive de la théorie de *ʿamal* nous a permis de cerner certaines notions fondamentales qui se rajoutent aux autres notions traitées précédemment.

Cette théorie de *ʿamal* est notablement une théorie mixte. Elle est à la fois une théorie dynamique et positionnelle. La notion de position et le raisonnement en terme positionnel dont nous avons essayé de présenter quelques aspects le confirment.

Il nous reste pour clore ce chapitre, puis cette partie, de dire que les éléments relevés et traités ne constituent qu'une partie infime de ce que l'on peut extraire de la pensée grammaticale arabe à propos des positions. La partie que nous avons exposée avait pour objectif de démontrer les grandes lignes d'une théorie. D'autres points essentiels seront notés dans la conclusion générale où nous ferons remarquer d'autres aspects et d'autres notions de cette théorie.